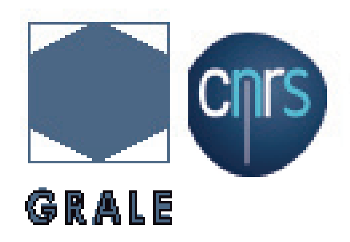
Rapport d'activité 2007-2010

Groupement de Recherche sur l'Administration locale en Europe

GRALE-GIS-CNRS



Septembre 2010



Adresse centrale : Université Paris-I – 9 rue Malher – F-75181 Paris Cedex 04
tél. : 33(0)1 44 78 33 44 – Fax : 33(0)1 44 78 33 90 – Mel : grale@univ-paris1.fr
http://grale.univ-paris1.fr

Le Rapport d'activité du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe, GRALE, a été élaboré par :

Gérard Marcou, Professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, Directeur du GRALE

Géraldine Chavrier, Professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, Directrice du GRALE

Maud Lesueur, Assistant-Ingénieur CNRS, Secrétaire générale du GRALE

Il intègre des contributions des responsables des commissions thématiques et des pôles régionaux de l'Observatoire National de la Décentralisation.

Il se compose de deux parties :

– Le Rapport scientifique ;
– Le Rapport administratif et financier

PARTIE I

Rapport scientifique



Sommaire

1. Stratégie scientifique

2. L'Observatoire national de la Décentralisation

3. Programme « Offre de services publics des villes en Europe »

4. La dimension internationale du GRALE

5. Activités récurrentes du GRALE

6. L'évolution du partenariat et la gouvernance du GRALE

7. Les programmes proposés pour la période 2011-2014

1. Stratégie scientifique

1.1. Un réseau scientifique tourné vers l'action publique

Rappelons que le GRALE existe depuis 1978. Il a été créé en 1978 comme GDR (groupement de recherche) du CNRS, à l'initiative de Georges Dupuis et Jean Bouinot, tous deux professeurs à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne. Son siège est au Centre Malher (université Paris-I) depuis l'origine. Sa mission était de soutenir et structurer la recherche pluridisciplinaire sur les collectivités locales. Il a publié depuis 1980 l'*Annuaire des Collectivités locales*, auquel a succédé en 2009 *Droit et Gestion des Collectivités Territoriales*. Depuis 1980 également, il décerne le Prix de thèse des collectivités territoriales. En 1994 le GRAL intègre la dimension européenne et devient le GRALE (*E* = Europe).

Le GRALE existe sous la forme actuelle depuis 1999. Il est devenu un groupement d'intérêt scientifique du CNRS. Il peut être défini comme un partenariat d'institutions au service de la recherche et sa stratégie de recherche est fondée sur la coopération entre le monde universitaire et le monde des institutions. Le GRALE repose sur la conviction que les connaissances produites par la recherche sont de nature à permettre une meilleure maîtrise des processus sociopolitiques et économiques et des problèmes juridiques qu'ils soulèvent. Réciproquement, la recherche est stimulée par les questions que lui adressent les institutions et qui sont de nature à lui permettre d'identifier plus rapidement les questions les plus importantes ou nouvelles.

L'organisation du GRALE concilie la programmation à moyen terme, indispensable pour donner du recul à la recherche, et la réactivité, indispensable pour répondre rapidement à des questions nouvelles adressées par les partenaires ou par les événements. Mais le GRALE reste un organisme de recherche ; il traite les questions posées selon une méthodologie de recherche et non en bureau d'étude.

Le réseau scientifique est pluridisciplinaire : droit, gestion, finances publiques, sciences économiques, science politique, géographie, histoire. Il se renouvelle par l'apport régulier de nouveaux chercheurs, par exemple les lauréats du Prix de thèse.

Les institutions signataires de la convention instituant le GRALE pour quatre ans lui apportent des moyens et concourent à la détermination des orientations de recherche de la communauté scientifique qu'il organise. La programmation scientifique du GRALE s'appuie sur la valorisation

scientifique de la fonction réseau et sur l'extension de cette fonction au plan international. Elle développe les thématiques prioritaires désignées par les institutions signataires de la convention et qui composent le Conseil d'Orientation du GRALE.

Depuis 1999 les partenaires, qui ont varié suivant les périodes, ont été, outre des établissements universitaires (le CNRS, l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, l'université Lille-II, l'université de Reims-Champagne-Ardenne, l'IEP de Bordeaux, l'IEP d'Aix-en-Provence), le ministère de l'Intérieur, la DATAR, la Caisse des Dépôts, la DIV, le CNFPT, EDF, Véolia, l'Assemblée nationale, le Sénat.

À partir de 2011, le partenariat connaîtra une évolution majeure avec l'entrée des collectivités territoriales.

Avec la convention de 2007, le GRALE s'est efforcé de concentrer ses moyens et son potentiel scientifique sur les thématiques prioritaires. Mais la mise en œuvre de cette orientation suppose la coopération des institutions partenaires.

La réorganisation qui s'en est suivie a apporté les retombées scientifiques attendues.

1.2. Un fonctionnement thématique fondé sur un réseau national et international

Sur la base de la nouvelle convention couvrant la période 2007-2010, le GRALE a décidé de :
– reconduire l'Observatoire national de la décentralisation, volet le plus important, qui comporte un partenariat renforcé avec le ministère de l'Intérieur ;
– achever le programme « Offre de services publics des villes en Europe », en partenariat avec la Villa Vigoni (programme de coopération franco-italo-allemand) ;
– répondre aux demandes de partenariat nationales et internationales qui porteraient sur des questions en lien avec l'objet social du GRALE dès lors qu'elles présenteraient un véritable intérêt scientifique et permettraient de satisfaire la vocation du GRALE : rapprocher le monde de la recherche des acteurs publics ou privés de l'administration locale et/ou comparer les pratiques et droits des différents États.

S'agissant du premier point, une réforme de l'organisation de l'Observatoire national de la décentralisation a été décidée afin de mieux tenir compte des spécialités des chercheurs du réseau.

Jusque-là, dans le cadre de l'Observatoire national de la décentralisation (voir *infra*), les chercheurs étaient répartis en pôles régionaux, regroupant des centres de recherches des universités et IEP, et étaient invités à procéder à des travaux sur des thématiques choisies par le Conseil d'orientation et le Conseil scientifique du GRALE en raison de leur actualité et de leur intérêt.

Cette organisation avait l'avantage, pour une thématique donnée, de confier la collecte des informations de terrain à des chercheurs disposant d'une bonne connaissance de ce dernier. Toutefois, les membres du réseau ont manifesté leur désir de travailler sur leurs thèmes de spécialité ou de choisir les thématiques qui les intéresseraient, quitte à devoir se déplacer sur d'autres espaces géographiques que celui couvert par leur pôle d'appartenance.

Les pôles régionaux ont donc été maintenus mais les membres de ces derniers ont dû, à partir de l'année 2007, s'inscrire dans une ou plusieurs des commissions thématiques suivantes :

1. Intercommunalité, réforme territoriale et évolution des relations entre les collectivités territoriales et l'État
2. Déploiement et financement des politiques de sécurité
3. Politiques sociales locales
4. Développement économique, innovation et développement durable
5. L'ouverture à la concurrence et les services publics locaux de nature industrielle et commerciale
6. Les politiques patrimoniales

En 2009, une nouvelle commission thématique a été installée, à la demande de la Délégation à la Prospective et à la Stratégie (DPS) du ministère de l'Intérieur. Il s'agit de celle dénommée :

7. Collectivités territoriales et politiques européennes

Ces commissions thématiques forment donc l'Observatoire national de la Décentralisation. C'est en leur sein que sont élaborés et mis en œuvre les projets de recherche approuvés par le Conseil scientifique, en fonction d'objectifs et d'un calendrier précis. Ces projets comportent habituellement, à leur terme ou à mi-parcours, un colloque.
Il convient cependant de noter que les pôles régionaux ont conservé, grâce à une enveloppe financière dédiée, une capacité d'initiatives dès lors qu'elles étaient acceptées par les conseils d'orientation et scientifiques du GRALE. Toutefois, en 2010, la ligne de crédit destinée aux pôles régionaux a été supprimée en raison de la diminution des ressources et de la nécessité d'assurer la bonne fin des opérations engagées par les commissions thématiques.

Rappelons que les différentes formes d'activité du GRALE s'efforcent d'intégrer les priorités exprimées par les partenaires institutionnels représentés au Conseil d'orientation.

1.3. Quelles évolutions pour la période 2011-2014 ?

Au cours de la période 2007-2010, le GRALE est parvenu à financer l'ensemble de ses activités en majeure partie sur ses ressources propres. Ce taux de couverture est difficile à apprécier, car les centres de recherche participant au GRALE mobilisent aussi des ressources locales pour le financement des actions qu'elles assument dans le cadre du GRALE, et le GRALE est comptable de ses dépenses mais non de celles des équipes participantes qui ne sont pas couvertes par le GRALE. Cependant, ce taux de couverture a été jusqu'ici très élevé, il a assuré en particulier à 100 % le fonctionnement des commissions thématiques, les dépenses de publication et, par prise en charge directe des dépenses, une partie importante du coût des manifestations scientifiques organisées par les centres de recherche dans le cadre des programmes du GRALE.

Cependant, un certain nombre d'évolutions fragilisent le projet scientifique sur lequel le GRALE repose.

La pression qui s'exerce sur les budgets publics, comme sur les dépenses des entreprises, rend plus difficile le partenariat institutionnel et l'attribution des financements nécessaires aux activités du GRALE (voir le rapport financier, à la suite du rapport scientifique). Les crédits d'études ou de soutien sont les premiers exposés à des réductions. De plus, les décisions de financement pourraient être, plus que par le passé, associées à des études ciblées.

En outre, le panorama de la recherche française s'est considérablement transformé au cours des dernières années. Les financements sur projet, notamment ceux qui sont attribués par l'ANR, mettent à l'épreuve le fonctionnement d'un réseau comme le GRALE qui suppose la stabilité des rapports de coopération scientifique entre de nombreuses équipes. Les plus importantes peuvent trouver intérêt à se tourner vers les procédures ANR, qui pourront leur apporter des moyens plus importants. Même si elles restent intéressées par la plus-value que le GRALE peut leur apporter, leurs chercheurs pourraient être moins disponibles pour ses programmes.

Pourtant le GRALE et les autres organismes scientifiques de ce type conservent un intérêt particulier. Les procédures sur appel d'offres ou même les projets blancs incitent les centres de recherche à jouer leur propre carte avec un nombre limité de partenaires. Elles sont donc contradictoires, dans une certaine mesure avec la construction et le développement d'un potentiel de recherche sur une thématique particulière. Au contraire, le réseau scientifique assure une continuité qui favorise l'accumulation du savoir et le renouvellement du potentiel scientifique. Dans son domaine, le GRALE a montré qu'il pouvait jouer ce rôle, avec l'appui du CNRS, qui ne lui a jamais fait défaut.

Pour surmonter les difficultés que l'on vient d'évoquer, le Conseil scientifique du GRALE a envisagé différentes options, pour soutenir son projet scientifique : répondre à des appels d'offres, nationaux ou européens ; adosser une activité de formation continue sur l'activité scientifique du GRALE, notamment. Aucune de ces possibilités n'a paru viable, car toutes ont pour effet de détourner les chercheurs au profit d'activités visant à assurer l'autofinancement de recherches qu'ils auraient de plus en plus de mal à mener.

Une seule solution paraît pouvoir permettre l'adaptation du GRALE à ce nouveau contexte : développer une stratégie de réponse à des appels d'offres, notamment de l'ANR, sur la base des orientations définies avec les partenaires institutionnels. Pour cela, il convient de définir les grands axes de recherche, avec les partenaires institutionnels sur la base, desquels seront organisées les commissions thématiques. Ces commissions devraient établir leur programme, en tenant compte des questions soulevées par les partenaires institutionnels, mais en se donnant les moyens de proposer des projets à l'ANR – ou à d'autres bailleurs de fonds pour la recherche. L'ensemble des centres de recherche auxquels appartiennent les membres des commissions thématiques devrait être associé dans la proposition. Il restera à préciser si le GRALE peut apparaître en tant que tel comme porteur de projets, ou s'il faudra se contenter que la proposition se réfère au GRALE mais désigne une entité chef de file.

Cette approche permettrait à la fois de préserver le réseau, de poursuivre la stratégie scientifique propre au GRALE de coopération avec le monde institutionnel et industriel, et de mobiliser les ressources éventuellement obtenues de l'ANR sur les axes de recherche définies avec les partenaires institutionnels.

La première tâche du nouveau conseil d'orientation et du nouveau conseil scientifique sera de travailler à la mise en place de cette stratégie et d'en définir les modalités pratiques.

Bien entendu, cela n'exclut pas que les partenaires institutionnels puissent commander des études ponctuelles ou des expertises par accord direct avec le GRALE ou avec certains des chercheurs et des centres de recherche du réseau. Il est normal que le progrès de la connaissance nourrisse l'expertise.

D'autres formes de communication avec les partenaires institutionnels doivent être systématiquement développées :

– une note de synthèse sur chaque nouvelle publication scientifique à l'intention des partenaires institutionnels ;

– l'organisation de séminaires réguliers de veille sur l'actualité intéressant les collectivités locales et les réformes de l'administration déconcentrée, à l'intention des cadres des collectivités territoriales, des services de l'État et des entreprises, en proposant une formule d'abonnement à ceux qui ne seraient pas signataires de la convention du GRALE.

2. L'Observatoire national de la Décentralisation

Le bilan des différentes commissions thématiques est exposé ci-dessous. Il illustre la volonté de poursuivre des orientations de long terme et de faire preuve de réactivité et de capacité d'adaptation.

2.1. Intercommunalité, réforme territoriale et évolution des relations entre les collectivités territoriales et l'État

Responsables : Nicolas Kada, professeur à l'université de Clermont-Ferrand (pôle Auvergne), puis à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble, avec Jean-Luc Albert, professeur à l'université Lyon-III (pôle Rhône-Alpes), Jacques Fialaire, professeur à l'université de Nantes (pôle Pays de Loire).

Membres de cette commission :

Thierry Ablard	CEP - Ministère de l'Intérieur
Jean-Luc Albert	Professeur - Univ. Lyon
Mathilde Boulet	Doctorante - Univ. Besançon
Marie-Laure Breuillé	Chargée de recherche - INRA Dijon
David Carassus	MCF - Univ. Pau
Carole Chevilley-Hiver	MCF - Univ. Franche-Comté
Florence Crouzatier-Durand	MCF - Univ. Toulouse
Zoumana Diarra	Doctorant - Univ. Grenoble
Jacques Fialaire	Professeur - Univ. Nantes
Didier Guignard	MCF - Univ. Toulouse-I
Antoinette Hastings	MCF - Univ. Nantes
Nicolas Kada	Professeur - Univ. Grenoble
Mathilde Karneis	Doctorante - Univ. Rouen
Florence Lerique	MCF - Univ. Bordeaux-IV
Julien Lix	Doctorant - Univ. Toulouse-I
Joseph Martinetti	MCF géographie – Univ. Nice et Corse
Guillaume Merland	MCF – Univ. Montpellier
Nathalie Merley	MCF - CERAPSE Univ. Saint-Étienne

Laurence Molinero	MCF - CERP3E Univ Bretagne Sud
Isabelle Muller-Quoy	MCF - Univ. Amiens
Bertrand Nuret	Marseille Métropole
Juliette Olivier	Univ. Bourgogne
Marie-Luce Pavia	MCF - Univ. Montpellier
Jean-Luc Pissaloux	Professeur - Univ. Bourgogne
Jean-Marie Pontier	Professeur - Univ. Paris-I
François Rangeon	Professeur - CURAPP Univ. Amiens
Ibikounle Salami	Doctorant - Univ. Champagne
Nathalie Sanson	Doctorante - CURAPP Univ. Amiens
Nicolas Schmidt	Professeur - Univ. Lausanne
Guy Siat	MCF - Univ. Strasbourg
Arnold Stassinet	DRETIF
Marie-Christine Steckel	MCF - Univ. Limoges
Claudine Viard	MCF - CERFDP Univ. Cergy-Pontoise

Cette commission thématique est fondée sur l'idée que l'achèvement de l'intercommunalité est la clé de la réforme territoriale et qu'elle conditionne l'évolution des rapports entre l'État et les collectivités territoriales.

2.1.1. Structuration de la recherche

2.1.1.1. Étude des nouvelles formes de gouvernance territoriale

Les relations entre l'État et les collectivités territoriales : le recours à la contractualisation, la pratique des audits, la réforme des services de l'État (fusions, regroupements). Que reste-t-il de l'État ? Quelle évaluation peut-on faire des appels à compétence ?

Les relations entre les collectivités territoriales entre elles : les forces et faiblesses de l'intercommunalité, le maintien voire le développement des syndicats mixtes, les formules souples de coopération (telles que les ententes et autres conférences, et la coopération transfrontalière), les enjeux du service public en milieu rural, la métropolisation…

Les relations entre les collectivités territoriales et la société civile : participations citoyennes (référendums locaux, droit de pétition), contre-pouvoirs associatifs, mais aussi recours au secteur privé (délégations de services publics et partenariats public-privé).

2.1.1.2. Étude des nouvelles formes d'action publique territoriale

La notion d'intérêt public local : comment le définir, qui peut le définir et selon quels critères ? Pour quelle répartition des compétences ? Faut-il renoncer à toute clarification en la matière ? Quels sont les effets du recours à l'expérimentation normative ?

Les mécanismes de contrôle et de hiérarchie : réforme du contrôle de légalité, contrôle et certification par les chambres régionales des comptes, répartition des rôles entre ordonnateurs et comptables, régime de responsabilité des comptables, expériences et conséquences de l'identification d'une collectivité chef de file, délégation de compétences entre collectivités territoriales…

La mise en place d'indicateurs de performance et les effets de la LOLF : dans un contexte de recherche d'une plus grande efficacité de l'action publique et d'évaluation des politiques publiques territoriales, quels indicateurs doit-on retenir ? Comment apprécier la performance locale ? Quels mécanismes d'évaluation peut-on observer ? Que font les collectivités territoriales en la matière ? Quelles sont les conséquences directes/indirectes de la LOLF pour les collectivités territoriales (notamment au niveau des nomenclatures comptables) ? Une extension aux budgets locaux est-elle envisageable/souhaitable ?

2.1.1.3. Évaluation de la péréquation financière

Sur la base d'une convention d'étude passée avec la DGCL, le professeur Guy Gilbert (ENS Cachan, Responsable du Groupe d'Économie publique de l'ENS Cachan rattaché à l'UMR-Centre d'économie de la Sorbonne, ancien directeur du GRALE) et M. Alain Guengant (directeur de recherche CNRS, CREM, université Rennes-II) ont développé une évaluation nationale de la péréquation résultant des transferts de l'État aux collectivités locales. Cette évaluation a été menée selon la méthode mise au point par les auteurs dans le cadre d'une étude réalisée entre 2001 et 2004 dans le cadre du GRALE – Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne et pour le compte du Commissariat au Plan. Cette méthodologie a été officiellement retenue par la LOLF puisque l'objectif « péréquation » de la mission « relations financières avec les collectivités locales » dévolue à la DGCL fait l'objet d'une évaluation quinquennale dont la méthode est celle décrite ci-dessus. Le GRALE (Guy Gilbert et Alain Guengant) a fourni à la DGCL un logiciel et une formation destinés à donner à cette dernière les moyens propres de réaliser cette opération.

À cette prestation se sont ajoutées des collaborations plus ponctuelles sur divers sujets intéressants les finances locales, notamment mais pas exclusivement, les questions financières liées au développement des communautés. Sont ainsi inscrits dans le champ de cette collaboration scientifique, les deux objectifs assignés par la LOLF à la mission susnommée de la DGCL à savoir la promotion de l'intercommunalité d'une part et la péréquation financière d'autre part.

2.1.2. Principales publications

– Combeau P. (dir), avant-propos de G. Marcou et St. Braconnier, *Les contrôles de l'État sur les collectivités territoriales aujourd'hui*, Ed. L'Harmattan, 2008 (en coopération avec l'AFDCL, Association française de droit des collectivités locales).

– Albert J.-L./de Briant V./Fialaire J, avant-propos de G. Marcou, *L'intercommunalité et son coût*, L'Harmattan, 2008.

– Chavrier G., « Intercommunalité et politique de la ville : un cadre juridique à parfaire », *AJDA* 2007, p. 834.

– Marcou G., « La décision du Conseil constitutionnel sur la privatisation de Gaz de France et le principe de libre administration des collectivités territoriales », *Revue Lamy Collectivités Territoriales*, mars 2007.

– Rangeon F., « Local democracy and new territories », *in* L. Baugnet (dir.), *Indo-French perspective on decentralisation*, New Delhi, Centre de Sciences humaines, 2008.

– Marcou G. « Le bilan en demi-teinte de l'Acte II : décentraliser plus ou décentraliser mieux ? », *RFDA* 2008, n° 2 mars-avril, p. 295-315.

– Marcou G., « Les collectivités locales du niveau intermédiaire en Europe. Expériences et réformes », 67 p., in *El futuro de los gobiernos locales intermedios*, Fundación Gobierno y Democracia Local/Deputación de Barcelona, Madrid/Barcelone, 2008.

– Marcou G., *Les compétences des collectivités locales. L'étendue et la nature des compétences des collectivités locales dans les États membres du Conseil de l'Europe*, Rapport pour le CDLR (Comité directeurs des pouvoirs locaux et régionaux), Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2008, 150 p. (traduit en anglais).

– Kada N., « Hiérarchie entre préfets de région et préfets de département : enfin ! », *Pouvoirs Locaux*, 2008.

– Marcou G. (dir.), « Actualité de la région », dossier du GRALE, avec des contributions de G. Chavrier, G. Marcou, Jean-Marie Pontier, Dominique Turpin, Michel Verpeaux, *ADJA* septembre 2008, n° 30.

– Marcou G., « L'action commune des collectivités territoriales selon le Conseil constitutionnel : organiser n'est pas déterminer », *Mélanges Jégouzo*, Dalloz, 2009.

– Némery J.-Cl., « Quel avenir pour la relation entre communes et intercommunalités », *Mélanges Jégouzo*, Dalloz, 2009.

– Kada N. (dir.), *L'intérêt public local. Regards croisés sur une notion juridique incertaine*, Presses Universitaires de Grenoble, 2009.

– Albert J.-L. (dir) « LOLF et collectivités territoriales », *Revue Française de Finances Publiques*, 2009/1 (en collaboration avec la SFFP et l'IFSA).

– Lerousseau N. (dir) « Le contrôle de légalité. État des lieux », *Lamy Territorial,* 2009.

– Carrassus D., « La certification des comptes des collectivités locales : enjeux et pertinence de l'application du modèle lolfique », *RFFP*, avril 2009.

– Carassus D., Gardey D., « Une analyse de la gestion de la performance par les collectivités locales françaises : un modèle administratif ou politique ? », *RFFP* avril 2009

– Marcou G., « Le Rapport du Comité Balladur : les bonnes pistes et les fausses pistes », *Lamy Territorial*, avril 2009.

« Quelle organisation territoriale pour la France ? » table-ronde du GRALE sur le *Rapport Balladur*, 12 mars 2009, université Paris-I, Maison des Sciences économiques.

– Pontier J.-M., « Les principes de la compensation financière des transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales », in *La compensation financière des transferts de compétences aux collectivités territoriales en France et au Japon*, PUAM 2007, p. 133 et s.

– Pontier J.-M., « Les petits territoires de la France lointaine : Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques », *RFDA* 2007, p. 656.

– Pontier J.-M., « Intérêt national, intérêt local », *ADJA* 10 sept. 2007, p. 1617.

– Pontier J.-M., « Des CPER aux CPER : les contrats de projet 2007-2013 », *ADJA* 2008, p. 1653.

– Pontier J.-M., « La responsabilité contractuelle de l'État dans ses relations avec les collectivités territoriales », note sous CE 21 décembre 2007, n° 293260, 293 261, 293 262, 293 263*, JCP A* 2008, 2050 (9).

– Pontier J.-M., « Défense nationale et collectivités territoriales », *Rev. adm*. 2008, n° 361, p. 63.

– Pontier J.-M., « Les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Le rapport Alain Lambert », *Rev. adm*. 2008, n° 363, p. 289.

– Chavrier G. (coordonné par), « Le Grand Paris », dossier *ADJA*, contributions de G. Chavrier, G. Marcou, N. Merley, M. Verpeaux, juin 2009.

– Verpeaux M., « Le rapport Balladur sur la réforme des collectivités locales, des raisons et des solutions », *RFDA* 2009, p. 407.

– Chavrier G., « La création des conseillers territoriaux est-elle conforme à la Constitution ? », *ADJA* décembre 2009, n° 43.

– Chamard-Heim C. (dir.), *Les SDIS : quel partage des rôles entre l'État et les collectivités territoriales ?*, L'Harmattan coll. « GRALE », (Rapport intermédiaire remis à la DPS en décembre 2009), 2010.

– Savy R., *Émergence d'une région. Le cas du Limousin 1986-2004*, coll. « GRALE », L'Harmattan, 2010.

– Husson J.-F., Steckel M.-Ch., « Le pilotage macrobudgétaire des finances locales », *Revue européenne de l'Action publique*, n° 1, Gr. Moniteur, 2009.

– Pavia M.-L., *Les transferts de compétences aux collectivités territoriales : aujourd'hui et demain* ?, (dir.), L'Harmattan, 2010.

– Hastings-Marchadier A. (dir), *La performance des contrôles de l'État sur les collectivités territoriales*, L'Harmattan, coll. « GRALE », 2010.

– Favoreu Ch., Steckel M.-Ch., « Le modèle nordique de performance publique locale », *Revue Gestion et Finances publiques*, 2010 (à paraître).

– Guenoun M., Steckel M.-Ch., « Le modèle anglo-saxon de performance publique locale », *Revue Gestion et Finances publiques*, 2010 *(à paraître)*.

– Némery J.-Cl. (dir.), *Quelle réforme des collectivités territoriales pour la France ?*, L'Harmattan coll. GRALE, 2010.

⇨ *Il est à noter que cette dernière publication est le fruit d'une manifestation organisée à Reims, qui fut la première à analyser l'actuel projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Conformément à la vocation du GRALE qui est de rapprocher le monde de la recherche et les acteurs politiques, administratifs et de terrain, cette manifestation a fait intervenir de nombreux élus politiques aux côtés des universitaires.*

– « Gouvernance et participation », Colloque, Vannes, oct. 2008 (collaboration CERP 3E Nantes - IREA UBS), Direction : Pierre de Montalivet (Pr Dt public UBS, pôle Bretagne).

– *La démocratie locale*, Colloque à l'université de Besançon, sous la direction de Caroline Chevilley-Hiver (MCF), Virginie Donnier (PR), Anne Marceau (MCF), 27 au 28 mars 2009, publication en cours, L'Harmattan.

– Marcou G., « La réforme territoriale : ambition et défaut de perspective », *RFDA* mars-avril 2010, p. 357-377.

– « La Loi sur le Grand Paris : le retour de l'État aménageur ? », *AJDA*, 20 sept. 2010.

– Fialaire J., « Les modes de gestion de la complexité territoriale », *Pouvoirs locaux*, n° 68 I/2006, p. 70-76.

– Fialaire J., « L'évolution récente de l'intercommunalité dans le Morbihan : La rationalisation à l'épreuve des faits », *Pouvoirs locaux*, n° 78 III/2008, p. 141-146.

– Fialaire J., « Développement touristique du littoral et organisation administrative du tourisme ; quels conflits ? », *Cahiers Administratifs et Politistes du Ponant*, été-automne 2008, n° 15, p. 25-42.

– Fialaire J., « Le Parlement français et l'évaluation des politiques publiques », Annales de l'université Toulouse-I, Capitole, Tome LI, 2009, p. 71-83.

– Fialaire J., « Quelles perspectives pour les métropoles ? » *in* Jean-Claude Némery (dir.), *Quelles nouvelles réformes pour les collectivités territoriales ?*, Actes du colloque de Reims des 25 au 26 novembre 2009, L'Harmattan, GRALE, 2010.

– Fialaire J., « Champ et limites de la reterritorialisation de l'action publique locale : vers de nouvelles régulations », Journée d'études sur « les collectivités territoriales : quelles régulations ? », Faculté de droit sciences économiques et gestion de Vannes – Université de Bretagne Sud, 30 mars 2006.

– Fialaire J., « Faut-il décloisonner les contrôles juridiques et financiers relatifs aux Sociétés d'Économie Mixte et aux associations locales ? », colloque « La performance des contrôles de l'État sur les collectivités territoriales », Faculté de droit et sciences politiques de Nantes, 25-26 juin 2009.

– Fialaire J., de Montalivet P., *Coopération locale et territoires*, Actes du colloque organisé le 15 mars 2007 à la faculté de droit de Vannes, Litec, coll. « Colloques et débats », 2008, 159 p.

– Fialaire J., Participation à une table ronde sur « Les perspectives de réforme de l'intercommunalité », États généraux des collectivités territoriales organisés par le Conseil national des Barreaux, Nantes, Maison de l'Avocat, 2 oct.2009.

– Fialaire J., Interview sur l'avant-projet de réforme des collectivités territoriales, *Magazine du CG 44 Loire Atlantique*, oct.2009, p. 24.

– Albert J.-L., de Briant V., Fialaire J., *L'intercommunalité et son coût*, rapport de l'Observatoire de la décentralisation du GRALE, L'Harmattan, coll. « GRALE », 2008.

– Fialaire J., « La dotation de solidarité communautaire versée par un EPCI aux communes membres ne s'assimile pas à une subvention », obs. sous CAA Nantes (2e chambre), 19 février 2008, *Commune de Cleder*, N° 07NT01622, *Cahiers Administratifs et Politistes du Ponant, n° 15*, chronique de jurisprudence administrative de l'Ouest, été-automne 2008, p. 108-109.

2.1.3. Valorisation des activités durant l'année 2010

Lieu d'échange, de discussion et de soutien à diverses manifestations scientifiques en lien avec l'objet de recherche privilégié, la commission thématique a pris conscience en 2009 tout à la fois de la qualité de ses réflexions mais aussi de la faible visibilité de ses travaux. Aussi a-t-il été décidé de valoriser l'ensemble des recherches menées depuis 2007 sous la forme d'une grande enquête auprès de services de l'État (conformément à l'esprit originel de l'Observatoire de la Décentralisation du GRALE) et de manifestations scientifiques d'importance au cours de l'année 2010.

La commission thématique a ainsi lancé une grande enquête nationale au printemps 2010 sur la recomposition des services de l'État sur le territoire, en s'appuyant sur un questionnaire type envoyé à toutes les préfectures de métropole. Cette vaste enquête a obtenu le soutien du Directeur de la Modernisation et de l'Action Territoriale (DMAT) du ministère de l'Intérieur, M. le Préfet Christophe Mirmand. Les résultats seront exploités et synthétisés durant l'été 2010, avant d'être restitués dans un cadre scientifique à l'automne et transmis au ministère.

Parallèlement, la commission s'engage activement dans un programme national de quatre colloques du GRALE à l'automne 2010 qui couvrent l'ensemble de son champ et contribueront au débat national sur la réforme de la décentralisation :

– 7 octobre 2010 : colloque à Orléans sur la redéfinition des compétences locales.
– 21 et 22 octobre 2010 : colloque à Toulouse sur les réformes et mutations des collectivités territoriales.
– 18 et 19 novembre 2010 : colloque à Grenoble sur les liens entre la réforme territoriale et la réforme de l'État.
– 2 et 3 décembre 2010 : colloque à Bordeaux sur la France à l'heure de la métropolisation.

Outre les contributions des membres de la commission thématique à ces colloques et le financement de leur organisation par le GRALE, chacune de ces manifestations donnera lieu à une publication.

2.2. Déploiement et financement des politiques locales de sécurité

Responsable : Géraldine Chavrier, professeur à l'université Paris-I, codirecteur du GRALE

Membres : Frédéric Allaire Maître de conférences à l'université de Nantes ; Jean-François Boudet, Maître de conférences à l'université Paris-V ; Xavier Latour, Maître de conférences à l'université Paris-V ; Dominique Maillard Degree du Lou, Professeur à l'université d'Angers ; Maelle Vanier-Perrier, ATER à l'université Lyon-III.

2.2.1. Structuration de la recherche

La commission sécurité a arrêté un programme de recherches qui devait être fondé sur des recherches de terrain, lesquelles devaient aboutir à des études conclusives restituées sous forme de colloque.

Trois grandes sous-thématiques ont été retenues : le périmètre de la politique de sécurité locale (elle repose sur des outils qui vont bien au-delà du simple exercice du pouvoir de police administrative), la gouvernance de cette politique, et son coût.

2.2.2. Concrétisations

Le calendrier politique a bouleversé le programme : les élections municipales de 2008 ont conduit à une rétention des informations des équipes en place au moment des élections, puis à un retard de remontée d'informations lorsque les nouvelles équipes municipales se sont mises en place.

Lorsque, enfin, le colloque pouvait aboutir, en octobre 2009, le ministère de l'Intérieur qui a été sollicité pour être partenaire de cette manifestation n'a pas estimé que le calendrier politique le lui permettait. Il a donc été décidé de repousser cette manifestation à l'automne 2010, afin de pouvoir bénéficier de la présence de son appui (l'étendue du partenariat sera cependant revue) sans lequel une part essentielle du public cible ne pourra être atteinte.

Le programme du colloque, intitulé « La sécurité à tout prix. Les collectivités territoriales face à la demande de sécurité », arrêté en octobre 2009, était le suivant :

Les champs de la politique de sécurité et ses titulaires

9 h 40 : **De la police à la sécurité, définitions et indéfinition d'un champ de compétences**, par Jean-Marie Pontier, Professeur de droit public à l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, membre du comité scientifique du GIS-GRALE-CNRS.

10 heures : **De l'État aux collectivités territoriales, quelles limites à l'association des collectivités à la politique de sécurité ?** par Gérard Marcou, Professeur à l'université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, directeur du GIS-GRALE-CNRS.

10 h 20 : **Compétences sociales et sécurité**, par Hervé Rihal, Professeur de droit public à l'université d'Angers.
10 h 40 : **L'exemple d'un conseil des droits et des devoirs des familles**, par un représentant d'un CDDF.
11 heures *: Discussion*
11 h 15 : *Pause.*
11 h 30 : **Communes et intercommunalités dans la politique locale de sécurité**, Par Jean-François Joye, Maître de conférences en droit public à l'université de Savoie.
11 h 50 : **Exemple d'installation d'un CISPD et d'une brigade de police « intercommunale »**, par Luc Strehaiano, Président de la Communauté d'agglomération Vallée de Montmorency ADCF
12 h 10 : *Discussion*
12 h 30 : Déjeuner
Après-midi
Sous la présidence de M. Bernard Poujade, professeur de droit public à l'université Paris-V - Paris-Descartes.

Les collectivités territoriales face au marché de la sécurité

14 heures *:* **La place du secteur privé dans la politique moderne de sécurité,** par Xavier Latour, Maître de conférences en droit public à l'université Paris-V, Paris-Descartes
14 h 20 : **Le choix entre le recours aux prestataires extérieurs et l'exercice direct de la compétence***,* par Virginie Gautron, Maître de conférences en droit privé à l'université de Nantes.
Les coûts de la délinquance et leur financement

14 h 40 : **Analyse comparée des statuts de la police nationale et de la police municipale**, par Pierre Fressoz, Maître de conférences en droit public, université d'Avignon.
15 heures : **La délinquance, les assurances et les collectivités territoriales**, par Frédéric Allaire, Maître de conférences en droit public, université de Nantes.
15 h 20 : **Les financements de la politique locale de sécurité,** par Jacques de Maillard, Professeur de sciences politiques à l'université de Rouen et Tanguy Le Goff, Docteur en Sciences Politiques, chercheur à l'IAURIF.
15 h 45 : *Discussion*
16-17 heures : **Une table ronde avec les professionnels de la sécurité sur l'application de la Loi de prévention de la délinquance de 2007 et de la Loi sur l'égalité des chances**
Animation : Géraldine Chavrier, Professeur de droit public, université Paris-I, Panthéon-Sorbonne, Directrice du GIS-GRALE-CNRS.
Participants : un Préfet ; Jérôme Pansier, Magistrat au TGI de Bobigny ; deux maires : Gérard Hammel, Député-Maire de Dreux, AMF, et Charles Gautier, Sénateur-Maire de Saint-Herblain, AMF (*Tous deux pressentis*) ; Un Président d'intercommunalité : Luc Strehaiano.

Si le colloque a été reporté, des rapports d'études de caractère opérationnel ont cependant été rendus au ministère en décembre 2009.
Il s'agit des rapports suivants :
– Patrick Fressoz : « Polices nationales, municipales : statut, missions »
– Xavier Latour : « Les défis soulevés par la sécurité privée ».

2.3. Politiques sociales locales, notamment personnes âgées et personnes handicapées

Responsables : Hervé Rihal et Martine Long, professeur et maître de conférences à l'université d'Angers (pôle Pays de Loire).

2.3.1. Structuration de la recherche

En 2008, la commission a orienté ses travaux, en partenariat avec le département de la Gironde, sur la qualité de chef de file du département en matière d'aide sociale.

Puis en 2009, la commission s'est engagée à mettre en œuvre, le thème prioritaire désigné par la Direction de la Prospective et de la Stratégie du ministère de l'Intérieur : « Collectivités territoriales et vieillissement ».

En lien avec cette problématique, Virginie Donnier, Professeur de droit public à Besançon, organise une étude sur la période 2009-2011 portant sur « Les recours en récupération exercés par les départements en matière d'aide sociale ». Cette question, qui donne lieu à une jurisprudence assez abondante, n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble.

Enfin, pour la période 2009-2011, une étude pour la DARES est conduite par Guy Gilbert (Pr ENS Cachan), J. Rocabois (Prof. Univ. Rennes-I), et Alain Guengant (DR CNRS, Univ. Rennes-I) et porte sur « Les dépenses d'aide sociale des départements ».

2.3.2. Publications et valorisations

– Rihal H. et Long M. (dir), *La décentralisation du Revenu Minimum d'Insertion* (RMI), La Documentation Française, « Travaux du centre d'études et de prospective du ministère de l'Intérieur », 2007.

– Long M., « Revenu de solidarité active : l'expérimentation », *Droit social*, décembre 2007, p. 1236-1243.

– Long M., « Le département chef de file de l'action sociale : vers de nouveaux espaces de solidarité ? », Colloque des 19 et 20 septembre 2007 à Bordeaux et Agen sur *Les transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales*.

– Allemand R. et Solis-Potvin L. (dir.), *Égalité et non discrimination dans l'accès aux services publics et politiques territoriales*, L'Harmattan, 2008.

– Long M., « L'incidence de la mise en place du RSA sur la politique d'insertion du département », *Revue de Droit Sanitaire et Social*, fév.-mars 2009.

– Long M., « Le département, chef de file de l'action sociale : vers de nouveaux espaces de solidarité ? » in J.-F. Brisson (dir.), *Les transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales*, L'Harmattan, 2009.

– Long M., « Droits connexes et action sociale communale », *AJDA*, 16 novembre 2009, nº 38, p. 2098-2104.

– Long M., *Associations et pouvoirs publics,* coll. « Systèmes », LGDJ, 2010.

– Rihal H. et Long M., (dir.) « Les politiques sociales des collectivités territoriales », *Droit et Gestion des collectivités territoriales 2009*, *DGCT*, (anciennement *Annuaire des Collectivités locales*), Le Moniteur, 2009.

– Rihal H. et Long M. (dir.), *Les missions de solidarité du département de la Gironde*, Rapport, 2009. Un important travail de terrain a été réalisé sur la base d'une convention avec le département de la Gironde.

– Rihal H., « Enfance en danger, enfance dangereuse : l'appel au maire », *RDSS* 2007, p. 47-59.

– Rihal H., « Le paysage associatif aujourd'hui : mode d'emploi des relations collectivités territoriales/associations, Actualité de la commande et des contrats publics », juillet 2007, p. 30-33.

– Rihal H., « La généralisation du revenu de solidarité active, commentaire de la loi du 1er décembre 2008 », *AJDA* 2009, p. 198-205.

– Rihal H., « L'exercice de la liberté statutaire » dans le dossier « La gouvernance associative dans le secteur social et médico-social », (actes du colloque d'Angers des 29 et 30 novembre 2007), *RDSS* 2008, p. 245-251.

– Rihal H., « La mesure d'accompagnement social personnalisé, création et gestion d'une nouvelle compétence par le département », *Droit et gestion des Collectivités Territoriales (DGCT), 2009*, p. 135-146.

– Rihal H., « La triple malchance d'une personne handicapée, victime d'une loi sur l'égalité des chances », note sous CE 6 avril 2007, *ADJA* 2007 p. 2049-2052.

– Rihal H., « Précisions sur les critères de l'établissement social et les modalités de sa fermeture », note sous CAA Douai, 15 mars 2007, *AJDA* 2007, 2161-2164.

– Rihal H., « Responsabilité de l'État pour non-scolarisation d'un enfant handicapé », note sous CAA Paris, 11 juillet 2007, *RDSS* 2007, p. 1095-1103.

– Rihal H., « La scolarisation des enfants handicapés, une obligation de résultat pour l'État », note sous CE 8 avril 2009, *Laruelle*, *RDSS* 2009, p. 556-560.

– Rihal H., « Le contrôle par le juge administratif de l'exclusion du revenu de remplacement », note sous CE 21 mars 2007, *ADJA* 2008, p. 163-165.

– Rihal H., « Clarification du régime de la cession des établissements sociaux et médico-sociaux », note sous CE 13 juillet 2007, *ADJA* 2008 p. 257-261.

– Rihal H., « Nature de l'avenant tarifaire au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens », note sous CE 21 décembre 2007, *ADJA* 2008, p. 1893-1896.

– Rihal H., « La porte étroite du motif impérieux d'intérêt général en matière sanitaire et sociale », note sous CE 21 décembre 2007, *ADJA* 2008, p. 2280-2283.

– Rihal H., « Les franchises médicales devant le Conseil d'État », note sous CE 6 mai 2009, *ADJA* 2010 p. 283-285.

– Un rapport intermédiaire sur le thème « collectivités territoriales et vieillissement » a été déposé à la DPS du ministère de l'Intérieur, en décembre 2009.

– Pour l'année 2010, un colloque intitulé « Territoires et vieillissement : les nouveaux enjeux » se tiendra à Pau, les 25-26 novembre.

– *Les dépenses d'aide sociale des départements*, étude réalisée pour la DARES par Guy Gilbert (Pr. ENS Cachan), J. Rocabois (Pr. univ. Rennes-I), A. Guengant (DR CNRS, univ. Rennes-I) : 2009-2011.

– Fialaire J., « Que reste-t-il de l'objet social dans les politiques locales du logement et de l'habitat ? », *Droit et gestion des collectivités territoriales, Dossier « L'action sociale des collectivités territoriales* », 2009, Le Moniteur, p. 65-77.

– Fialaire J., « La mixité sociale à l'épreuve des politiques de rénovation urbaine », *Pouvoirs locaux*, *(à paraître)* sept. 2010.

– Fialaire J., « La participation des habitants dans les politiques de rénovation urbaine », séminaire d'étude « Les politiques locales du logement : quelle efficacité dans un contexte de développement durable ? », Faculté de droit sciences économiques et gestion de Vannes - Université de Bretagne Sud, 30 janvier 2008.

– Fialaire J., « Peut-on parler de droit à la participation des habitants dans la gestion urbaine de proximité ? » *in Un droit pour des hommes libres – Études en l'honneur du professeur Alain Fenet*, Litec, 2008, p. 511-524.

– Fialaire J., « L'impact du transfert de la gestion du RMI sur le partenariat contractuel », *in GRALE, Rapport national sur la décentralisation du RMI*, Documentation française, « Les travaux du centre d'études et de prospective du ministère de l'Intérieur », 2007.

– « La mise en œuvre de la politique de la ville », Participation du GRALE à l'appel d'offres du marché public de la DIV, 2008.

Le GRALE avait répondu à tous les lots, comme son réseau le permettait, et avec des conditions très concurrentielles puisqu'on pouvait réaliser des économies substantielles sur les frais de mission.

Malheureusement, la DIV a renoncé à ce marché pour des raisons budgétaires. L'effet pervers pour le GRALE est d'avoir démobilisé les équipes qui s'étaient engagées dans cette offre.

Il est envisagé de retravailler maintenant cette offre pour en faire un projet blanc soumis à l'ANR.

2.4. Développement économique, innovation et développement durable

Responsables : Nathalie Merley, maître de conférences à l'université de Saint-Étienne (pôle Rhône-Alpes), Jean-Luc Pissaloux, professeur à l'université de Bourgogne (pôle Bourgogne), Jacques Spindler, professeur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis (pôle PACA).

2.4.1. Structuration de la recherche

La commission a décidé de concentrer ses travaux sur trois thèmes :

1. Les pôles compétitivité ;
2. Les politiques en matière d'infrastructures, après les transferts opérés par la loi du 13 août 2004 ;
3. Les usages de l'Internet dans les collectivités locales : thème prioritaire désigné par le ministère de l'Intérieur, mis en œuvre sous la direction du professeur Jacques Spindler (Nice).

Au titre du groupe de travail sur les infrastructures de transport deux projets sont en cours : un projet « Décentralisation des aéroports » (piloté par C. Mamontoff, MCF, université de Perpignan, pôle Languedoc-Roussillon qui a organisé un colloque de restitution en juin 2009) et un projet plus global intitulé « Les transformations de la gouvernance des infrastructures de transport » (piloté par N. Merley).

2.4.1.1. La décentralisation aéroportuaire

Cette recherche, conduite par Catherine Mamontoff (MCF, université de Perpignan, Pôle régional Languedoc-Roussillon) porte sur 21 régions et a mobilisé de nombreuses équipes du GRALE. Elle a donné lieu à un colloque, le 18 juin 2009, à l'université de Perpignan, dont les actes ont été publiés par la *RFDA* (novembre-décembre 2009) ; l'ensemble des monographies et une synthèse de Catherine Mamontoff sont en cours de publication dans la collection GRALE des Éditions L'Harmattan. On en résume ci-après les principaux résultats.

Ce groupe de travail est composé d'une trentaine d'enseignants-chercheurs et de doctorants. Au-delà des publications individuelles de ses membres, il a mené, sous la direction de C. Mamontoff un important programme de recherche sur la réforme aéroportuaire, destiné à mesurer les effets de la mise en œuvre des lois de 2004 et 2005 sur la gestion décentralisée des aéroports. Deux actions ont été réalisées.

Une recherche collective aboutissant à la publication d'un ouvrage

Ce programme a tout d'abord donné lieu à une recherche collective en voie d'achèvement. D'un point de vue méthodologique, dans une logique d'observatoire des réformes en cours, celle-ci s'est appuyée sur la réalisation d'enquêtes de terrain, à partir d'un questionnaire élaboré en commun. Toutes les régions françaises (à l'exception de l'Île de France et de l'Outre-Mer compte tenu de leur spécificité) ont fait l'objet de telles enquêtes.

Celles-ci conduisent à deux types de productions scientifiques :

– vingt-et-une études régionales permettant, région par région, de rendre compte avec finesse des contextes locaux de la réforme aéroportuaire. Chacune de ces études analyse les effets de la réforme sur les institutions (collectivités territoriales, services déconcentrés, CCI…) ainsi que sur l'activité aéroportuaire ;
– des études générales, prenant appui sur ces enquêtes de terrain, répondant à la question de savoir si, et dans quelle mesure, cette réforme atteint l'objectif qui est assigné de revitalisation de l'activité aéroportuaire.

La liste de ces contributions est la suivante :

– S. Guérard, M. Breuillard, « L'ouverture à la concurrence des aéroports décentralisés » ;
– J. Fialaire, A. Abidi, « Le contexte sociopolitique et institutionnel de la gestion décentralisée des aéroports » ;
– M. Kernéis, « Un transfert sur candidature ouvert aux divers acteurs décentralisés » ;
– N. Merley, « Les aéroports restés d'intérêt national » ;
– J. Lix. « Les chambres consulaires et la décentralisation des structures aéroportuaires : quels impacts, quels devenirs ? » ;
– P. Guignard, « La présence résiduelle de l'État dans la décentralisation aéroportuaire ».
– Fl. Lerique, « La coopération entre collectivités décentralisées » ;
– G. Siat, « La coopération transfrontalière entre États : l'exemple de Bâle-Mulhouse » ;
– D. Huron, « Les stratégies des compagnies aériennes *low-cost* » ;
– C. Viard, « La place secondaire des questions environnementales dans la décentralisation des aérodromes » ;
– F. Rangeon, N. Sanson, « L'intérêt local aéroportuaire » ;
– X. Péraldi, « La décentralisation aéroportuaire et l'aménagement du territoire » ;
– R. Rézenthel, « Le domaine aéroportuaire et la décentralisation ».

Ces travaux seront publiés dans un ouvrage, dirigé par C. Mamontoff à l'automne 2010, dans la collection du GRALE.

Un colloque dont les actes ont été publiés dans une grande revue de droit public

Dans le même temps, ce programme a donné lieu, le 18 juin 2009, à un colloque, organisé à l'université de Perpignan, dans le cadre du GRALE, sous la responsabilité scientifique de C. Mamontoff, consacré à la décentralisation aéroportuaire. Cette manifestation a mis en débat les objectifs des lois de 2004 et 2005 afin de comprendre dans quelle mesure ceux-ci semblent effectivement atteints par la réforme aéroportuaire en cours, les insuffisances et les nouvelles difficultés induites par ces textes.

La *Revue Française de Droit Administratif* (*RFDA*), dans son numéro de novembre-décembre 2009, a publié les actes de ce colloque avec les contributions suivantes :

– J.-F. Brisson, « Aéroports décentralisés et libre administration des collectivités territoriales », p. 1153 ;
– C. Ribot, « Les transferts des compétences aéroportuaires », p. 1160 ;
– C. Mamontoff, « Le bilan des transferts des compétences en matière aéroportuaire : le cas du Languedoc-Roussillon », p. 1166 ;
– E. Malaret, « La répartition des compétences en matière aéroportuaire en Espagne : un droit apparemment stable dans un environnement en profonde mutation » p. 1171 ;
– J.-F. Calmette, « Le régime juridique des ressources rares dans le domaine des infrastructures aéroportuaires », p. 1177 ;
– G. Clamour, « Aéroports décentralisés et mise en concurrence », p. 1183 ;
– R. Rezenthel, « La décentralisation et les concessions aéroportuaires », p. 1188 ;
– Michelle Devilliers-Brisson, « Les questionnements des nouveaux propriétaires aéroportuaires », p. 1193 ;
– N. Merley, « La réforme du système d'administration aéroportuaire : bilan et perspectives » (conclusion du colloque), p. 1197.

Principaux résultats scientifiques

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et celle du 20 avril 2005 relative aux aéroports ont profondément transformé le droit aéroportuaire afin de l'adapter à la fin des monopoles et à l'ouverture à la concurrence de l'activité. Ces deux textes s'inscrivent dans les processus d'approfondissement de la décentralisation, de privatisation et de désengagement de l'État. Dans un contexte de crise sans précédent affectant le transport aéroportuaire, le législateur affiche comme objectifs la restructuration du secteur aérien pour redynamiser l'activité et rendre les territoires plus compétitifs. La loi de 2004 a, dans ce sens, conféré de nouveaux pouvoirs aux élus locaux. Ces objectifs ont-ils été atteints ? Au-delà des difficultés liées à la conjoncture économique, la recherche menée invite à la prudence.

La décentralisation des quelque 151 aérodromes initiée par la loi du 13 août 2004 a bien été réalisée avec un certain succès. Un des points les plus remarquables est probablement l'introduction d'une décentralisation concertée dans un secteur complexe, où la réussite implique qu'il y ait l'assentiment au transfert des collectivités concernées. Le législateur décentralise en recherchant l'adhésion plus qu'en imposant le transfert, dans un premier temps tout du moins. Cela permet alors de rechercher quel est l'échelon pertinent de décentralisation et c'est à chaque collectivité candidate de prouver qu'elle est la meilleure.

La compétence est attribuée, en principe, à la collectivité territoriale qui souhaite réellement l'exercer ce qui évite d'éventuelles contestations relatives à un transfert non désiré. Cette évolution a eu pour conséquence une diversité de situations et un certain recul de l'égalité et de l'uniformité puisque les collectivités compétentes ou leur groupement diffèrent d'une région à une autre. Sur ce terrain, le système français se rapproche de celui de certains États européens basés sur la différenciation ; les collectivités territoriales d'un même niveau n'ayant pas obligatoirement des compétences identiques.

Mais au titre des difficultés d'application, la recherche menée met en évidence la vive concurrence entre acteurs institutionnels et l'oligopole des compagnies aériennes, qui risquent à terme d'entraver le développement harmonieux aéroportuaire et, au-delà, d'empêcher le développement de certains territoires. Cette situation invite à interroger la nécessité d'une nouvelle régulation du marché aéroportuaire par l'État.

2.4.1.2. Les transformations de la gouvernance des infrastructures de transport

Ce projet concerne l'ensemble des infrastructures de transport interurbaines que sont les routes, le rail, les aéroports, les ports et voies fluviales et le double mouvement de décentralisation et de libéralisation des modes de gestion en matière de d'infrastructures de transport. Elle cherche à mesurer leur impact sur l'action publique en matière d'infrastructures de transport, et plus généralement, sur les politiques d'aménagement du territoire, tant nationales que régionales.

Le travail est articulé autour de trois axes de réflexion (qui ne sont pas séparés) : – Axe 1 : Les transformations du ministère de l'Équipement ; – Axe 2 : Les transformations (organisation et compétences) des collectivités territoriales destinataires des transferts d'infrastructures ; – Axe 3 : L'impact des transferts sur l'environnement institutionnel des collectivités territoriales (ex CCI).

Terrains d'observations et état d'avancement des enquêtes :
Les entretiens en région Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Nord-Pas-de-Calais sont terminés (ils ont été réalisés par E. Yssartel sous la responsabilité de N. Merley) Dans chacune de ses régions ils ont été menés auprès des DRE, des conseils généraux et des DDE. Ils ont été dépouillés, retranscrits et mis en ordre dans un volumineux document qui constitue désormais la base de travail.

Ces données ont été classées autour des deux grands axes :

– Premier axe : les transformations des « organisations » en charge des infrastructures de transport (effets institutionnels des réformes en cours sur l'organisation, les administrations), en distinguant les transformations des administrations d'État, des collectivités territoriales : conseil régional, conseils généraux, communes et intercommunalités et les organismes consulaires (CCI notamment).

– Deuxième axe : les transformations de l'action en matière d'infrastructures de transport en région (effets sur l'étendue et l'exercice des compétences des réformes en cours). En distinguant la transformation des compétences des administrations déconcentrées de celles des collectivités territoriales, EPCI et autre organismes parapublics.

Les derniers rapports sur les situations régionales ont été rendus :

– Région Midi-Pyrénées, F. Crouzatier-Durand ;
– Région PACA : D. Huron ;
– Régions Bretagne et Pays de Loire : J. Fialaire.

L'avancement de ce projet a été ralenti par la mobilisation qui a été nécessaire pour achever la recherche sur la décentralisation aéroportuaire. Il sera mené à son terme en 2011

2.4.1.3. Les nouveaux usages de l'Internet dans les collectivités territoriales

Les principales conclusions partielles de l'étude menée par l'équipe du GRALE sur les nouveaux usages de l'Internet dans les collectivités territoriales sont résumées ci-dessous.

Internet : pour une nouvelle approche de l'information des usagers

Le nouveau média Internet constitue pour une collectivité territoriale une opportunité de choix lorsqu'il s'agit de diffuser de l'information. Dans cette optique, il convient d'étudier deux éléments : l'organisation nécessaire pour mieux diffuser l'information (1.1.) et les nouveaux outils mobilisés dans le cadre de cette diffusion (1.2.).

Une nouvelle approche de la transparence de la gestion publique locale

On observe de nombreuses initiatives liées à la transparence de la gestion publique. Ce constat est lié à l'objectif fixé en amont de la publication du site. Ainsi, le partage de l'information, objectif consensuel, se traduit par une volonté pédagogique affirmée sur le site internet (2.1.), mais également par la mise en ligne de retransmissions en direct des conseils décisionnaires (2.2.) et de diffusion des informations sur les finances des collectivités territoriales (2.3.).

Une nouvelle approche de la qualité des actions publiques

Les sites internet constituent un formidable relais de la qualité dans collectivités territoriales. Les caractéristiques techniques permettent de simplifier les procédures administratives (3.1.), de développer le paiement en ligne (3.2.), d'être plus réactif dans le traitement des doléances (3.3.). Une attention particulière doit donc être portée sur l'évaluation du site internet (3.4.).

L'internet mobile : une nouvelle construction de service

Les évolutions sociologiques poussent aujourd'hui la population vers l'interactivité et la mobilité. Cette dernière constitue un élément incontournable dans la prise en compte des stratégies internet des collectivités territoriales. Ces dernières se traduisent par le développement du WiFi (4.1.) et de nouveaux services publics numériques sur les téléphones mobiles (4.2.).

Les sites internet institutionnels une nouvelle plateforme d'accueil de services : le web 2.0

L'interactivité, se traduit institutionnellement par une recherche de participation des habitants en dehors des rendez-vous électoraux. Ainsi, il convient de se poser deux questions : – Quel est le nouveau rôle de l'usager dans la gestion publique locale ? (5.1.) ; – Comment renouveler le dialogue avec et entre les citoyens ? (5.2.).

2.4.2. Publications

– Némery J.-Cl. (dir), *Quel avenir européen pour la Meuse et le territoire mosan ?*, coll. « Administration aménagement du territoire », éd. L'Harmattan 2008, 131 p.

– Spindler J. (dir), *Les pôles de compétitivité se décrètent-ils* ?, L'Harmattan, 2010 (à paraître).

– Mamontoff C., (dir), *La décentralisation aéroportuaire*, L'Harmattan, 2010 (à paraître).

– Pontier J.-M., « Des difficultés soulevées par le transfert des aérodromes », note sous CE 19 nov. 2008, n° 313095, *JCP A* 2009, n° 2055.

– Spindler J. (dir), *Clusters touristiques et développement durable*, colloque 2009, et publication en cours 2010.

– Spindler J., Bo B., Huron D., « Les pôles de compétitivité français : référentiel théorique et grilles d'analyse », *La Revue du Trésor*, n° 10, 2007.

– Pissaloux J.-L. (dir), « Développement économique et durable et collectivités territoriales : analyse des instruments et des politiques menées par les différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités) ».

– Bo D., Spindler J., « La coopération de l'État et des collectivités locales en matière financière : les pôles de compétitivité », *Gestion & Finances Publiques - La Revue*, n° 11, novembre, 2009.

– Bo D., « Les mécanismes de gouvernance des partenariats public-privé à la française : l'exemple des ports de plaisance *», Revue Économie & Sociétés*, Tome XLII, n° 10, octobre, Série « Économie de l'entreprise », K, n° 19, 2008.

– Bo D., Fiorello A., « L'émergence du *Community Tourism* en réponse aux attentes du nouveau touriste », *Revue Qualitique*, numéro spécial « Développement Socialement Durable », nov. 2008.

– Huron D., Spieth G., « Communication intercommunale : entre construction d'image du territoire et modification du comportement des usagers », *Communication & Organisation*, n° 35, 2010.

– Huron D., Spindler J., Marty F., « De la certification des comptes de l'État : principes, enjeux et difficultés », *Revue française de finances publiques*, n° 100, 2007.

– Spindler J., Aldebert B., Bo D., « Tourisme d'affaires et chaîne de valeur », *Les Cahiers Espaces*, n° 97, avril 2008.

– Spindler J., Marty F., « La place des mesures fiscales dans les plans de relance », *Gestion & Finances Publiques - La Revue*, n° 7, juillet 2009.

– Spindler J., Marty F., « L'évaluation préalable des contrats de partenariats : contrainte juridique ou outil de pilotage de l'action publique ? », *Gestion & Finances Publiques - La Revue*, juillet, n° 7, 2009.

– Fialaire J., « Gestion des services publics d'assainissement et développement durable », *Lamy Collectivités territoriales*, n° 16, sept. 2006, p. 76-82.

– Fialaire J., « L'accès à l'eau et ses usages domestiques comme droit fondamental : quelle part pour l'action publique locale ? », *Droit et gestion des collectivités territoriales 2010, Dossier « L'eau et les collectivités territoriales »*, Le Moniteur, *(à paraître)* 2010.

– Fialaire J., « Gestion des services publics d'assainissement et développement durable », Journées d'étude de la MSH Ange Guépin sur l'eau, juin 2006.

– Fialaire J., « Vers une autorité organisatrice de la mobilité durable ? », Journée d'études sur « Quelle gouvernance au service de la mobilité durable ? », Cité des congrès de Nantes Métropole, 7 juin 2010.

– Fialaire J., « La contribution de la notion de développement urbain durable à l'étude des politiques publiques », 1er séminaire « Concept et stratégies du développement durable », MSH Ange Guépin, 2 février 2006.

– Fialaire J., « La contribution de la notion de développement urbain durable à l'étude des politiques publiques », *in L'Homme, ses territoires, ses cultures, Mélanges offerts à André-Hubert Mesnard*, LGDJ, coll. « Décentralisation et développement local », 2006, 403 p., p. 123-132.

– Fialaire J., Barragan K., Langlais A., Vocat Ch., *Procédures et politiques publiques au service du développement durable : entre impératif démocratique et objectif d'efficacité*, Rapport au PIDUD-CNRS 2006, 156 p.

– Fialaire J., Ganivet C., « La décentralisation portuaire en région Bretagne, contribution au rapport de l'Observatoire de la décentralisation du GRALE », *in* J.-Ph. Bras Jean-Philippe, Gérald Orange (dir.), *Les ports dans l'Acte II de la décentralisation*, L'Harmattan, GRALE, 2007.

2.4.3. Directions d'ouvrages

– Bo D, Pissaloux J.-L., Spindler J. (dir.), *Les pôles de compétitivité se décrètent-ils ? Une comparaison européenne*, coll. « GRALE », L'Harmattan, Paris, 2010 (à paraître).

– Spindler J. (dir.), *L'Évaluation de l'événementiel touristique*, L'Harmattan, Paris, 2009.

– Spindler J., Huron D. (dir.), *Le management public en mutation*, coll. « Management Public » dirigée par G. Orange et J. Spindler, L'Harmattan, Paris, 2008.

– « Les nouveaux usages de l'Internet dans les collectivités territoriales », étude sous la direction de Jacques Spindler, Pr Univ. Nice-Sophia-Antipolis. Sujet prioritaire désigné par la DPS ; rapport intermédiaire remis en décembre 2009, fin des travaux prévue octobre 2010, publication, fin 2010 ou début 2011.

– Fialaire J., Mondielli E., *L'Homme, ses territoires, ses cultures, Mélanges offerts à André-Hubert Mesnard*, LGDJ, coll. « Décentralisation et développement local », 2006, 403 p.

– Fialaire J., *Les stratégies du développement durable*, L'Harmattan, coll. « GRALE », 2008, 409 p.

2.5. L'ouverture à la concurrence et les services publics locaux de nature industrielle et commerciale

Responsables : Olivier Dupéron, MCF à l'université de Reims (pôle Champagne-Ardenne).

Les collectivités territoriales sont désormais soumises à un encadrement juridique imposant à leurs initiatives de respecter le droit de la concurrence. Cela concerne, non seulement la réglementation des marchés publics et des délégations de service public, mais aussi leurs initiatives en matière de création de services publics dès lors qu'elles ont un impact sur le marché. Le repli du service public national du fait des politiques de libéralisation semble favoriser l'apparition de services publics locaux aux frais éventuellement des budgets locaux.

D'un autre côté, le droit communautaire et la jurisprudence française admettent aujourd'hui, au nom de la neutralité du droit de la concurrence à l'égard des formes de propriété, qu'un organisme public puisse s'engager dans des initiatives concurrentielles dès lors qu'il n'utilise pas des ressources affectées à ses missions de service public et que ses offres intègrent effectivement tous les coûts. Paradoxalement, il n'est pas sûr que ces positions soient favorables au secteur privé et au respect des règles de concurrence. Le soupçon existe en effet que la capacité de contrôle du juge administratif soit à trop grosses mailles pour saisir les petits avantages concurrentiels par lesquels les organismes publics pourraient ainsi s'imposer dans les procédures d'appel d'offres.

En outre, et inversement, il est fréquent que des opérateurs privés proposent aux collectivités publiques des prestations constituées à partir de données publiques, et le prix n'est pas toujours justifié par la valeur ajoutée de l'opérateur. De plus, il existe une incertitude sur le statut de ces données : s'agit-il vraiment de données publiques, par exemple s'agissant de celles que la loi fait obligation à la police et à la gendarmerie de fournir aux conseils municipaux pour leurs délibérations en matière de prévention de la délinquance.

Cette commission thématique n'a pu commencer son travail que le 4 avril 2008. Elle répondait à l'intérêt des partenaires potentiels du GRALE dans le secteur économique.

Elle a engagé une enquête par questionnaire auprès des collectivités territoriales et des intercommunalités, en juin 2008, avec un taux de réponses très élevé pour ce type d'enquête.

Une seconde réunion a eu lieu le 22 octobre 2008 pour présenter l'exploitation des réponses aux questionnaires et discuter l'état des lieux établis sur différents secteurs par les membres de la commission thématique : – Jean-David Dreyfus : prestations intellectuelles ; – Olivier Dupéron : transports publics ; – Jean-Marie Pontier : communications électroniques ; – Yves Luchaire : eau. Un cadre dirigeant de Véolia Environnement (CGE) participe aux travaux (M. Yvon Mogno) et a présenté une communication écrite. L'équipe est renforcée de nouveaux membres au printemps 2010, et notamment de Sophie Nicinski, professeur à l'université Paris-I. Les travaux doivent être poursuivis pour se conclure à la fin de 2010.

Publications

– Dreyfus J.-D., « Constitution et compétences normatives économiques des collectivités locales », communication au colloque : *La constitution économique de l'État. L'ordre constitutionnel économique 1958-2008*, Paris, 3 oct. 2008.

– « Les collectivités territoriales et l'énergie », dossier « Études » de *l'Annuaire 2007 des Collectivités locales*, CNRS éditions.

– « Les collectivités territoriales et l'eau », dossier « Études » de *DGCT 2010*, éditions du Moniteur.

– Pontier J.-M., « Les collectivités territoriales et les règles communautaires de concurrence relatives aux aides publiques », *Rev. adm.*, nº 366, 2008, p. 631.

– Fialaire J., « Infrastructures locales de communication et droit de la concurrence », *Lamy collectivités territoriales*, n° 8, déc. 2005, p. 54-59.

– Fialaire J., « Les impératifs juridiques des choix du mode de gestion : régie ou gestion déléguée – impôt et prix », colloque « Le financement des services publics locaux : enjeux et perspectives », Faculté de droit et de sciences économiques d'Angers, 1er octobre 2009.

– Fialaire J., « Associations et services publics locaux », *Jurisclasseur Collectivités territoriales*, Fasc. 767, fév.2000 (refonte déc.2008).

2.6. Les politiques patrimoniales

Responsables : François Rangeon, professeur à l'université d'Amiens (pôle Picardie), Raphaël Romi, professeur à l'université de Nantes (pôle Pays de Loire).

Composition de la commission : François Rangeon (Amiens), Raphaël Romi (Nantes), Fanny Charvier (Lyon), Cendrine Délivré-Gilg (Lyon), Jacques Fialaire (Nantes), Paul Iogna (Angers), Florence Jamay (Amiens), Mathilde Kerneis (Rouen), Nicole Lerousseau (Tours), Mylène Le Roux (Nantes), Catherine Mamontoff (Perpignan), Isabelle Muller-Quoy (Amiens), Nathalie Sanson (Amiens), Fabrice Thuriot (Reims), Claudine Viard (Cergy).

La commission « patrimoine » du GRALE, animée par François Rangeon et Raphaël Romi est composée de 15 membres issus de 9 universités différentes. Son objectif est de suivre les avancées de la décentralisation dans les domaines du patrimoine culturel et du patrimoine naturel.

Au terme de ces trois années de fonctionnement, voici les principaux résultats obtenus.

Une vaste enquête a été menée sur la gestion de leur patrimoine culturel par les collectivités territoriales. Les principaux résultats de cette enquête ont été présentés au colloque de Nantes (8 et 9 juin 2009), dont les actes sont actuellement sous presse (dir. Patrick Le Louarn, PUR). Ces résultats peuvent être résumés de la manière suivante.

1. La première question abordée par la commission concernait la *notion* même de « patrimoine culturel et naturel ». On assiste aujourd'hui à une extension sans limite du concept de « patrimoine » qui finit par devenir insaisissable. Par exemple, on ne parle plus des « monuments historiques » mais du « patrimoine culturel » des collectivités locales. On associe au concept de « patrimoine culturel et naturel » ceux de territoire et d'identité. Ces évolutions sémantiques traduisent en fait une profonde mutation des politiques publiques culturelles et de développement durable. La territorialisation de ces politiques change leur nature même. L'État n'est plus la seule référence en matière de définition d'un intérêt général culturel et naturel. L'Europe et les collectivités territoriales ont pris le relais. La question est alors de savoir jusqu'où peut aller le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales.

2. La deuxième question concerne la *répartition des tâches entre l'État et les collectivités territoriales.* La commission estime que, si la décentralisation est bien un processus historique irréversible, il serait en revanche aventureux de délester l'État de ses missions essentielles de service public de préservation et protection du patrimoine culturel et naturel. L'État ne doit pas se cantonner à un rôle de surveillance, de police et d'évaluation. Quant aux collectivités locales, leur mission doit être de valoriser plutôt que de protéger. La décentralisation a conduit à une succession désordonnée de transferts de compétences. La question du sens global et de la cohérence de ces transferts n'a pas été suffisamment prise en compte. Les transferts sont rarement tranchés. Si l'État abandonne parfois son patrimoine, il propose le plus souvent aux collectivités locales d'en partager la gestion et la mise en valeur. Faut-il clarifier ce partage de compétences ? La commission estime que cet objectif de clarification est largement illusoire, notamment en raison du caractère mouvant du patrimoine, qui comporte une dimension immatérielle (mémoire, images mentales…) et une dimension matérielle (œuvres et paysages), l'une et l'autre sans cesse reconstruites.

3. Enfin la question du rôle de la *société civile* (citoyens, associations et entreprises) a retenu l'attention de la commission. Les politiques publiques ne prennent sens qu'à travers les perceptions et réceptions de leurs destinataires. La décentralisation offre sans doute l'occasion de mobiliser la société civile au service du patrimoine. Mais il serait illusoire de penser que la proximité engendre automatiquement la démocratie participative. Outre son rôle indispensable de contrôle scientifique et technique, l'État doit, en partenariat étroit avec les collectivités locales, inciter les acteurs de la société civile à s'impliquer davantage dans la défense et la promotion du patrimoine, et prendre les mesures réglementaires en ce sens.

Si la commission est maintenue en 2010-2014, elle pourrait concentrer son activité sur trois points :

– l'étude des liens entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel ;
– l'étude des rapports entre les politiques culturelles et les politiques touristiques ;
– l'étude des retombées économiques de la valorisation du patrimoine par les collectivités territoriales.

Publications

– Le Roux M., « Le transfert de propriété de monuments historiques aux collectivités territoriales », *AJDA* 2007, p. 2117.

– Némery J.-Cl., Rautenberg M. et Thuriot F. (dir.), *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, L'Harmattan, 2008, 132 p.

– Thuriot F. et Vidal G., *Patrimoine et Mondialisation*, GRMP (Groupe de Recherches sur les Musées et le Patrimoine), Préface de Jean-Pierre Warnier, L'Harmattan, 2008, 288 p.

– Allemand R., *La gestion durable des ressources en eau en milieu agricole : réflexion générale et application et dans le bassin de la Moselle*, L'Harmattan, 2010, 177 p.

– Flauss J. (dir), *Polices et justices de l'environnement*, 2009, PUF *(à paraître)*.

– Colloque : « Patrimoine culturel et collectivités territoriales », 8-9 juin 2009, Nantes ; publication : P. Le Louarn (dir.), *Patrimoine culturel et collectivités territoriales*, coll. « GRALE », L'Harmattan, 2010.

– Pontier J.-M., « Les collectivités locales et la culture : des compétences partagées et des initiatives diversifiées », in *Les collectivités locales : la culture en France et au Japon*, Les colloques du Sénat, 2008, p. 15 et s.

– Pontier J.-M., « Les moyens de financement des politiques culturelles locales », in *Les collectivités locales* : *la culture en France et au Japon*, Les colloques du Sénat, 2008, p. 27.

– Pontier J.-M., « La décentralisation culturelle », *Bulletin juridique des collectivités locales.*

– Pontier J.-M., « Les interventions culturelles des collectivités territoriales », *Encyclopédie Dalloz collectivités locales*, p. 4170-1 à 4170-10 et 4172-1 à 4172-127

– Fialaire J., « Conceptions étrangères et droit comparé de la protection et de la conservation : le cas de l'Espagne », colloque sur « patrimoine culturel et collectivités territoriales », 1re journée, Cité des congrès de Nantes Métropole, 8 juin 2009.

2.7. Collectivités territoriales et politiques européennes

Cette nouvelle commission thématique a été créée pour répondre à la quatrième priorité indiquée en février 2009 par la DPS du ministère de l'Intérieur ; sous la direction de Roselyne Allemand (MCF, Univ. Metz) et Laurence Solis-Potvin (MCF Univ. Metz).

Le programme de recherche établi en octobre 2009 comporte deux volets :

2.7.1. La mise en œuvre du droit communautaire par les collectivités territoriales et son effet sur les compétences locales (dir. : L. Solis-Potvin)

La première partie de l'ouvrage regroupera des contributions analysant ce thème au regard des règles du marché intérieur de libre-échange et de libre concurrence. Certaines études ont déjà été attribuées sur les libertés de circulation, sur la libre concurrence, sur la réglementation communautaire des marchés publics, sur l'approche communautaire des contrats passés par les collectivités territoriales (délégations de service public et partenariats public-privé) et sur les contentieux liés à l'action des collectivités territoriales.

La seconde partie sera consacrée au rôle des collectivités territoriales au regard des politiques sectorielles et son effet sur les compétences locales. Cette question présente un intérêt particulier pour des politiques communautaires qui ne reposent pas sur une compétence exclusive de la Communauté mais sur des compétences concurrentes et sur le principe de subsidiarité. L'objectif de cette partie est d'identifier les rôles respectifs de l'État et des collectivités territoriales pour chacune des politiques sectorielles telles que les politiques dans le domaine des communications et des transports, de l'énergie, de la culture, ou encore les politiques en matière de protection de la santé publique, de l'environnement… Certaines études ont été déjà été attribuées sur les thèmes de la politique agricole commune et de la politique de cohésion économique et sociale et l'aménagement du territoire.

Dans les deux parties, les études pourront mettre en évidence, en partant de cet angle d'approche centré sur le rôle et les compétences des collectivités territoriales, comment des intérêts d'ordre non exclusivement économique et d'ordre social, culturels, environnementaux, de services publics […] tels qu'ils s'expriment au plan local, peuvent être reçus dans la politique communautaire de libre-échange et de libre concurrence. Si le principe d'intégration est posé par le traité CE pour certaines politiques, l'exigence d'intégration des objectifs qu'elles visent dans toutes les actions menées au plan communautaires peut être rapprochée de l'objectif plus large de bonne gouvernance et de cohérence. Il sera notamment possible de montrer comment l'intérêt régional et local ainsi que les compétences locales sont pris en compte au plan communautaire tant par référence à la réception des intérêts nationaux qu'au regard des progrès dans la définition de l'intérêt communautaire, dans le respect de la diversité des États et de leurs collectivités territoriales.

Fin des travaux : 31 mai 2010, publication : automne 2010.

2.7.2. Étude comparée de l'impact des politiques communautaires sur les collectivités locales en Europe (dir. Roselyne Allemand)

Il ne s'agit pas d'une étude générale sur les impacts du droit communautaire, ni d'une juxtaposition de monographies, mais d'une approche comparée et concrète à partir de politiques publiques de certaines collectivités territoriales dans certains États membres, sur des points précis de la mise en œuvre du droit communautaire.

Le fil conducteur de l'ouvrage consiste à repérer dans quelle mesure et pourquoi l'impact du droit communautaire est le même ou au contraire diffère dans des collectivités territoriales dont les compétences, l'échelle et la taille sont proches. (Par exemple les problèmes juridiques se posent-ils ou non de la même manière ?)

Chaque auteur choisit en fonction du domaine, une ou plusieurs collectivités territoriales françaises qu'il compare avec des collectivités territoriales étrangères de l'Union européenne de même niveau.

Sommaire

Titre I – Les outils juridiques et financiers

Chapitre I. L'impact des fonds structurels sur les collectivités territoriales. Sous la responsabilité de Michèle Breuillard et Stéphane Guérard

Les contributions doivent dans la mesure du possible aborder les trois points suivants :

1 – La procédure de gestion des fonds structurels (qui gère les fonds et comment ?)
2 – La relation entre l'autorité de gestion et les collectivités territoriales (contrôle - évaluation)
3 – L'utilisation des fonds (pour quels projets ?)

La méthode consiste à retenir plusieurs collectivités (française et étrangère) selon les critères choisis par l'auteur, l'objectif étant d'identifier des collectivités territoriales utilisant les fonds structurels et de mesurer l'impact sur les politiques publiques locales, de dégager des constantes et des différences.

Les contributeurs : aspects comparés en France :

– Stéphane Leclerc, MCF université de Caen Basse Normandie : impact des fonds sur les collectivités territoriales de base, étude sur les communes et EPCI du Grand Ouest, influence sur les investissements locaux.
– Stéphane Guérard et Michèle Breuillard, MCF à Lille : gestion et utilisation des fonds en NPDL, aspects comparés avec un pays européen.
– Irène Bouhadana, William Gilles, MCF à Paris-I : financement des collectivités territoriales par les fonds structurels : approche comparée avec la République Tchèque.
– Aurélien Raccah, MCF université catholique de Lille : comparaison France Allemagne-Royaume-uni.
– Nathalie Noupadja : comparaison France Roumanie.

*Chapitre II. L'impact des directives « marchés publics et délégation de service public ». S*ous la responsabilité de Jérôme Germain.

Les contributions doivent dans la mesure du possible aborder les 3 points suivants :
1 – effets sur le contrôle interne
2 – effets sur l'organisation interne des services
3 – tradition juridique ayant freiné ou facilité l'application

Les contributeurs

– Jérôme Germain MCF à Metz : Les effets en France et en Allemagne
– Hubert Delzangles, MCF à Metz : Les effets en France et en Espagne

Titre II – Les politiques sectorielles

*Chapitre III. Les effets du droit communautaire sur les politiques publiques locales de l'eau. S*ous la responsabilité de Roselyne Allemand

Les effets de la directive-cadre sur l'eau

– Jochen Sohnle (MCF à Metz) : les effets sur l'organisation de la gestion de l'eau par bassin hydrographique, comparaison France - Allemagne.
– Christophe de Bernardinis (MCF à Metz) : les effets sur l'intégration d'une planification communautaire de l'eau dans la hiérarchie des normes d'urbanisme, France, Allemagne, Italie.
– Eva Guyard (Doctorante Nantes) : les effets sur les coûts des services liés à l'eau en application du principe de récupération des coûts, France-Italie
– Stéphane Pelzer (Doctorant Metz) : les effets de la directive « nitrates » sur la qualité de l'eau, France-Luxembourg-Allemagne.
– Aurélien Raccah : les effets de la directive « eaux résiduaires urbaines », France-Allemagne-Royaume-uni.

Chapitre IV. Les effets de la libéralisation du secteur de l'énergie. Sous la responsabilité de Roselyne Allemand

1 – Heiko Sabatzki : les effets sur la contractualisation dans le secteur de l'énergie, France Allemagne.
2 – Julien Walther (MCF à Metz) : les effets sur les distributeurs d'énergie (concurrence, accès aux réseaux) France - Allemagne.
3 – Florent Roemer (MCF à Metz) : Les effets souhaitables d'une hypothétique fiscalité écologique européenne (ou comment orienter les politiques territoriales vers l'utilisation des énergies renouvelables).

*Chapitre V. L'impact des directives sur la gestion des déchets. S*ous la responsabilité d'Anne Rigaux
1 – Magali Dreyfus : les effets sur la gestion des déchets municipaux France-Allemagne-Royaume-uni.
2 – Aurélien Raccah : les effets sur la gestion des déchets électroniques et électriques ? France-Allemagne-Royaume-uni.
3 – Bangui Taha (MCF université de la Réunion), Sébastien Roset (ATER université de la Réunion) : Les effets sur la gestion des déchets ménagers dans le cadre des régions ultrapériphériques.

Chapitre VI. Les effets de la directive Natura 2000 sur la gestion des espaces protégés. Sous la responsabilité de Jochen Sohnle

Descriptif de la problématique :
Deux instruments communautaires établissent la base juridique du réseau Natura 2000, à savoir les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats » (1992). La première propose la mise en place de Zones de Protection spéciales (ZSP), la seconde de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Les deux types de site ainsi désignés concourent, sous l'appellation commune de « sites Natura 2000 », à la formation du réseau écologique européen Natura 2000. Les États se sont engagés à désigner des sites, avec l'accord de la Commission, pour contribuer à la constitution de Natura 2000. Étant donné que les directives (« oiseaux », art. 3 ; « habitats », art. 6) n'imposent pas de méthode particulière à employer pour la désignation et la gestion des sites, la réglementation varie selon les États. Un regard croisé devrait permettre de prendre en compte deux paramètres, à savoir la réalisation pratique de la protection.

Sujets proposés :
– le rachat de terres (Pays-Bas ; Danemark) ;
– les plans de gestion imposant des travaux de restauration (Wallonie, Belgique) ;
– le recours à des autorisations pour permettre certaines activités (Finlande) ;
– les techniques contractuelles associant acteurs publics et privés (France, Royaume-Uni) ; ainsi que la répartition des compétences qui varie à l'intérieur d'un État à un autre ;
– gestion impliquant les collectivités territoriales (Suède, France, Royaume-Uni)
Contributeurs :
– Stéphane Leclerc (MCF université de Caen Basse Normandie), à confirmer
– Lionnel Dorveaux (doctorant Metz), Natura 2000 et espace boisé, France-Luxembourg, *(à confirmer)*.

Feuille de route
– 24 juin : remise d'un plan détaillé et d'une bibliographie. Tous les auteurs sont conviés de 14 heures à 18 heures à Metz pour une présentation orale de leur thème (ajustements possibles).
– Début juillet : envoi du projet au GRALE pour le Ministère de l'Intérieur
– 15 septembre : remise des contributions définitives

– Rédaction des introductions de chapitre faisant la synthèse des contributions par les responsables de chapitre
– Début novembre, remise de l'ouvrage pour publication
– Janvier 2011 : publication.

3. Programme « Offre de services publics des villes en Europe »

Programme réalisé. L'ouvrage est sous presse et sortira fin septembre 2010 : *Service provision in France, Italy, Germany and Great Britain. Between State, local government and market* (sous la direction de Hellmut Wollmann, Pr em. Humboldt Universität zu Berlin, et Gérard Marcou), Londres, Edward Elgar.

3.1. Liste des chapitres et des auteurs

1. Introduction : Conceptual framework
– Prof. em. Dr Hellmut Wollmann, Humboldt Universität zu Berlin, Germany
– Prof. Dr Gérard Marcou, université Paris-I. Panthéon-Sorbonne, France

2. The multi-level and multi-sector setting of social and public services provision in France, Italy and Germany
– Prof. em. Dr Hellmut Wollmann, Humboldt Universität zu Berlin, Germany
– Prof. Dr Enzo Balboni, Università Cattolica di Milano, Milano, Italy
– Prof. Dr Jean Pierre Gaudin, IEP Aix-en-Provence, France

3. Local Government/Governance Modernisation in Germany, France and Italy
– Dr Sabine Kuhlmann, Humboldt Universität zu Berlin, Germany
– Dr Paolo Fedele, Università Bocconi, Milano, Italy

4. Local government and pre-school child care policy in France, Germany, Italy and in Great Britain
– Prof. Dr Michael Hill, Department of Politics, Queen Mary College, University of London. U.K.
– Prof. Dr Martine Long, université d'Angers, Angers, France
– Prof. Dr Anna Marzanati, Università Bicocca, Milano, Italy
– Dr Frank Bönker, Viadrina Universität Frankfurt/Oder, Germany

5. Local government and long-term care in France, Germany, Italy and Great Britain
– Dr Frank Bönker, Viadrina Universität Frankfurt/Oder, Germany
– Prof. Michael Hill, Department of Politics, Queen Mary College, University of London. U.K.
– Prof. Dr Anna Marzanati, Università Bicocca, Milano, Italy

6. Health services in Italy, France and Germany
– Prof. Dr Dieter Grunow, Universität Duisburg-Essen, Germany
– Prof. Dr Francesco Longo, Università Bocconi, Milano, Italy
– Prof. Dr Martine Long, université d'Angers, France

7. Waste management in France, Italy, Germany and the Great Britain
– Dr Magali Dreyfus, European University Institute, Firenze Italy

– Prof. Dr John McEldowney, University of Warwick, U.K.
– Prof. Dr Carlo Iannello, Università Napoli 2, Italy
– Dr Annette E. Toeller, Fernuniversität Hagen, Germany

8. Energy provision in Germany, Italy, France, Norway and Great Britain. From public service to commodity
– Prof. em. Dr Hellmut Wollmann, Humboldt-Universität Berlin, Germany
– Prof. Dr Harald Baldersheim, University of Oslo, Norway
– Prof. Dr Gérard Marcou, université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, Paris, France
– Dr Giulio Citroni, Università di Firenze, Italy
– Prof. Dr John McEldowney, University of Warwick, U.K.

9. Water provision Germany, France and Italy : neither State nor market
– Dr Giulio Citroni, Università di Firenze, Firenze, Italy

10. Institutionalisation of the provision of public services in Germany, Italy and France
– Prof. em. Dr Christoph Reichard, Universität Potsdam, Potsdam, Germany
– Prof. Dr Giuseppe Grossi, Università di Siena, Italy
– Prof. Dr Gérard Marcou, université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, France

11. Summary, conclusions
– Prof. em. Dr Hellmut Wollmann, Humboldt-Universität zu Berlin, Germany
– Prof. Dr Gerard Marcou, université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, France

3.2. Résumé (extrait de l'introduction de l'ouvrage)

This book is the final output of a series of workshops organised by GRALE between 2006 and 2008 with major support from the *Villa Vigoni Programme*[1]. at the *Villa Vigoni* (Menaggio, Lake of Como, Italy). The research has been extended beyond the limits of the Villa Vigoni Programme triad (Italy, France and Germany) to include the United Kingdom and Norway where considered particularly relevant.

This book offers an international comparison of local government responsibilities and functions in providing public services to the local population. It examines the provision of both social and economic services by local authorities, mainly city governments. Although these categories of service differ strongly, they have always been subject to greater market pressure after a long period under the more or less exclusive responsibility of local government, and when local authorities decide to contract out services to private enterprises. This has determined the sample of services selected for the cross-country comparison.

Social services are services for people and families. They include child care, long term care for the elderly and frail, and health services; and they can include basic education, basic cultural amenities (for example, public libraries) and sports facilities (for example, swimming pools).

1. The Villa Vigoni programme is funded by the three 'anchor' countries Italy, Germany *(Deutsche Forschungsgemeinschaft, DFG*) and France (*Maison de Sciences d'Homme*, *MSH).* Additional financial support of the conferences came from *Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE).*

Such services are usually financed by budgetary appropriations or social security contributions, and only to a limited extent by user contributions. This is also the case when service delivery is contracted out.

The terminology of economic public services differs from country to country. This may cause confusion but also reflects conceptual differences between countries.

'Public utilities'is a term commonly used in the UK and in the USA that focuses on the industrial dimension of the service and the idea of duties imposed on the public authority, whereas services are offered basically by enterprises on a market base. This notion has been adopted by a number of European countries, notably Italy, where the English expression, translated as *servizi di pubblica utilità*, has preferred by Law 491/1995, which organises the regulation of such services, to the classical expression *servizi pubblici*. In France, similar services are called *services publics industriels et commerciaux* ; this term relates such services to the broader notion of *service public*, that is central to French public law. In this conception, a *service public* is always a legal competence of a public body to satisfy basic needs. This means that the competent body (central or local government authority) is required to establish, organise, regulate and supervise the service, also when it takes the form of 'public service obligations'imposed on enterprises operating in the market. In Germany, the expression *Daseinsvorsorge* (that can be translated as 'provision for existence') was introduced by Ernst Forsthoff in the thirties in a context that has definitely undermined the possible scope of this notion. Very close in essence to the French notion of *service public*, it has never attained the status of the French term because of the political context in which it appeared. But it has still been used in case law to determine the subject matter and the limits of local government competence. There is nevertheless an important difference : *Daseinsvorsorge* does not include social services, which now derive from the constitutional concept of the 'social state', whereas the French notion of *service public* covers both *services publics administratifs* (that include 'social services'in the above meaning) and *services publics industriels et commerciaux* (see Moderne and Marcou 2001 ; on Germany specifically Marcou 2001). Whatever the conceptualisation, economic public services include local public services such as water supply, sewage disposal, energy supply, public transport and waste collection and treatment.

With the process of European integration, EC law has developed its own legal concepts in liberalization policy, aiming to establish the single market by removing all barriers to the market, including those in public service sectors still under state control. The concept of 'services of general economic interest'is laid down in Article 86 (2) of the EC treaty (formerly Article 90 (2)) which requires governments to remove all exclusive or special rights and prohibits the establishment of new rights except when the general economic interest makes it necessary to deviate from competition law. However, with the development of the single market and progressive liberalization, the EU (Commission, Court of Justice, member states) has had to face the need to ensure service provision under given conditions, also in the newly competitive framework being established. The Directives on electronic communications (2002), gas and electricity (2003) and the 2007 Regulation on transport reflect this contradiction and the search of an acceptable trade off between competition and guarantee. The broader notion of 'service of general interest'was later proposed by the European Commission for services not economic in nature that are not subject to competition law. The protocol of the Lisbon Treaty on 'services

of general interest'confirms this orientation and supports the role of member states in this field, recognising their 'exclusive competence'to establish, organise and fund such services. Although the borderline between economic and non economic services is blurred, it is clear – especially after the Lisbon Treaty – that liberalized public services in the economic field cannot operate in a pure market regime and that member states should regain responsibility for public services of all kinds, albeit depending on the government structure and traditions of each country.

Beyond country differences, political assumptions by the EU, the comparison reflects also the universal nature of the notion of 'public service'. This notion is not specific to French public law, although it has been conceptualised much deeper in French public law than in any other country having endorsed this notion. It has not become obsolete because of public policies aimed at taking due consideration of market mechanisms in the provision of public services. It reflects much more a basic feature for all modern governments. The public service exists and can be identified in one way or another, as soon as government considers that it has to achieve a certain level of coverage of collective needs considered as essential, and that that level cannot be attained only by matching offer and demand on a market. The government may central, local or even European; the needs considered essential may vary from one country to another and even more the level of coverage the government considers he has to guaranty, and all this can change over time, but these variations will not change the core, for example what is in essence a public service.

This explains why, also in countries where the legal system does not use the notion of 'public service', the legal regime of services guarantied by the government to citizens is always to some extent specific, for example includes some rules or institutions that deviates of the current legal relations between privates (Marcou 2001a; Prosser 2005 and 2008). It is obvious that the way to provide public services is changing under the influence of liberalising policies, submitting them to the market whereas in the past the public service regime always implied the exclusion of market mechanisms, and that the coverage area of the public service has become smaller than in the past, but this shift does invalidate the conceptual and heuristic value of the notion of public service. On the contrary, the new notions introduced by EC law, such as 'service public obligations'and 'universal service'reflect the core idea of the public service as summarised above, albeit in the context of a new economic policy based on the competitive legal order of the European 'single market'.

The thesis of the whithering away from the *service public* is based on a confusion : the *service public* being considered as an instrument to impose public purposes to private subjects, whereas its meaning is to guaranty the coverage of collective needs based on the requirements of 'social interdependency'(Duguit); the fact that users are facing market behaviours and are induced by the new legal regime to adopt market behaviours too will bring no answer to issues of social solidarity and sustainable development. It is therefore wrong to present as a basic change the 'universal service'of the EC law as a guaranty for the users, instead of the 'service public'as a guaranty for the State interests (see Napolitano 2005, p. 41). The shift to private law mechanisms, which is not new, is also no argument for the obsolescence of the public service; it has been admitted for a long time that public service duties may be discharged under private law regimes.

This book will show how local governments have become involved in the services of the survey, why and how they have been brought to give more space to market regulations in the provision of these services. Nevertheless, event in contracting out procedures or public-private-partnerships, they have to keep involved, since they bear the final responsibility for the provision of the service, and they are accountable to citizens for that. This explains the reluctance of local governments in all countries reviewed with regard to privatisation policies, as far as they imply a loss of control on the substance of the service, and why some trends to a come back of local governments on the fore front can be observed in several countries.

For the purpose of this research, specific services have been selected. Among social services, child care, long term care and health care have been selected as services with contrasted local government involvement in health services and a general competence of local government in social care in all countries of the survey, albeit with different degrees of interactions with central or regional governments, and subject to important changes regarding service provision. Among economic services, three have been selected : water supply, waste management and electricity supply. The latter is most subject to EU regulations enforcing competition, and reflects also very much contrasted starting points in the countries of the survey ; the former are not dependent on networks on a wide scale, they belong to core responsibilities of municipalities in all countries, although withdrawn from local authorities in the UK several decades ago. Again, we can observe here very contrasted starting points, with a strong municipal public sector in several countries, and on the contrary a traditional involvement of private industrialists in France.

4. La dimension internationale du GRALE

Rappelons que la volonté de donner une dimension internationale aux travaux du GRALE figurait au nombre des axes stratégiques du GRALE tel qu'il a été refondé en tant que groupement d'intérêt scientifique en 1999. Une des premières décisions prises à ce moment a été d'inscrire cet impératif dans la politique éditoriale de *l'Annuaire*. Depuis l'*Annuaire 2000*, la partie Études est accompagnée d'une série d'articles de synthèse, sur le même thème et sur des pays choisis en fonction de l'intérêt que présente leur expérience sur le thème retenu. De plus, le Conseil scientifique comprend trois professeurs d'universités étrangères, actuellement les professeurs Alistair Cole (université de Cardiff), Bernard Dafflon (université de Fribourg, Suisse) et Hellmut Wollmann (université Humboldt, Berlin). De plus, plusieurs professeurs du GRALE sont régulièrement sollicités par des organisations internationales pour des expertises relatives à l'administration locale (en particulier le Conseil de l'Europe, mais aussi l'OCDE – programme SIGMA, et la Banque mondiale). C'est dire que ce n'est pas par hasard si Cités et Gouvernements Locaux Unis s'est tournée vers le GRALE pour réaliser le *Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale.* Mais au cours de la période écoulée, d'autres activités témoignent de la dimension internationale acquise par le GRALE, notamment le programme sur l'offre de services publics des villes rapporté ci-dessus.

La plupart des activités internationales du GRALE sont autofinancées par les recettes qui les accompagnent ou par la prise en charge par d'autres organisations ; les financements propres du GRALE sont limités à un petit nombre de missions. Toutefois, une approche en termes de comptabilité analytique ferait apparaître des coûts qui ne sont pas couverts ou qui sont fondus dans les frais généraux ; par exemple, l'organisation du FEACT a impliqué un très fort engagement des professeurs et chercheurs du GRALE, et ce travail n'est pas couvert par des recettes ou des dépenses particulières, il a seulement un coût d'opportunité. Toutefois les connaissances et l'expérience acquises sur le plan international et dans la méthodologie de la comparaison en droit et en science politique sont aujourd'hui indispensables à l'approfondissement des questions essentielles qui se posent au système français d'administration territoriale.

4.1. Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale

Le Rapport a été terminé à la fin de 2007, et l'édition française est parue en décembre 2008 (Éditions L'Harmattan, 348 pages, format *A4*). Une édition anglaise et une édition en langue espagnole sont accessibles, de même que l'édition française, sur le site Internet de CGLU.

Le Rapport mondial se compose de huit chapitres (Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie-Pacifique, Eurasie, Europe, Moyen-Orient et Asie occidentale, Métropoles), une conclusion et une postface consacrée à la clarification des notions fondamentales relatives au sujet. Le *Rapport mondial* est complété par un ensemble de fiches pays portant sur les principaux pays de chaque zone géographique couverte par un chapitre. L'élaboration des fiches pays (au maximum 25 000 signes par pays) a demandé un très gros travail de coordination, d'harmonisation et de contrôle des traductions. De manière générale, le contrôle des versions linguistiques a été un travail long et délicat. Les fiches pays, toutes signées par leurs auteurs, sont progressivement publiées en trois langues sur le site internet de CGLU.

Sur le plan scientifique, le *Rapport mondial* constitue un travail sans précédent et qui a permis au GRALE de constituer un réseau scientifique sans équivalent par son étendue et par sa qualité. Le GRALE se doit de donner des prolongements à ce travail.

Cette opération a été conçue par CGLU pour avoir une pérennité sous la forme d'un Observatoire mondial de la décentralisation, et en vue de l'actualisation du Rapport mondial. CGLU s'est engagé dans la préparation d'un Deuxième Rapport mondial, pour lequel le GRALE a été consulté au printemps 2008. CGLU a choisi de faire appel à des économistes pour ce second rapport. Le Directeur du GRALE GRALE a été consulté pour évaluer certains des projets de chapitre produits.

4.2. Forum Européen sur l'Avenir de l'Administration et des Collectivités Territoriales (FEACT)

Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, la DPS du Ministère de l'Intérieur a organisé une grande conférence internationale visant à confronter les systèmes européens d'administration territoriale et de décentralisation, les 20 et 21 novembre 2008, au Sénat. Des représentants de 24 des 27 États membres de l'Union européenne, ministres, hauts fonctionnaires et universitaires, ont participé à la conférence, qui a été inaugurée par un discours du Ministre de l'Intérieur, Mme Michèle Alliot-Marie, et conclue par le Directeur général des Collectivités locales, M. Edward Jossa.

La DPS a demandé au GRALE de remplir une mission d'assistance scientifique à la conception et la mise en œuvre de cette manifestation.

Cette mission a comporté :

– la définition du contenu scientifique, à partir des objectifs du ministère de l'Intérieur ;

– la mobilisation du réseau international du GRALE pour trouver les intervenants et assurer l'adéquation entre les pays et les thématiques pour chacune des séquences de la conférence ;
– le contrôle des traductions des programmes ;
– le remplacement au pied levé, pour la communication introductive d'une séquence (sur les collectivités territoriales et les politiques communautaires) du sénateur retenu par le débat budgétaire ;
– la coordination des interventions par le dialogue de fond avec les auteurs ;
– l'entretien d'un forum internet de discussion après la conférence ;
– la préparation de 27 fiches pays sur les collectivités et l'administration territoriales de tous les pays de l'Union européenne ;
– elle se poursuit avec l'assistance à la publication de ces travaux, prévue au cours de l'année 2010 à la Documentation française.

Le Comité de suivi mis en place par le GRALE pour assister le ministère de l'Intérieur était composé de :
– Géraldine Chavrier, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Jacques Fialaire, professeur à l'université de Nantes
– Robert Hertzog, professeur à l'IEP de Strasbourg
– Nicolas Kada, professeur à l'université d'Auvergne
– Gérard Marcou, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Jean-Claude Nemery, professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne
– Jean-Luc Pissaloux, professeur à l'université de Bourgogne
– Jean-Marie Pontier, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Hellmut Wollmann, professeur émérite à l'université Humboldt de Berlin.

Les fiches pays sur l'administration et les collectivités territoriales des 27 États de l'Union européenne ont été préparées par :
– Roselyne Allemand, maître de conférences à l'université de Metz
– Géraldine Chavrier, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Jacques Fialaire, professeur à l'université de Nantes
– Robert Hertzog, professeur à l'IEP de Strasbourg
– David Huron, chercheur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis
– Martine Long, maître de conférences à l'université d'Angers
– Gérard Marcou, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Jean-Claude Nemery, professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne
– Gérald Orange, professeur à l'université de Rouen
– Jean-Luc Pissaloux, professeur à l'université de Bourgogne
– Jean-Marie Pontier, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Michel Verpeaux, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– Hellmut Wollmann, professeur émérite à l'université Humboldt de Berlin

L'ensemble de la mission d'assistance a été coordonné par le professeur Gérard Marcou.

Les actes de cette importante conférence devaient être publiés à la Documentation française. Mais des changements de personnel et de priorité au ministère de l'Intérieur ont considérablement retardé cette publication qui sera néanmoins poursuivie par le GRALE, sans doute pour la fin de 2010, ou le début de 2011 compte tenu de l'important travail éditorial qui reste à faire.

4.3. Organisation et accueil du voyage d'étude sur la Taxe professionnelle de SALGA (South African Local Government Association) [3-7 novembre 2008]

À la demande de cette organisation, qui a un statut constitutionnel, le GRALE a pris les contacts et organisé ce voyage d'étude à Paris (DGCL, Cabinet du Premier ministre, Ville de Paris), Strasbourg (Communauté urbaine), Lyon (Direction régionale des Finances publiques-Hôtel des Finances), Aix-en-Provence (commune et visite d'une entreprise – assujettie à la taxe professionnelle). La mission a porté aussi bien sur les aspects techniques que sur les discussions politiques sur l'avenir de cet impôt.

Cette mission va sans doute au-delà des missions courantes du GRALE. Mais il a paru justifié de donner suite à cette sollicitation, qui témoignait de la notoriété internationale du GRALE. Elle a donné lieu à un contrat entre SALGA et le GRALE, représenté par l'université Paris-I.

4.4. Séminaire du 8 décembre 2008, avec le Centre Marc Bloch de Berlin sur l'échelon communal

Ce séminaire, organisé à l'initiative du professeur Wollmann, a réuni des chercheurs allemands et français, en droit public et en science politique, ainsi que des participants de pays nordiques et du Royaume-Uni.

Les communications ont été publiées par la revue *Pouvoirs locaux* :

– N° 80 I/2009 : Yoan Vilain, « Le fédéralisme allemand – 60 ans après l'adoption de la Loi Fondamentale. Entre crise et renouveau », p. 114.
– N° 81 II/2009 : Hellmut Wollmann, « Les systèmes communaux européens en mutation : étude comparée de la France, de l'Allemagne, du Royaume Uni, de la Suède et de l'Italie », p. 57.
– *Ibid.* : Jochen Sohnle, « L'intercommunalité - une alternative aux fusions de communes ? », p. 73.
– *Ibid.* : Sabine Kuhlmann, « La convergence des modèles administratifs locaux ? Étude comparée de la décentralisation en France et en Allemagne », p. 81.

4.5. Asie

Le GRALE a été invité aux cérémonies commémoratives de la fondation de l'université de Shangai, en mai 2007 ; il a été représenté par le professeur Géraldine Chavrier qui a présenté une communication.

Les 7 et 8 juillet 2008, le GRALE a organisé à Paris, en liaison avec l'UMR de Droit comparé et avec l'Association coréenne de Droit des collectivités locales, un colloque sur le thème : « L'orientation de la République de Corée vers la décentralisation à la lumière de l'expérience européenne ». Les actes de cette rencontre sont en cours de publication, en Corée, et à Paris (Éditions L'Harmattan, fin 2010).

Le GRALE avait été invité dès décembre 2006 par l'ambassade du Japon à Paris à participer aux Rencontres de Nancy entre élus locaux français et japonais, qui se sont tenues en octobre 2008, à l'occasion de la célébration du 150e anniversaire du traité de commerce entre la France et le Japon (l'un des traités inégaux imposés au Japon par les puissances occidentales, lesquels ont provoqué une réaction nationaliste qui a provoqué la chute du shogunat…). Le professeur Gérard Marcou, invité à Tokyo, en août 2007 par la fondation Sasakawa, avait pu rencontrer les universitaires japonais qui devaient y participer : il avait été proposé de produire ensemble un apport de connaissances et de clés de compréhension, qui semblait indispensable à la coopération entre collectivités locales. Malheureusement ce projet n'a pas eu de suite : la partie française a en effet souhaité limiter cette manifestation à une rencontre entre élus locaux des deux pays échangeant leurs expériences. Cependant le professeur Pontier a été invité en 2008 et le professeur Marcou est de nouveau invité en décembre 2010 ; une rencontre est prévue avec un organisme scientifique japonais spécialisé sur les collectivités locales, le CRISP.

4.6. Afrique du Nord

Le GRALE a été saisi par les organisateurs du programme « Développement démocratique et réformes politiques : nouveaux horizons constitutionnels de l'arc méditerranéen », pour couvrir le volet *« Processus de décentralisation territoriale dans les systèmes politiques de la Méditerranée occidentale »*.

Ce programme est porté par les institutions suivantes : Fondation des Trois Cultures (Espagne), université de Bologne, université de Jaén, université de Rabat, Institut de Droit public (Barcelone), université de Calabre, université internationale d'Andalousie, Institut européen pour la Méditerranée.

Le programme s'adresse essentiellement à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie. Il était paradoxal qu'il ne comptât pas, jusqu'alors, d'institutions françaises. Le GRALE a ainsi participé à l'École d'été qui s'est tenue à Tanger en juin 2008.

4.7. Étude comparative « Statuts, compétences et responsabilités des dirigeants des administrations locales et régionales en Europe » (2009-2010)

L'Union des Dirigeants Territoriaux Européens (UDITE) et le Syndicat National des Secrétaires Généraux et Directeurs Généraux des services des Collectivités Territoriales (SNDGCT) ont proposé au GRALE et à l'Association Entretiens Universitaires Réguliers Pour l'Administration en Europe (EUROPA) de s'associer pour réaliser une étude sur les cadres dirigeants des collectivités territoriales (« Statuts, compétences et responsabilités des dirigeants des administrations locales et régionales en Europe ») portant sur 15 pays membres de l'UDITE : Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, France, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque et Royaume Uni, et sur 12 autres pays : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lituanie, Pologne, Suède, Slovaquie et Slovénie.

Pour le GRALE, cette étude est menée par MM. Pierre Fressoz, MCF à l'université d'Avignon, qui assure la chronique régulière de l'*Annuaire* sur la fonction publique territoriale, et Guillaume Merland, MCF à l'université Montpellier-I.

L'UDITE a rencontré des difficultés pour réunir par voie de questionnaire l'information de base ; les réponses commencent à être recueillies.

4.8. Coopération avec l'Association européenne des Représentants territoriaux de l'État (AERTE)

Cette association, créée à l'initiative du corps préfectoral, a développé des échanges avec ses homologues dans les autres pays européens.

Elle a souhaité bénéficier de l'appui du GRALE pour poursuivre et approfondir sa réflexion.

Le GRALE a ainsi participé à sa réunion annuelle des 23 au 24 octobre 2009, sur le thème : « Les représentants territoriaux de l'État et le fait régional » à Louvain [participations des professeurs Jean-Marie Pontier (Univ. Paris-I), Gérard Marcou (Univ. Paris-I) et Jean-Michel Bricault, ingénieur d'études (Univ. Reims)].

L'Association consulte le GRALE pour établir les fiches pays qu'elle entend produire dans une base de données.

4.9. Russie

Un projet de recherche a été engagé en 2009 par le GRALE, l'UMR de Droit comparé de Paris-I et l'Institut de Législation et de Droit comparé près le Gouvernement de la Fédération de Russie sur l'amélioration des procédures administratives et la participation des personnes privées, notamment dans les administrations régionales et les collectivités locales.

Ce projet est financé essentiellement par la partie russe. Trois réunions ont eu lieu à Moscou et à Paris, et le projet doit être achevé en juin 2010. Il donnera lieu à une publication en russe et à une publication en français fin 2010 et début 2011. Les frais de traduction sont assumés par la partie russe. Ce projet est dirigé par les professeurs Talia Khabrieva et Gérard Marcou. Y participent pour le GRALE et l'UMR Gérard Marcou, pour le GRALE, Jean-Marie Pontier, pour l'UMR David Capitant et Paul Cassia.

5. Activités récurrentes du GRALE

On distinguera *l'Annuaire des Collectivités locales* et le Prix de thèse.

5.1. L'Annuaire des Collectivités locales

L'Annuaire des Collectivités locales a été publié par CNRS Éditions de 2000 à 2008.

Les thèmes de la partie Études de *l'Annuaire* sont de plus liés aux travaux de l'Observatoire national de la décentralisation, et le Conseil scientifique s'efforce de publier aussi des articles de professionnels, dès lors qu'ils répondent aux critères de qualité auxquels *l'Annuaire* doit se tenir.

Rappelons les thèmes des dernières éditions de *l'Annuaire* :

2000 : La réforme de l'intercommunalité
2001 : La démocratie locale
2002 : L'organisation territoriale de la France demain
2003 : Les services publics locaux
2004 : Réforme de la décentralisation, réforme de l'État (colloque de janvier 2004)
2005 : Le financement des politiques locales
2006 : La gouvernance territoriale
2007 : Les collectivités territoriales et l'énergie
2008 : La modernisation de la gestion des collectivités territoriales

5.1.1. La sélection de l'Annuaire du GRALE pour intégrer le portail Persée

Le portail Persée est une initiative du ministère de l'Enseignement supérieur qui vise à diffuser sur Internet, à titre gratuit, les meilleures revues françaises de sciences humaines et société.

Persée est un des dix sites mondiaux les plus consultés. Il enregistre trois millions de connexions mensuelles. Il permet donc aux revues retenues de se faire connaître à l'international et de gagner en notoriété au niveau national puisque seules les meilleures revues sont en ligne. Il y en a actuellement une trentaine. La *Revue internationale de droit comparé* est actuellement la seule revue juridique en ligne.

L'Annuaire du GRALE a eu l'honneur d'être retenu parmi ces quelques revues françaises. Concrètement tous les annuaires, de 1980 à 2004, ont d'ores et déjà été numérisés par l'établissement chargé de ce programme par le ministère, afin d'être mis en ligne. Un logiciel de Persée

permet de trouver la totalité des articles de l'Annuaire par simples mots-clés sur un moteur de recherches et permet d'y accéder par un simple clic. Il est désormais possible de consulter tout l'Annuaire grâce à la table des matières numérisée, et même les annuaires des autres années.

La convention concrétisant ce projet et permettant la mise en ligne de l'annuaire sur le portail Persée a été signée. Les autorisations des auteurs ont été collectées, en dehors de ceux qui sont disparus.

L'*Annuaire* est en ligne depuis septembre 2009.

5.1.2. Changement d'éditeur

L'édition 2009 est parue sous le nom : *Droit et Gestion des Collectivités Territoriales*, aux Éditions du Moniteur, qui succède à CNRS Éditions. On attend de ce changement d'éditeur une meilleure pénétration de nos travaux dans les milieux professionnels. Les Éditions du Moniteur n'ont demandé aucune modification de contenu.

Les deux premières éditions ont été consacrées aux thèmes suivants :

2009 : « L'action sociale des collectivités territoriales » ;

2010 : « Les enjeux de la gestion locale de l'eau ».

Ce changement a été rendu possible par le soutien financier accordé par l'Association des Régions de France et par Véolia Eau.

5.2. Le Prix de thèse des Collectivités territoriales

Le prix continue de récompenser d'excellents travaux des différentes disciplines des sciences humaines et sociales. On peut constater en consultant la liste des lauréats sur le site du GRALE que beaucoup d'entre eux poursuivent de belles carrières, universitaires ou autres.

5.2.1. Palmarès 2007

En 2007 ont été primées une thèse de sciences économiques et deux thèses de science politique.

– Premier Prix, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales : Mme Marie-Laure Breuillé, Pour sa thèse de sciences économiques soutenue le 14 décembre 2006 à l'université Paris-X - Nanterre, « Le partage de la rigueur budgétaire : interactions stratégiques entre niveaux de gouvernement ». Directeur de recherche : M. Guy Gilbert.

– Deuxième Prix, M. Nicolas Bué pour sa thèse de science politique soutenue le 12 novembre 2006 à l'université de Lille-II - Droit et santé, faculté de sciences juridiques, politiques et sociales, « Rassembler pour régner. Négociation des alliances et maintien d'une prééminence partisane : l'union de la gauche à Calais (1971-2005) ». Directeur de recherche : M. Michel Hastings.

– Prix spécial du jury : Mme Sarah Russeil pour sa thèse de science politique soutenue le 1er décembre 2006 à l'université Lumière-Lyon-II. IEP de Lyon, « L'espace transnational, ressource ou contrainte pour l'action internationale des villes à la fin du XXe siècle ». Directeur de recherche : M. Gilles Pollet.

5.2.2. Palmarès 2008

En 2008 ont été primées une thèse de géographie, une thèse d'histoire du droit et une thèse de science politique :

– Premier Prix, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales : M. Christophe Queva. Pour sa thèse de géographie : « Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne », université de Bordeaux-III, UFR de géographie, ED no 480 « Montaigne-Humanités », directeur de recherche : M. Guy Di Meo.

– Deuxième Prix, M. Anthony Mergey : « L'État des physiocrates : autorité et décentralisation », thèse d'Histoire du droit, université d'Orléans, directeur de recherche : M. Éric Gojosso.

– Prix spécial du jury : Mme Sabine Menu, « La formation des mobilisations économiques et le rôle de l'identité régionale dans trois régions européennes – Nord-Est Angleterre, Bretagne et Bavière (1980-2006) », thèse de Science politique, IEP de Paris, École doctorale de Sciences Po, CEVIPOF, Directeur de recherche : Élisabeth Dupoirier.

5.2.3. Palmarès 2009

En 2009 le palmarès du prix de thèse est le suivant :

– Premier Prix, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales : M. Sylvain Barone. Pour sa thèse de Science politique soutenue le 8 décembre 2008 à l'université de Montpellier-I : « Le Train des régions. Régionalisation des transports collectifs et recompositions de l'action publique ». Directeur de recherche : M. Emmanuel Négrier.

– Premier Prix ex aequo, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales : Mme Juliette Dumasy. Pour sa thèse d'Histoire médiévale soutenue le 28 octobre 2008 à l'université de Paris-I - Panthéon-Sorbonne : « Le feu et le lieu. La Baronnie de Severac-Le-Château à la fin du Moyen Âge ». Directrice de recherche : Mme Monique Bourin.

– Prix spécial du jury : M. Marcel Guenoun. Pour sa thèse de Science de gestion soutenue le 25 mars 2009 à l'université Paul-Cezanne - Aix-Marseille-III. « Le management de la performance publique locale. Étude de l'utilisation des outils de gestion dans deux organisations intercommunales ». Directeurs de recherche : MM. Robert Fouchet & Laurent Bibard.

5.2.4. Palmarès 2010

– Premier prix, Prix Georges Dupuis des Collectivités territoriales : Mme Anne-Sophie Gorge pour sa thèse de droit public soutenue à l'université Aix-Marseille-III : « Le principe d'égalité entre les collectivités territoriales ». Directeur de thèse : Jean-Marie Pontier.

– Deuxième prix : Mme Anne-France Taiclet pour sa thèse de science politique soutenue à l'université de Paris-I : « Le crépuscule des lieux ? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise ». Directeur de thèse : Daniel Gaxie.
– Troisième prix : Mme Audrey Freyermuth pour sa thèse de Science politique soutenue à l'université de Strasbourg, IEP : « Les facteurs locaux de la question sécuritaire. Neutralisation et saillance d'un problème politique. Une étude comparée des villes de Lyon, Nice, Rennes et Strasbourg ». Directeur de thèse : Vincent Dubois.

Le Prix de thèse attire chaque année une vingtaine d'excellentes thèses de différentes disciplines.

Depuis 2008, des efforts ont été entrepris pour raccourcir le processus d'évaluation. Effet, celui-ci était devenu trop long, notamment en raison des difficultés à trouver des professionnels rapporteurs, puisque chaque thèse doit donner lieu à deux rapports, l'un par un universitaire et l'autre par un professionnel. Or certaines thèses excellentes peuvent aujourd'hui être publiées rapidement, ce qui plaçait le GRALE devant le dilemme de primer une thèse qui n'en a plus besoin ou de ne pas primer, pour ce seul motif, une thèse qui le mériterait.

Depuis le Prix 2009, le GRALE est parvenu à contenir le processus d'évaluation entre mai et début juillet, pour une remise solennelle du Prix au début de l'automne de l'année du Prix. Ce calendrier sera respecté en 2010 également.

5.3. Activités de valorisation

Depuis 2003, le GRALE a organisé conjointement avec l'Association des Juristes Territoriaux et l'Association française de Droit des Collectivités locales un Forum juridique qui réunissait chaque année environ 200 professionnels, principalement des fonctionnaires territoriaux, et associait aux panels des avocats. Cette manifestation avait pour objet de faire le point de l'année écoulée sur le droit applicable aux collectivités territoriales et à leurs activités. Elle permettait de faire connaître les travaux du GRALE. Cette manifestation n'a pas eu lieu depuis 2008. Cet abandon s'explique par l'affaiblissement des deux partenaires du GRALE dans cette manifestation, l'Association des Juristes Territoriaux et l'Association Française de Droit des Collectivités Locales. Le Conseil scientifique du GRALE devra examiner s'il est opportun de relancer cette manifestation, qui favorisait nos relations avec les milieux professionnels et la presse professionnelle.

Le GRALE a participé à plusieurs reprises aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg, organisés en décembre de chaque année par le CNFPT, et qui réunissent sur une semaine plusieurs milliers de professionnels. En 2007 et en 2008 le GRALE n'a pas organisé d'atelier mais il a été représenté par le président de son Conseil scientifique, le professeur Némery. Dans la perspective de la reprise du partenariat du CNFPT, il conviendra d'examiner avec ce dernier dans quelle mesure il serait souhaitable que le GRALE participe de nouveau aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg.

Pour toucher le monde des praticiens et des politiques, peut-être faut-il organiser des petits-déjeuners, ou des rencontres de fin de journée, sur un thème d'actualité, quatre ou cinq fois par an, en associant une personnalité politique et un intervenant universitaire. L'opportunité de telles initiatives devra être examinée dans le cadre de la nouvelle convention.

La remise du Rapport de la Commission Balladur a donné l'occasion de tester ce type d'initiative. Le 12 mars 2009, a été organisée une table ronde débat sur le Rapport, avec des parlementaires et des universitaires, à 18 heures à l'université. Deux périodiques, la revue *Lamy territorial* et La *Gazette des Communes*, se sont intéressés à nos commentaires sur ces projets de réforme et cela nous offre une opportunité de communiquer sur la base des acquis des nombreux travaux réalisés dans le cadre du GRALE. Cette table ronde a bénéficié d'une audience assez importante (environ 80 personnes) en dépit d'un lieu qui n'était pas très favorable.

De longue date, le GRALE a cherché à s'assurer des partenariats dans des revues spécialisées, pour offrir des débouchés de publication aux chercheurs du réseau et pour faire connaître plus largement le GRALE et ses activités. Le GRALE assure ainsi dans l'*AJDA* une chronique « Actualités de la décentralisation », et dans *Lamy territorial* « La veille législative », qui va évoluer vers une présentation commentée de textes choisis.

En outre, le GRALE dispose d'une *collection* aux Éditions L'Harmattan pour la publication de ses travaux, ce qui n'interdit d'ailleurs pas aux équipes de publier chez d'autres éditeurs si tel est leur choix. Les ouvrages publiés par L'Harmattan sont offerts à la fois sous format papier et en ligne sous format électronique, pouvant être achetés et téléchargés en moins de cinq minutes. Le nombre de titres déjà parus incite toutefois à développer cette collection pour assurer une meilleure visibilité de l'ensemble des publications.

6. L'évolution du partenariat et la gouvernance du GRALE

Le GRALE a entrepris de renouveler le partenariat institutionnel sur lequel il repose dans deux directions : 1. Élargir le partenariat ; 2. Renforcer l'implication des institutions partenaires dans la définition et le suivi des projets de recherche.

6.1. Élargir le partenariat

Cet élargissement est recherché dans quatre directions : – les collectivités territoriales ; – les organismes nationaux liés aux collectivités territoriales ; – les administrations et établissements publics de l'État ; – les entreprises.

6.1.1. Les collectivités territoriales

Il est proposé de constituer un Collège des Collectivités territoriales, qui permettrait à des collectivités territoriales et à leurs associations d'entrer dans le partenariat avec une contribution à l'échelle de leurs moyens. Elles auront ensemble autant de voix que de multiples de la contribution de base (jusqu'ici 20 000 euros par an).

Étant donné que les décisions se prennent par consensus et que les recherches mises en œuvre sont conduites selon la déontologie académique (les résultats ne sont jamais connus d'avance…), il n'y a aucune raison que des différences de point de vue sur certains sujets soient source de difficultés dans le fonctionnement des instances du GRALE.

6.1.2. Les organismes nationaux liés aux collectivités territoriales

Ces organismes ont vocation à participer à la convention ou l'ont fait dans le passé.

Tel est le cas du CNFPT qui s'intéresse de nouveau au GRALE sur la base des orientations en matière de formation de sa nouvelle direction.

Tel est le cas également de l'Union Sociale pour l'Habitat, qui regroupe tous les organismes HLM, et qui est au cœur de la compétence habitat, avec laquelle interagissent beaucoup d'autres compétences locales (transports, urbanisme, social…).

6.1.3. Administrations publiques et établissements publics de l'État

Ces partenaires devraient être, dans la continuité des conventions précédentes :

– le ministère de l'Intérieur, représenté par la Délégation à la Prospective et à la Stratégie, en liaison notamment avec la DGCL et la DMAT ;
– le Secrétariat général à la Ville, qui a succédé à la Délégation interministérielle à la Ville ;
– la Caisse des Dépôts et Consignations ;
– la DATAR, avec laquelle, toutefois, les contacts en cours n'ont pas encore abouti.

Dans les conventions précédentes, le GRALE avait eu le soutien direct du Sénat puis de l'Assemblée nationale. Les assemblées parlementaires n'ont pas renouvelé leur soutien. D'autres administrations de l'État sont susceptibles de s'intéresser aux travaux du GRALE et de lui apporter leur soutien à l'avenir. D'ores et déjà, la direction de l'outre-mer du ministère de l'Intérieur est en relation avec notre centre de recherche de la Martinique en vue des manifestions prévues avec son soutien en 2011, notamment le colloque du Sénat, et le GRALE participera au colloque organisé à Nouméa en mars 2011. Contact a été pris avec le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État. Les ministères de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable et de la Mer, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, seront approchés. En ce qui concerne le ministère de l'Espace rural et de l'Aménagement du Territoire, les contacts repris avec la DATAR n'ont pas abouti pour le moment, comme on l'a déjà indiqué.

6.1.4. Les entreprises de service public

Le GRALE a bénéficié du soutien d'EDF et de Véolia.

Pour des raisons différentes, ces entreprises se sont retirées du partenariat. Toutefois, Véolia continue d'apporter un soutien apprécié à *Droit et Gestion des Collectivités Territoriales* par un achat d'exemplaires en nombre.

Le changement de statut d'EDF et sa restructuration nous conduisent à reprendre contact, notamment avec le réseau de distribution. En ce qui concerne Véolia, le GRALE espère que son retour à meilleure fortune lui permettra de revenir dans le partenariat.

En revanche, ERDF a manifesté son intention de signer la nouvelle convention et a proposé deux thèmes de recherche répondant à son intérêt.

D'autres entreprises de service public pourraient, le cas échéant, apporter leur soutien au GRALE en participant à la convention, ou se limiter à une autre forme de soutien comportant un moindre engagement.

6.1.5. Établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur

Le GRALE est adossé au CNRS, partie à la convention, et qui apporte des moyens en personnel et des moyens financiers. Le Comité national de la recherche scientifique évalue tous les quatre ans l'activité du Groupement d'intérêt scientifique.

Participent également à la convention les établissements suivants auxquels il a été proposé de signer la convention 2011-2014 :
– l'Université Lille-II
– l'Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
– l'Université Reims-Champagne-Ardenne
– l'IEP d'Aix-en-Provence.

L'université de Clermont-Ferrand a manifesté son intérêt et a été également invitée à signer la convention.

Ces établissements continueront à apporter au GRALE des prestations indispensables à son fonctionnement.

6.1.6. Les assemblées parlementaires, Assemblée nationale et Sénat

À différentes périodes les assemblées parlementaires ont apporté leur soutien au GRALE.

Les fréquentes sollicitations adressées au GRALE par les commissions parlementaires donnent à penser que l'expertise du GRALE est reconnue.

Si les assemblées souhaitent continuer à bénéficier des interventions du GRALE elles devraient lui apporter leur soutien pour assurer la pérennité et le renouvellement du potentiel scientifique que le GRALE représente dans son domaine.

6.2. Renforcer l'implication des institutions partenaires dans la définition et le suivi des projets de recherche

Le GRALE a besoin de l'apport des institutions partenaires pour le développement de son activité. C'est le sens de l'institutionnalisation de ce dialogue avec le monde universitaire que le GRALE entend réaliser.

Le Conseil scientifique et les commissions thématiques qui seront redéfinies devront prendre soin d'inviter, sur des sujets précis, des élus ou des responsables de l'administration de l'État, ou des représentants d'établissements ou d'entreprises à donner leur point de vue dans le cadre de la définition ou de la mise en œuvre des projets de recherche.

Il est souhaitable, pour y parvenir, que les institutions partenaires puissent être représentées avec une certaine régularité aux réunions du conseil scientifique et aux réunions des commissions thématiques.

Il appartient aux institutions signataires de faire connaître leurs priorités, à partir desquelles le Conseil scientifique définira avec les commissions thématiques de véritables projets de recherche.

6.3. Capitaliser la notoriété internationale du GRALE au soutien de ses actions de recherche

Le GRALE a constitué au cours des dernières années un réseau scientifique à l'échelle mondiale, et bien sûr européenne.

La participation de ce réseau aux activités du GRALE se manifeste par :

– la section internationale de la partie Études de *Droit et Gestion des Collectivités Territoriales* (après *l'Annuaire des Collectivités locales*) ;
– la participation d'intervenants étrangers aux colloques du GRALE ;
– la réalisation par le GRALE pour le compte de Cités et Gouvernements Locaux Unis du *Premier Rapport Mondial sur la Décentralisation et la Démocratie Locale* (Barcelone/Paris, L'Harmattan, 2008) ;
– les liens avec le Conseil de l'Europe ;
– la publication par les membres du GRALE de nombreuses études comparatives.

Ce réseau devrait être mieux structuré et sa visibilité améliorée. Ce sera l'une des tâches de la prochaine période, par exemple en accentuant l'ouverture internationale du Conseil scientifique et par la formation d'un Collège international de l'administration locale qui pourrait favoriser la coopération entre le GRALE et les organisations internationales.

6.4. Évaluation

Le GRALE en tant que tel a pour mission de conduire un programme de recherche mobilisant les équipes de recherche du réseau, et mettant en œuvre les méthodes et la déontologie de la recherche scientifique. Les travaux du GRALE sont soumis à l'évaluation du Comité national de la recherche scientifique tous les quatre ans.

Le Conseil scientifique constitue un premier degré du processus d'évaluation à l'égard des propositions émises par les commissions thématiques et des travaux publiés. Il constitue également le comité de lecture de *Droit et Gestion des Collectivités Territoriales*. Il conviendra à cet égard de veiller à l'enregistrement de *DGCT* parmi les publications à comité de lecture.

L'évaluation constitue une garantie aussi bien pour les partenaires que pour les équipes de recherche. Pour les premiers, c'est la garantie de la qualité scientifique des travaux qu'ils cofinancent et qu'ils utilisent. Pour les seconds c'est la garantie que le GRALE ne les engage que dans des recherches et non dans une activité de conseil. Celle-ci n'est pas à exclure pour les membres du réseau dans le prolongement des recherches effectuées, mais elle n'est pas la vocation du GRALE.

7. Les programmes proposés pour la période 2011-2014

Les axes suivants ont été approuvés avec les partenaires potentiels lors d'une réunion ouverte du conseil scientifique le 19 avril 2010.

7.1. L'étude des compétences des collectivités territoriales

Par Jean-Marie Pontier, Professeur de droit public à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, membre du Conseil scientifique du GRALE

L'un des champs de la recherche en matière de collectivités territoriales est représenté par les compétences, plus précisément la répartition des compétences entre les différentes personnes publiques. Les justifications d'une telle étude s'imposent avec force.

Dans un État, quel qu'il soit, il existe une pluralité de personnes publiques, on ne peut imaginer qu'une seule personne, qui serait alors l'État, puisse concentrer toutes les compétences, ce serait, sur le plan politique, un État totalitaire parfaitement inacceptable en démocratie mais, de plus, sur un plan technique, ce serait l'inefficacité garantie, une seule personne compétente sur l'ensemble d'un territoire étant un non-sens. L'État centralisé concentré n'est donc pas réalisable. Si les compétences doivent être partagées entre plusieurs personnes, il faut en prévoir les modalités.

Chaque pays est marqué par son histoire, ses particularités culturelles. L'une des particularités de la France est l'existence d'un grand nombre de catégories de collectivités publiques et, à l'intérieur de chaque catégorie, d'un grand nombre d'unités : nous avons, dans notre pays, quatre niveaux de collectivités « généralistes » en comptant l'État, les communes, les départements et les régions, avec le nombre que l'on sait de communes, de départements et de régions, des propositions étant faites régulièrement par les spécialistes pour diminuer le nombre de collectivités dans chaque catégorie. À cela s'ajoutent les collectivités que la Constitution qualifie de collectivités à « statut particulier » et pour la création desquelles le législateur dispose d'une grande liberté.

La répartition des compétences est d'abord celle qui est opérée entre personnes publiques et personnes privées. Cette question fondamentale, d'une part n'est peut-être pas d'abord juridique, d'autre part, n'est pas de celles dont a à s'occuper au premier chef le GRALE. Cependant le partage entre personnes publiques et personnes privées a des incidences sur les compétences des collectivités territoriales et, par conséquent, sur la légalité de leurs interventions. S'il existe en ce domaine à la fois une législation et, l'ayant précédée, une jurisprudence, la question réapparaît sous d'autres formes, comme celle de « l'externalisation » d'un certain nombre de tâches par les collectivités territoriales.

Si l'on s'en tient à la répartition entre l'État et les autres personnes publiques mais plus particulièrement entre l'État et les collectivités territoriales, le nombre de ces dernières retentit sur la répartition des compétences, qui est inévitablement plus complexe lorsque les catégories de collectivités entre lesquelles il faut opérer la répartition sont plus nombreuses. La répartition des compétences entre l'État et les communes est la référence car ces dernières sont les collectivités les plus anciennes (ayant existé, avec évidemment d'autres appellations, avant l'État) et l'on discute du point de savoir quel doit être le fondement ou/et (car on peut en discuter) le mécanisme de répartition.

En simplifiant, on peut opposer une répartition fixée en attribuant des « domaines », des « matières » à une catégorie de collectivités disposant alors, pour intervenir, d'une sorte d'« exclusivité », et une répartition fondée sur un principe ou un critère (on peut là aussi en discuter), celui dit de la clause générale de compétences. Celle-ci est sans doute une particularité française ou, tout au moins, on peut dire qu'elle présente en France une importance particulière du fait que les élus s'y réfèrent volontiers, que le juge a été amené à se prononcer sur ce point, et que la doctrine a longuement débattu de ces questions.

Ces considérations ne sont pas purement abstraites puisque ce sont celles qui agitent les deux assemblées depuis plusieurs mois dans la discussion du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. Les parlementaires débattent du bien fondé de chaque solution. La clause générale de compétence cristallise les divergences de conception. Elle a été, pour l'instant, successivement supprimée, atténuée, rétablie mais, quelle que soit l'issue du débat législatif, cela montre toute l'importance de ce problème dans les relations entre l'État et les collectivités territoriales et la conception que nous nous faisons de la décentralisation. Il est donc important, essentiel même, que le GRALE étudie ces questions parce qu'elles sont complexes – on le voit avec les confusions qui s'instaurent au Parlement même sur certaines notions – et qu'elles conditionnent les relations actuelles et à venir entre l'État et les collectivités territoriales.

La répartition des compétences est également celle à opérer entre les collectivités territoriales, particulièrement les communes, et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui sont des établissements publics, mais des établissements publics un peu particuliers puisque ce sont des établissements publics territoriaux. L'évolution constatée depuis un demi-siècle est celle d'un transfert toujours plus important, mais aussi toujours plus complexe, de compétences des communes vers l'établissement de coopération dont elles sont membres. Cela soulève de nombreuses questions, que l'on voit également apparaître, de manière explicite ou implicite, dans ce qui encore, à l'heure où ces lignes sont écrites, un projet de loi. La nature des considérations entrant en ligne de compte est plurielle, mais les considérations juridiques sont essentielles, elles peuvent permettre d'éclairer ou, en tout état de cause, d'expliciter, les termes du débat, c'est pourquoi l'étude des compétences est proposée comme axe de recherche pour les années qui viennent.

L'« éclatement », difficilement évitable, des compétences, entre plusieurs catégories de personnes publiques (du fait de leur nombre, et de la quasi-impossibilité de supprimer un certain nombre de communes comme les départements), implique une coordination de l'exercice de ces compétences. La coopération institutionnelle, à suivre de près, est celle, signalée précédemment, représentée par les différentes catégories d'établissements publics de coopération, avec ceux de ces établissements que l'on connaît déjà (les syndicats et les communautés) et ceux à venir (les

métropoles, les pôles métropolitains, si les uns et les autres sont créés). Il existe également une coopération contractuelle, extrêmement importante, moins étudiée, et qu'il convient de suivre et d'analyser pour voir ce qu'elle représente exactement et ce qu'elle implique.

La répartition des compétences présente un corollaire inévitable, ou un écho, celui de la répartition des charges. Une idée simple voudrait qu'à une compétence correspondent les moyens financiers nécessaires à l'exercice de cette compétence. Au vu de l'histoire, cette idée se révèle vite simpliste, les mécanismes de répartition des financements ne correspondent pas nécessairement à la répartition des compétences, et ils sont complexes. La question devient encore plus délicate en cas de transferts de compétences de l'État aux collectivités territoriales, comme cela a été le cas dans plusieurs lois depuis plusieurs décennies. L'un des aspects à étudier, depuis longtemps, est le décalage entre le discours de l'État, qui affirme attribuer aux collectivités territoriales des financements correspondant à leurs fonctions, et le discours des élus locaux (ou de leurs représentants) consistant à dire que la dissociation entre compétences et charges se fait à leur détriment. Pour éviter ce « dialogue de sourds » il convient à la fois de faire des analyses de terrain et de réfléchir au sens des mécanismes qui ont été institués.

7.2. La dépense publique et l'exercice des compétences dans des finances locales en forte tension

Par Robert Hertzog, professeur à l'université de Strasbourg, Président de la Société Française de Finances publiques , membre du Conseil scientifique du GRALE

Le sujet d'avenir que nous proposons de privilégier est la dépense locale, enfant délaissé par les études financières ou économiques en France, contrairement à d'autres pays (RFA). Il obligera à travailler sur le « triangle des compatibilités » : dépenses, compétences, ressources. Priorité sera cependant donnée aux dépenses qui seront au cœur des politiques publiques locales dans les années à venir.

Le GRALE y a d'ailleurs déjà acquis une certaine expertise par des travaux sectoriels sur plusieurs domaines : transports, ports, voirie, EPCI…

Ce sujet est directement lié aux compétences (transferts récents ; équité des compensations de charges ; clarification des répartitions, cofinancements) qui sont annoncées comme un volet essentiel des réformes à venir. La Loi sur les compétences a été dissociée, mais les principes figurent dans le projet de loi de réforme : spécialisation, exclusivité, réduction des cofinancements. Le projet sur les compétences est annoncé ne sera vraisemblablement pas adopté rapidement. Ceci laisse le temps pour des travaux de fond universitaires susceptibles de contribuer à l'approfondissement de la réflexion sur ce très important enjeu.

La recherche d'une optimisation dimensionnelle dépasse le problème de la seule taille des collectivités (chaque niveau territorial a trop de petites entités). Il faut revoir l'existant, fruit d'un passé où l'on décidait avec peu de méthode (Rapport de la Cour des comptes de 2009 sur

la répartition des compétences entre les collectivités territoriales). Il est encore dominé par le modèle originel : commune - département, alors qu'il faut travailler davantage sur le binôme émergent EPCI (métropole) - Région.

La nature et la localisation des compétences des collectivités territoriales aux différents niveaux requièrent une approche multidisciplinaire pour éviter des visions à court terme. Le choix entre compétences spéciales et clause générale, lourd d'enjeux, est d'une complexité redoutable. Il mérite des études complémentaires, concrètes et doctrinales, car les solutions vers lesquelles on s'oriente semblent d'une grande complication et grosses d'effets pervers (rigidités, conflits, contentieux). Architecture des compétences (charges, dépenses) et architecture des financements (quelles dotations, quels types d'impôts, quelle liberté de décision ?) sont interdépendants et doivent être discutés de façon itérative et conjointe.

Les transferts entre communes et EPCI seront peut-être moins intéressants que par le passé vu les difficultés des communautés. Ou, au contraire, pour mutualiser mieux, va-t-on accélérer l'intercommunalité ? Les métropoles pourront-elles maîtriser la diversité de leurs fonctions, améliorer la productivité des services, optimiser leurs dépenses ou crouleront-elles sous des coûts de structure ? On peut transposer la question aux fusions entre régions ou entre départements, ainsi qu'à la fusion de ces deux niveaux.

Les relations entre collectivités vont être transformées par la crise des financements : freinage des subventions des régions et conseils généraux ; cofinancements ; contrats État-Région, etc. Les économies de l'État, qui se traduiront par des désengagements, appelleront-elles des interventions nouvelles des collectivités ?

En termes de politiques financières et de gestion on assistera à des arbitrages sévères sur le partage entre fonctionnement et investissement, sur la masse salariale, avec recentrages sur les compétences « cœur de métier ». Comment et où fera-t-on des économies ? Quelles mutualisations engagera-t-on effectivement ? Des efforts de prévision et de programmation devront être faits, permettant peut-être de nouvelles avancées dans les outils de management.

Des engagements gouvernementaux sont pris sur les charges imposées aux collectivités territoriales – comme à d'autres agents, entreprises ou familles – sous forme de normes et coûts externes (cf. protestations contre taxe carbone…). Quelles suites ?

Le contrôle des dépenses locales connaîtra de substantiels changements : transformation éventuelle des CRC et fusion dans la Cour des comptes, avec création de grands pôles supra régionaux ; évaluation plus critique des politiques ; définition de standards de dépenses, voire de normes de bonne gestion avec modulation des dotations en conséquence.

Les dimensions doctrinales et théoriques sont immenses. Va-t-on basculer d'une réflexion centrée sur l'autonomie par les ressources (années 2000) vers une réflexion sur la liberté de dépenser ?

Le caractère interdisciplinaire des travaux est manifeste. Économistes, juristes, gestionnaires, politistes, géographes devront coopérer, avec des aspects de science politique intéressant les processus de décision et le degré de rationalité des politiques locales par temps difficiles.

7.3. Question d'avenir pour la FPT

Par Pierre-François Fressoz, Maître de conférences à l'université d'Avignon

Dégager les principales mutations à venir de la fonction publique territoriale implique de retrouver les moteurs de son évolution passée. Des antagonismes, toujours d'actualité, permettent d'établir une grille de lecture de ces évolutions. Il est alors possible de dégager deux champs de recherche, qui semblent féconds pour étudier les évolutions futures de la fonction publique territoriale : d'une part les chantiers ouverts et leurs effets prévisibles à court et moyen termes; d'autre part les évolutions futures que l'on peut scénariser de manière très ouverte.

7.3.1. Les chantiers ouverts

7.3.1.1. Besoins et modalités de recrutement

C'est le premier de ces chantiers, ouvert notamment par les départs massifs à la retraite. L'on constatera d'abord les divergences des politiques de recrutement entre l'État et les collectivités territoriales. Concours contesté dans son principe et dans ses modalités; recrutement contractuel pérennisé par la loi du 26 juillet 2005 et ouvert davantage par la loi « mobilité », et donc appelé à se développer fortement; mises à disposition « entrantes » et recours à l'intérim : autant d'évolutions riches d'enseignements.

7.3.1.2. Institutions à redéfinir et compléter

Concernant le dialogue social, se posent les questions de la fin du paritarisme et de la condition de représentativité, mais également du rôle du CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale). De même, l'organisation institutionnelle actuelle ne peut constituer qu'un pis aller temporaire : la répartition des compétences entre CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) et Cdg (centre de gestion) a perdu son fil conducteur imaginé en 1987; et la pyramide des Cdg devrait être complétée par un niveau national.

7.3.1.3. Autres chantiers

La fonction publique territoriale va connaître les mêmes réformes de l'évaluation que la fonction publique de l'État. La culture de l'évaluation existe d'ailleurs déjà dans certaines collectivités territoriales, mais est très disparate. La mobilité entre les fonctions publiques, voire vers le secteur privé, est encouragée; mais elle est trop souvent limitée à une diminution des effectifs de l'État.

7.3.2. Les scénarii ouverts de la fonction publique territoriale

7.3.2.1. Efficacité de la gestion des ressources humaines dans un cadre statutaire

La sacralisation de la gestion des ressources humaines dans le secteur privé atteint ses limites. Il est en revanche possible de démontrer l'efficacité potentielle du statut général de la fonction publique pour la gestion des ressources humaines (F. Melleray), sous deux conditions principales : limiter le recours aux agents non titulaires et doter la fonction publique territoriale d'institutions de gestion et de formation très solides pour assurer le recrutement, la formation, la mobilité, etc.

7.3.2.2. L'individualisation dans un cadre semi-statutaire

C'est un scénario prévu de longue date (J. Rivero) et peut-être le plus probable aujourd'hui. Les instruments de cette individualisation de l'emploi public sont d'abord l'immixtion du contrat de recrutement, son rapprochement avec l'acte de nomination (arrêt *Ville de Lisieux*) et sa pérennisation (CDI), mais aussi l'individualisation des rémunérations (Rapport Diefenbacher), la communautarisation du droit public du travail (système de l'emploi) et enfin le repli vers le localisme.

7.3.2.3. La précarisation par la suppression du statut

Ce scénario du décrochage des agents des collectivités territoriales du statut général de la fonction publique est le moins probable. Toutefois, plusieurs indices attestent des faveurs qu'il peut avoir auprès d'une partie des pouvoirs publics : le discours du Président Sarkozy à l'IRA de Nantes, le *Rapport Silicani*, ou encore la récente proposition de Loi « Liberté de recrutement » font resurgir des débats et annoncent peut-être un « passage à l'acte ».

7.4. La place des usagers et des citoyens dans les dispositifs d'administration locale

Par Remi Lefebvre, Professeur en Science politique à l'université de Lille-II

Si l'administration – nationale comme locale – a longtemps donné une place finalement assez réduite aux usagers et aux citoyens dans la conduite et la mise en œuvre des politiques, on constate depuis une vingtaine d'années, d'une part, une volonté croissante de ceux-ci d'être associés à ces actions (développement de l'action des associations, développement du contentieux adressé aux institutions locales,…) et, d'autre part, un souci croissant de l'administration locale de leur faire une place : accent mis sur la transparence des procédures et sur les possibilités de médiation, mise en place de dispositifs visant à faire participer le plus grand nombre à l'élaboration et à la mise en œuvre des normes locales.

Face aux limites d'une démocratie représentative qui n'associe les usagers/citoyens/habitants que de manière sporadique, à l'occasion des échéances électorales et les appelle le reste du temps à la patience civique, se sont multipliées les formes d'association de ceux-ci à la décision et aux débats publics : enquêtes d'utilité publique, référendum local, procédures de concertation en matière d'urbanisme ou d'aménagement, procédures de médiation, conseils d'enfants, de jeunes, de sages, d'immigrés ou encore de conseils de quartier. Cette évolution, qui n'est pas propre à la France, s'est tout particulièrement fait sentir à l'échelon local dans la mesure où celui-ci est perçu comme l'échelle la plus pertinente pour entreprendre une « reconquête citoyenne » et une réconciliation entre les citoyens et la politique sur fonds de « crise de la représentation ».

Toutefois, la recherche en la matière, si elle a beaucoup progressé, demeure encore lacunaire. Certaines dimensions demeurent impensées, notamment la question du public des dispositifs, de la manière dont s'articulent les figures de l'habitant, de l'usager et du citoyen. Il s'agirait donc tant de se pencher sur la manière dont les dispositifs d'administration locale convoquent ou non les citoyens/usagers dans leur fonctionnement que sur la manière dont ces derniers – ou, tout au moins, certains d'entre eux – s'approprient ces dispositifs et les mettent à leur service. Il s'agirait plus largement de s'interroger sur l'efficace de ces dispositifs d'administration locale qui font une place aux citoyens/usagers, dans une perspective comparée.

7.5. Collectivités territoriales et Développement Durable et Solidaire (DDS)

Par Gérald Orange, Professeur de Sciences de gestion à l'université de Rouen, et Jean-Luc Pissaloux, Professeur de droit public à l'université de Bourgogne. Membres du Conseil scientifique du GRALE.

Deux grandes séries pistes peuvent être dégagées en fort lien avec les collectivités territoriales :

1. La première concerne la méthode originale des lois Grenelle 1 & 2 de l'environnement, à la fois concertation de nature démocratique et fixation des priorités et des agendas publics.

La loi « Grenelle 1 de l'environnement »[2.] est en effet une loi originale à la fois : par son processus d'élaboration, qui a consacré une démarche pragmatique, participative, consensuelle, et en outre très largement développée à l'écart du Parlement ; par son statut de loi de programmation ; et enfin et surtout, par son contenu et sa portée eu égard aux objectifs qu'elle promeut.

Cette loi constitue en quelque sorte la « feuille de route » des Pouvoirs publics pour la prochaine décennie pour leurs actions dans des domaines considérés comme essentiels voire stratégiques, à savoir : le bâtiment, l'urbanisme, les transports, l'énergie, la biodiversité, l'eau, l'agriculture (et la sylviculture), la recherche, la santé, les déchets, la gouvernance (y compris l'État exemplaire), sans oublier l'Outre-mer. Dans tous ces domaines, d'autres textes, à commencer par la loi

2. Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Grenelle 2 dont la discussion devant le Parlement est entrée dans sa phase finale[3.] , vont préciser, affiner, compléter les dispositions de la loi Grenelle 1, et rendre en somme opérationnelle la loi Grenelle 1[4.] .

Le train de mesures législatives et réglementaires qui va s'ensuivre aura des répercussions très fortes sur les décisions des collectivités territoriales en matière d'orientation de programmes et d'efforts de financement. Cette question des conséquences des textes issus des Grenelles de l'environnement pourrait faire l'objet – par les différentes équipes du GRALE – de recherches appuyées sur des études et des investigations de terrain.

2. Un des aspects majeurs de la politique de lutte contre le changement climatique, dont la compétence n'échappe pas aux collectivités territoriales, concerne les plans de mise aux normes environnementales des logements anciens, sociaux ou privés, collectifs et individuels.
Le bâtiment et l'urbanisme sont en effet deux des domaines prioritaires du Grenelle de l'environnement (lois Grenelle 1 & 2). Le projet de loi Grenelle 2 adopté le 11 mai dernier par l'Assemblée nationale a du reste effectivement adopté diverses dispositions concernant ces domaines.

Un effort tout particulier a donc été mis sur le secteur du bâtiment, étant observé que le Plan Bâtiment Grenelle a été en vérité lancé dès janvier 2009 avant même l'adoption de la loi Grenelle 1 ; ce plan a des objectifs particulièrement ambitieux (notamment : tous les nouveaux bâtiments seront à « basse consommation » en 2012 et « à énergie positive » en 2020 ; 400 000 logements seront rénovés par an à compter de 2013, et 800 000 logements sociaux les plus « énergivores » d'ici 2020).

Si les actions les plus efficaces résident dans les économies d'énergie, les programmes de travaux demanderont une planification importante en matière de formation d'intervenants qualifiés, de labellisation des PME et des artisans, d'aides incitatives à destination des propriétaires et/ou des locataires, de concertation avec l'État, les autres collectivités territoriales et les agences (comme l'ADEME), de contrôle et d'évaluation…

Diverses questions se posent en effet au niveau des collectivités territoriales, notamment :

1. Comment les collectivités territoriales vont-elles s'engager pour aider leurs administrés à s'investir dans le Plan Bâtiment Grenelle ?
2. Comment les collectivités territoriales elles-mêmes vont-elles aborder la question de la rénovation énergétique de leurs bâtiments ?
3. De nouvelles dispositions financières ou réglementaires seront-elles nécessaires ?

Plusieurs pistes de travail, qui sont autant de thèmes susceptibles d'être étudiés par le GRALE dans le cadre de ses projets et de certaines de ses commissions thématiques, peuvent être envisagées :

3. Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », a été déposé le 12 janvier 2009 devant le Sénat ; il a été adopté par celui-ci le 8 octobre 2009, et le 11 mai 2010 – avec modifications – par l'Assemblée nationale ; d'où la mise en place d'une commission mixte paritaire.

4. Selon J.-L. Borloo, « le Grenelle 2 n'est que la boîte à outils pour l'application du Grenelle 1 » (Allocution à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2008).

1. La connaissance de l'état du patrimoine et la mise en place d'un bilan énergétique des bâtiments, qui passe par l'établissement de références et d'outils permettant aux collectivités d'identifier simplement l'état de leur patrimoine.
2. La recherche de solutions pour les réalisations futures afin que la commande publique et les politiques territoriales suivent la voie du Grenelle de l'environnement.
3. La participation à l'effort de sensibilisation sur les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et le grand public pour répondre au besoin d'information et engager une dynamique auprès des collectivités territoriales.
4. La recherche d'incitations possibles à destination des collectivités, notamment financières et permettant un financement optimisé et bonifié des investissements.
5. L'évolution des documents d'urbanisme, dans la mesure où la mise en œuvre des objectifs touchant le secteur du bâtiment est évidemment facilitée par un urbanisme mieux maîtrisé et plus respectueux de l'environnement.

Une première étape sera concrétisée par l'organisation d'un colloque consacré à la « ville durable », qui devrait intervenir à la fin de l'année 2010.

7.6. L'attractivité des territoires

Par Jacques Spindler, Professeur à l'université de Nice Sophia-Antipolis, Directeur de l'IAE, membre du conseil scientifique du GRALE

Dans le cadre de la commission thématique du GRALE « Développement économique, innovation et développement », plusieurs activités de recherche ont été initiées en matière d'attractivité des territoires. Plus précisément, deux colloques ont été organisés : un sur « Les pôles de compétitivité se décrètent-ils ? », un autre sur « *Clusters* touristiques et développement durable ».

Ces manifestations ont permis de dégager deux pistes principales de recherches, susceptibles de nourrir les orientations scientifiques du GRALE pour les prochaines années, en matière d'attractivité des territoires :

1) Lorsque les pôles de compétitivité sont étudiés au niveau des collectivités territoriales, il ressort que ces dernières n'ont pas toujours suffisamment d'informations pour choisir les « bons » territoires, mais aussi les « bons » secteurs permettant de réussir. On perçoit ici les difficultés de gouvernance des pôles de compétitivité. Aussi, faut-il chercher des modalités nouvelles de pilotage des pôles que l'on peut assimiler aux « organisations collaboratives décentralisées » de la littérature académique. La gouvernance des pôles devrait s'appuyer sur les spécificités de ces organisations qui ont pour objectif principal de créer des externalités positives bénéfiques à toutes les parties prenantes ; elles peuvent créer un avantage concurrentiel dû à l'efficience d'un travail en commun. En conséquence, les leaders des pôles ne devraient pas prendre pour modèle de gouvernance celui de l'entreprise. Il est légitime de se demander si ces réflexions ne devraient pas être intégrées dans l'obligation qui est faite aux pôles de se doter d'une stratégie à 3-5 ans (« à l'instar des stratégies élaborées par les entreprises »… insiste-t-on dans les discours officiels).

Il y a ici une perspective de recherche tout à fait pertinente au regard du risque que courent certaines régions qui, avec une trop grande spécialisation, deviennent tributaires du destin d'un secteur, tout particulièrement lorsque les travailleurs sont peu mobiles, comme c'est le cas en France. On peut donc proposer sur ces bases de revisiter périodiquement l'évaluation des pôles de compétitivité.

2) Les mêmes problématiques se retrouvent dans les *Clusters* touristiques. L'industrie du tourisme regroupe une constellation d'acteurs du fait même de la nature variée des prestations touristiques offertes en amont comme en aval, de manière directe et indirecte. À acteurs atomisés doit répondre une stratégie de mise en synergie des actions où chacun doit être en mesure de bénéficier en retour de gains d'efficience et d'opportunités accrues.

La notion de *cluster* touristique semble essentielle pour comprendre l'attractivité d'une destination. C'est un arrangement institutionnel local, un construit, qui permet à la destination d'être à la fois visible et lisible. Le *cluster* touristique sert à la fois d'interface local/global (visibilité) et de support de la cohérence de l'offre (lisibilité).

Un certain nombre de régions s'interrogent sur l'opportunité de créer des *clusters* touristiques. Outre le problème de la gouvernance, déjà évoqué, la création de *clusters* touristiques pose la question de l'hybridation des pratiques touristiques (« tourisme de loisirs » avec les autres motifs du tourisme tels « affaires, réunions et congrès » ou « culture et art de vivre »).

Le concept de *cluster* touristique semble pertinent pour un acteur touristique principal qui « souffre » de voir ses projets de croissance « freinés » par la passivité (le suivisme), voire l'insuffisance numérique, des autres acteurs en place. Il s'agit donc de densifier le tissu local, d'offrir une cohésion nouvelle à tous les acteurs en présence ainsi que d'en attirer de nouveaux. Il convient d'étendre le rayonnement de l'acteur dominant par la maîtrise de l'hybridation des pratiques touristiques.

La question consiste alors à se demander dans quelle mesure le *cluster* touristique, conçu comme « unité de lieu », peut devenir le support de l'attractivité d'une méga-destination, d'un espace de compétitivité renouvelée pour ses membres et plus généralement un levier de développement pour le territoire d'accueil.

7.7. Énergie

Par Gérard Marcou, professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne (UMR de Droit comparé), Directeur du GRALE

Les impératifs du développement durable et l'ouverture à la concurrence des secteurs de l'énergie et du gaz placent les collectivités territoriales et les opérateurs de service public devant de nouveaux défis.

De nombreuses missions des collectivités territoriales ont des conséquences sur le bilan énergétique : l'urbanisme, les déplacements, le logement, les déchets, entre autres. Tout ceci a été amplement analysé par le Grenelle de l'environnement et dans une large mesure a donné lieu

à des dispositions législatives nouvelles au cours des deux dernières années, et en dernier lieu avec la loi du 12 juillet 2010. Cela s'ajoute aux compétences déjà reconnues aux collectivités territoriales en matière d'économies d'énergie.

La coordination de ces différentes compétences dans le cadre de politiques locales d'efficacité énergétique est une responsabilité qui s'impose aujourd'hui aux collectivités territoriales des divers niveaux et pose aussi la question de leur coopération.

En outre se pose la question des responsabilités que peuvent assumer les collectivités territoriales pour la satisfaction des besoins des consommateurs par rapport aux entreprises du secteur.

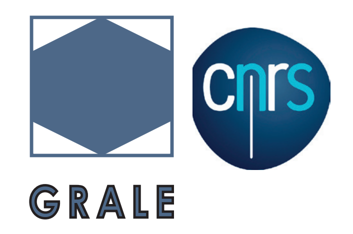
En particulier, l'organisation électrique et gazière française se caractérise par le fait que les communes et leurs établissements publics sont propriétaires des réseaux de distribution locale, lesquels sont exploités par ERDF et par Gaz de France (sauf certains réseaux récents mais peu nombreux, et malgré la privatisation de l'entreprise). L'avenir de cette organisation est aujourd'hui discuté.

C'est pourquoi une étude comparative des systèmes électriques européens du point de vue des responsabilités des collectivités locales mériterait d'être réalisée, en distinguant les différentes fonctions, notamment la gestion des réseaux et l'intervention sur la fourniture d'énergie au consommateur final.

Une approche interdisciplinaire est souhaitable, notamment sur les politiques d'efficacité énergétique, et devrait associer des juristes et des économistes, et associer des chercheurs de différents pays.

PARTIE II

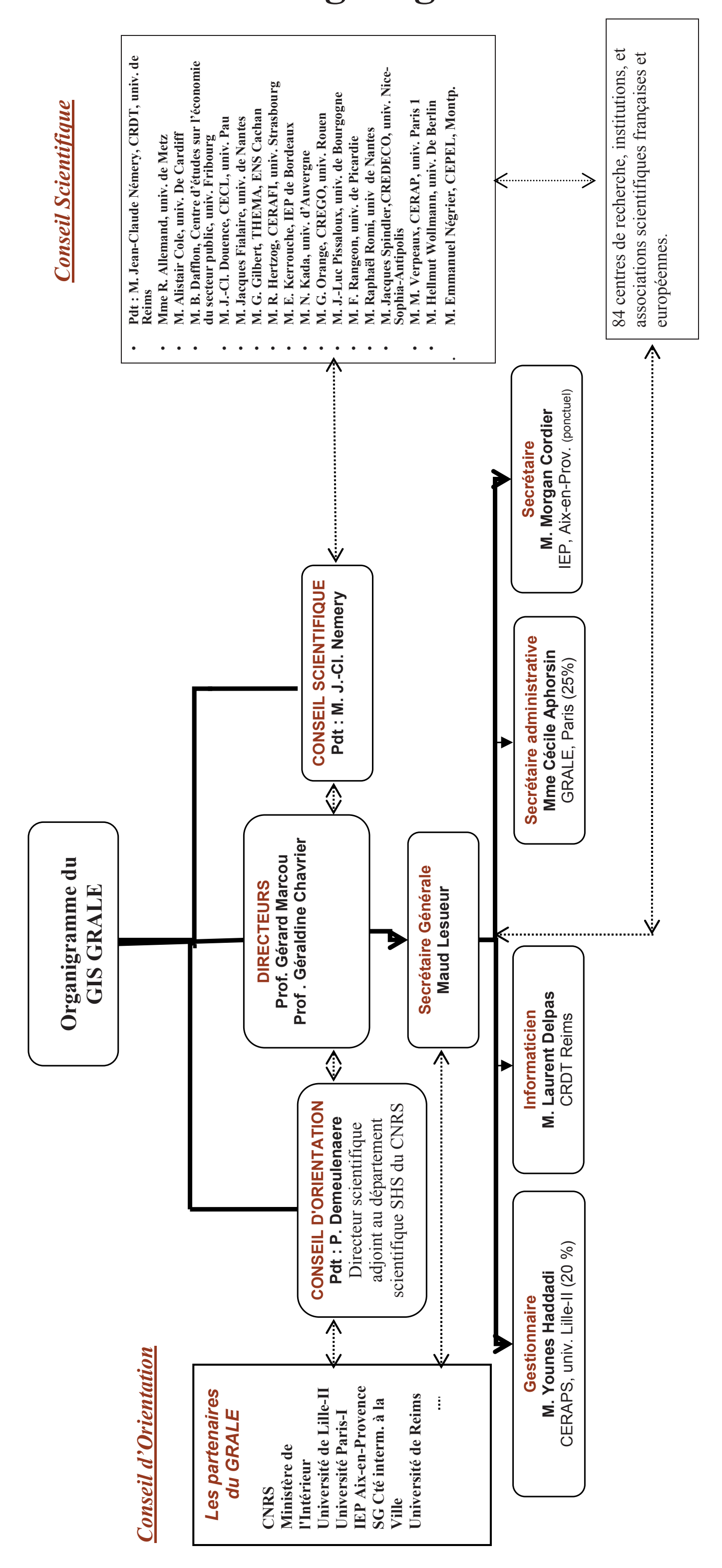
Rapport administratif et financier



Sommaire

1. Organigramme du GRALE....................................81
2. Composition du Conseil d'Orientation....................83
3. Composition du Conseil scientifique 85
4. Composition du réseau scientifique........................87
5. Les finances du GRALE 91
6. Comptes rendus des Conseils 107
7. Sommaires de la partie « Études » et « Chroniques » des Annuaires et DGCT 147
8. Les publications se rapportant à l'achèvement des programmes 2007-2010...................................... 155

1. Organigramme du GRALE



2. Composition du Conseil d'Orientation

(juin 2010)[1.]

Président : Centre national de la Recherche Scientifique
M. Pierre Demeulenaere
Directeur adjoint au département SHS
3, rue Michel-Ange
75016 Paris

Vice-Président : Ministère de l'Intérieur
M. Philippe-Xavier Pimor
Sous-Préfet, Chargé de mission à la DPS
Centre d'Études et de Prévision
Place Beauvau
75008 Paris

Université de Lille-II
M. Gabriel Contamin
Professeur, Directeur du CRAPS (CNRS)
1, Place Déliot - BP 629
59024 Lille Cedex

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence
M. Christian Duval
Professeur au CESPU
25 rue Gaston de Saporta
13625 Aix-en-Provence

Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence
M. Yves Luchaire
Professeur au CESPU
25 rue Gaston de Saporta
13625 Aix-en-Provence

Secrétariat général du Comité interministériel à la Ville
M. Patrick Sillard
Sous-Directeurt
194, avenue du Président Wilson
93217 Saint-Denis - La-Plaine Cedex

1. La composition du conseil d' Orientation a évolué avec le périmètre du partenariat et les réorganisations qui ont affecté certaines des institutions partenaires.

Université de Paris-I - Panthéon-Sorbonne
Le Président
12, Place du Panthéon
75231 Paris

Université de Reims
Le Président
57 bis rue Pierre Taittinger
51096 Reims Cedex

3. Composition du Conseil scientifique

Noms	Qualités
Roselyne ALLEMAND	Maître de Conférence en droit public à l'université de Metz
Alistair COLE	Professeur de science politique à l'université de Cardiff (UK)
Bernard DAFFLON	Professeur de finances publiques à l'université de Fribourg, directeur du Centre d'Études sur l'Économie du Secteur Public (Suisse)
Jean-Claude DOUENCE	Professeur émerite de droit de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
Jacques FIALAIRE	Professeur de droit public à l'université de Nantes, directeur du CERP3E (Centre d'Études des Régulations Publiques de l'Économie, de l'Espace et de l'Environnement)
Guy GILBERT	Professeur de sciences économiques à l'École Nationale Supérieure de Cachan
Robert HERTZOG	Professeur de droit public à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg (CERAFI – Centre d'Études et de Recherches Administratives et Financières)
Éric KERROUCHE	Chercheur CNRS, Institut d'Études Politiques de Bordeaux
Nicolas KADA	Professeur de droit public à l'université Grenoble-II - Pierre-Mendès-France
Emmanuel NEGRIER	Chercheur CNRS, CEPEL (Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine), Montpellier
Jean-Claude NEMERY	Professeur de droit public à l'université de Reims, directeur du CRDT (Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale)
Gérald ORANGE	Professeur en sciences de gestion à l'université de Rouen – IAE, directeur du CREGO (Centre de Recherches et d'Études en Gestion des Organisations)
Jean-Luc PISSALOUX	Professeur de droit public à l'université de Bourgogne
Jean-Marie PONTIER	Professeur de droit public, université Paris-I

François RANGEON	Professeur de science politique à l'université de Picardie Jules Vernes
Raphaël ROMI	Professeur de droit public à l'université de Nantes
Jacques SPINDLER	Professeur en sciences de gestion à l'université de Nice-Sophia-Antipolis, directeur du CREDECO
Michel VERPEAUX	Professeur de droit constitutionnel à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne, Directeur du Centre de Recherche de droit constitutionnel
Hellmut WOLLMANN	Professeur émérite de science politique à l'université Humboldt de Berlin (All.)

4. Composition du réseau scientifique

– Association on Local Public Sector (ALPS)

– Biens, Normes et Contrats, centre de recherche de l'université d'Avignon

– Centre Comparatif d'Études des Politiques Publiques et des Espaces Locaux CEPEL université Montpellier-I

– Centre de Droit et d'Études Politiques des Collectivités Territoriales (CDEPCT), université d'Angers

– Centre d'Études et de Recherches sur l'Administration Publique (CERAP), université Paris-I

– Centre d'Études et de Recherches Administratives, Politiques et Sociales CERAPS (UMR), université de Lille-II

– Centre d'Études et de Recherches sur le Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (CERDEAU), université Paris-I

– Centre d'Études et de Recherches de Science Administrative CERSA, université Paris-II

– Territoire, IEP de Bordeaux

– Centre d'Étude des Mouvements Sociaux CEMS, EHESS Paris

– Centre d'Étude des Services Publics (CESPU), IEP d'Aix-en-Provence

– Centre d'Étude et de Recherche Constitutionnelle et Politique (CERCOP), université Montpellier-I

– Centre d'Étude et de Recherche de l'Institut d'Études Politiques CERIEP, université Lyon-II

– Centre d'Études Juridiques de La Rochelle, université de La Rochelle

– Centre d'Études des Collectivités Locales, Faculté de Droit, université de Pau et des Pays de l'Adour

– Centre d'Étude et de Recherche en Administration Publique de Saint-Étienne (UMR)

– Centre d'Études et de Recherche Techniques Organisations Pouvoirs CERTOP, université Toulouse-II

– Centre d'Étude et de Recherche Territoire, Administration et Politique, université de Perpignan

– Centre d'Études et de Recherches Appliquées à la Gestion CERAG, université Grenoble-II

– Centre d'Études et de Recherches Européennes et Internationales (CERDI) université Nancy-II

– Centre d'Étude et de Recherche Fondement du Droit public, université Cergy-Pontoise

– Centre de Recherches Administratives, université de Bretagne Occidentale, Brest

– Centre de Recherches Administratives, université Aix-Marseille-III

– Centre de Recherches en Finances Publiques et en Fiscalité, université Lyon-III

– Centre de Recherche et d'Études en Gestion des Organisations CREGO, université de Rouen

– Centre de Recherche et de Documentation Administratives sur la Décentralisation du Territoire CRDT, université de Reims

– Centre de Recherche de Droit Public Économique - CRDPE, université de Bourgogne, Dijon

– Centre de Recherche Interdisciplinaires en droit de l'environnement de l'Aménagement et de l'Urbanisme CRIDEAU, université de Limoges

– Centre de Recherches Juridiques de l'université de Franche-Comté, Besançon

– Centre de Recherche en Économie et Management CREM, université Rennes-I

– Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit, université de Caen

– Centre de Recherche sur l'Administration Publique en Europe (CRAPE), IEP de Rennes

– Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe-CRPLC, université Antilles-Guyane

– Centre de Recherches Administratives et Financières (CERAFI), université Robert Schumann, Strasbourg

– Centre de Recherches Administratives et Politiques CRAP, IEP de Rennes

– Centre de Recherches Constitutionnelles et Politiques, université Toulouse-I

– Centre de Recherches et d'Études Sociologiques Appliquées de la Loire CRESAL, université de Saint Étienne

– Centre de Recherches Européennes de Rennes, université Rennes-II

– Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne CRP Sorbonne, université Paris-I

– Centre de Recherches sur les Institutions Publiques université Lyon-II

– Centre Interdisciplinaire d'Études Urbaines CIEU, université Toulouse-II

– Centre Lyonnais de Recherche en Sciences de Gestion, université Lyon-III

– Centre de Sociologie des Organisations CSO, Paris

– Centre Universitaire de Recherches Administratives et Politiques de Picardie (CURAPP, UMR), université Jules-Verne, Amiens

– Centro Interuniversitario di Finanza Régionale e Locale, université de Ferrare, Italie

– Cultures et Sociétés Urbaines CSU, IRESCO, Paris

– Droit et Changement Social , Faculté de droit et de sciences politiques, université de Nantes

– Environnement Ville et Société EVS, université Lyon-III

– Groupe de Recherches d’Études Politiques (GREP), université Nancy-II

– Centre d’étude sur les Services Publics (CESPU), IEP d’Aix-en-Provence

– Groupement de Recherche en Économie, Droit et Gestion - GREDEG, université de Nice Sophia-Antipolis

– Institut d’Aménagement du Territoire et de l’Environnement de l’université de Reims (IATEUR)

– Institut Droit et Économie des Dynamiques en Europe (ID2), université Paul-Verlaine, Metz

– Institut de Droit d’Outre-Mer (IDOM), université Aix-Marseille-III

– Institut de Droit Public, université de Poitiers

– Institut d’Études Administratives, université Jean Moulin Lyon-III

– Institut d’Études Juridiques Ibériques et Ibéro-Américaines IEJIIA, université de Pau et des Pays de l’Adour

– Institut de Recherche en Droit Public de Bordeaux - IRDPB, université Bordeaux-IV

– Institut de Recherches sur l’Évolution de la Nation et de l’État en Europe (IRENEE), université Nancy-II

– Institut de recherche sur l’Environnement Juridique des Entreprises (IRETE), université de Bretagne Sud

– Institut de Recherches Économiques et Régionales, université de Neuchâtel, Suisse

– Institut des Sciences Économiques et Sociales, université de Fribourg, Suisse

– Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions LSCI, IRESCO, Paris

– Laboratoire d’Analyse des Systèmes Politiques LASP, université Paris-X - Nanterre

– Laboratoire d’Analyse Spatiale Quantitatives, université de Nice

– Laboratoire d’Anthropologie des Institutions et des Organisations Sociales LAIOS, IRESCO, Paris

– Laboratoire d’Économie Sociale, Économie des Ressources Humaines et Gestion du Non Marchand, université Paris-I

– Laboratoire d'Étude de Droit Public, université Rennes-I

– Laboratoire d'Étude des Réformes Administratives et de la Décentralisation, université de Tours

– Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces, université Paris-I

– Laboratoire de Recherche sur la Gouvernance Publique (LARGOTEC), université Paris-XII

– Laboratoire Techniques Territoires et Sociétés LATTS, ENPC Noisy-le-Grand

– Laboratoires des Collectivités Locales, Faculté de Droit, université d'Orléans

– Laboratoire IREVE, Pôle de recherches « collectivités locales », université de Bretagne Sud

– Laboratoires des Organisations Urbaines Espace Sociétés, Temporalités LOUEST, université Paris-X - Nanterre

– Modélisation appliquée, transformations institutionnelles et stratégies socio-économiques - MATISSE, université Paris-I

– Mutations Espace et Environnement de Travail et Emploi METIS, université Paris-I

– Observatoire des Mutations Étatiques Européennes, université d'Auvergne, Clermont-Ferrand

– Politique Administration Ville et Territoire CERAT, IEP de Grenoble, université Grenoble-II

– Régulation Ressources Humaines et Économie Publique, CEPREMAP, Paris

– RESEMAP, Réseau d'Échanges entre Enseignants-Chercheurs en Management Public, université Nancy-II

– SPIRIT, Science Politique Relations Internationales Territoire, IEP de Bordeaux

– Théorie des Mutations Urbaines TMU, Institut Français d'Urbanisme, Champs-sur-Marne

– Théorie Économique Modélisation et Application THEMA, universités Cergy-Pontoise et Nanterre

– UMR de droit comparé de Paris, université Paris-I.

5. Les finances du GRALE

Comptes de l'exercice 2007

Comptes du GRALE gérés par le CNRS - DR 18 (Lille). Exercice 2007

CREDIT € HT			DEBIT € HT			
	Montant	Total	Libellés	Factures (a)	Reste engagé (b)	Total dépenses (a)+(b)
			Equipement **:**	***2 641,70***	***2 500,00***	***5 141,70***
Compte 95 GRRP			Achat de PC, *report 2006*	2 359,60	0,00	2 359,60
			Achat informatique mise à niveau	0,00	2 500,00	2 500,00
Report 2006 sur 2007	154 479,77		Achat telephone -Fax	282,10	0,00	282,10
Total compte 95 GRRP		**154 479,77**				
			Fonctionnement :	***5 596,38***	***1 453,22***	***7 049,60***
			Univ. Paris 1, Tél, fax 2006 *(report)*	29,84	0,00	29,84
			Univ. Paris 1, Tél 2007	110,96	0,00	110,96
Compte 95 GRSE			Univ. Paris 1, courrier 2006 2eme et 3eme trim (report)	1 116,01	0,00	1 116,01
Report 2006 sur 2007	4 235,27		Univ. Paris 1, courrier 2007, 1,2e, 3e trim.	1 271,32	1 000,00	2 271,32
CNRS Soutien de base 2007	10 000,00		Univ. Paris 1 Reprographie 2005 *(report)*	141,40	0,00	141,40
			Reprographie , trvx extérieurs	334,32	0,00	334,32
Total compte 95 GRSE		**14 235,27**	Fournitures informatiques	602,68	155,15	757,83
			Papeterie et menues dépenses	1 989,85	298,07	2 287,92
			Frais de Personnel **:**	***0,00***	***13 570,00***	***13 570,00***
			Vacations et taxes	0,00	13 570,00	13 570,00
			Réunions, séminaires	***4 986,30***	***318,37***	***5 304,67***
			Réunions Cons scientifique	4 986,30	318,37	5 304,67
			Reunion Conseil d'Orientation	0,00	0,00	0,00
			Programme Persée	***49,33***	***0,00***	***49,33***
			Réunion	49,33	0,00	49,33
			Missions pour le Grale	***1 386,57***	***0,00***	***1 386,57***
Subventions et contrats 2007 crédités en 2008			***Colloques***	***8 006,99***	***2 423,50***	***10 430,49***
Total euros	***128 792,00***		Colloque Ass. Nat. Janv06 fonctionnement	0,00	378,42	378,42
Assemblée Nationale 2007	20 000,00		Colloque Montpellier 10000 euros	2 124,26	286,75	2 411,01
Ministère Interieur 2007	20 000,00		Colloque Caudal 1500 euros "patrimoine culturel"	0,00	1 500,00	1 500,00
Ministère Interieur contrat décentralisation, part 2007	100 000,00		Colloque IAE Pau	237,34	0,00	237,34
DIV 2007	20 000,00		Colloque sur le débat public Levebvre 2006 report	1 458,64	0,00	1 458,64
Prélevement CNRS 16,38 % sur versements	-26208		Colloque Albert 2005 (report)	1 000,00	0,00	1 000,00
Transfert FDF	-5000		Colloque AFDCL 07	1 003,34	-501,67	501,67
			Colloque Corée	127,00	0,00	127,00
			Colloque "démocratie participative" Lyon, Robbe : 1000 euros	816,41	0,00	816,41

			Colloques J. Fialaire 2005 : "Liberté de culte, laïcité" soutien 500 euros	1 000,00	-500,00	500,00
			Colloque Saussier dec07 PPP : 1500 euros	240,00	1 260,00	1 500,00
			Publications	***5 119,68***	***54,30***	***5 173,98***
			Publications GRALE, diffusion	4 805,18	54,30	4 859,48
			Réunion de promotion	314,50	0,00	314,50
			Annuaire GRALE :	***5 687,00***	***0,00***	***5 687,00***
			Achat de 230 exemplaires de l'Annuaire 2007	5 687,00	0,00	5 687,00
			Abonnements : *AJDA, Bottincomm, LAMY*	***857,62***	***0,00***	***857,62***
			Prix de thèse des collectivités territoriales	***0,00***	***802,00***	***802,00***
			Reception	0,00	802,00	802,00
			Prog. de Recherche 2007	***19 016,24***	***90 432,67***	***109 448,91***
			Programme Obs. Décentralisation	**6 531,57**	**20 216,50**	**26 748,07**
			Solde réunion des pôles Paris 2006, *report*	3 261,57	216,50	3 478,07
			Virement Basse Normandie 2006, *report*	3 270,00	0,00	3 270,00
			Complément prog. Decentralisation 2007	0,00	*20 000,00*	*20 000,00*
			Réseaux thématiques	**8 527,19**	**65 704,11**	**74 231,30**
			Intercommunalité, réforme territoriale	2 136,11	2 136,11	4 272,22
			Interco : prog. Carassus Steckel LOLF : 12000 en 2007 et 6000 en 2008	3 234,06	1 099,75	4 333,81
			Politiques locales de sécurité	138,00	0,00	138,00
			Pollitiques sociales locales	0,00	0,00	0,00
			Développement économique	2 284,05	2 031,00	4 315,05
			Ouverture à la concurrence et SPIC	0,00	0,00	0,00
			Politiques patrimoniales	734,97	437,25	1 172,22
			Complément réseaux thématiques	*0,00*	*60 000,00*	*60 000,00*
			Programme CGLU	**85,70**	**129,44**	**215,14**
			Programme Politiques Locales- Villa Vigoni	**2 575,38**	**896,29**	**3 471,67**
			Complément financement Pol locales 2006	0,00	*1 800,00*	*1 800,00*
			Programme Intercommunalité, finances locales	**1 296,40**	**386,33**	**1 682,73**
			Complément financement Interco, Finances locales	0,00	*1 300,00*	*1 300,00*
			Total	**53 347,81** (2)	**111 554,06** (3)	**164 901,87** (4)
			Disponible sur factures (1)-(2) à reporter	**115 367,23**		
			Disponible sur engagements (1)-(4)	**3 813,17**		
CNRS, crédit total (HT) (1)		**168 715,04**	**CNRS, crédit total (HT)**	**168 715,04**		

Comptes du GRALE gérés à la Fondation de France, euros HT . Exercice 2007

CREDIT			DEBIT			
			Versements : détails	Dépenses	Reste engagé	Total dépenses
Report 2006 sur 2007		**17 747,81**	***Prog. Politiques locales d'offre de services publics***	***0,00***	***170,00***	***170,00***
			Mission Thomas	0,00	170,00	170,00
Subventions 2007						
DIACT 2007	20 000,00		***Autres opérations***	***15 750,00***	***0,00***	***15 750,00***
Total subventions		**20 000,00**	Prix de thèse 2007 Russel, Breuillé, Bué	5 500,00	0,00	5 500,00
			Prix de thèse 2006 Desage et Gindre	2 750,00	0,00	2 750,00
Autres dotations			Annuaire : traductions	4 500,00	0,00	4 500,00
AFDCL : part/location salle colloque AFDCL 2006	305,00		Versement Prix du RECEMAP 2006	3 000,00	0,00	3 000,00
Orange prix Colbert 2007	1 120,00					
Participation AAEENA prix thèse	1 500,00					
Versement Pau, Prix Colbert 2006	1 000,00					
			Fonctionnement GRALE	***2 500,00***	***3 200,00***	***5 700,00***
Total autres dotations		**3 925,00**	Vacations 2007	0,00	3 200,00	3 200,00
			Vacations 2006, *report*	2 500,00	0,00	2 500,00
En attente :	***25 252,80***		***Frais de gestion FDF 4% des versements***	***997,00***	***0,00***	***997,00***
2006 part Gazette des Communes :	305,00					
Subv. Cie Générale des Eaux 2007	20 000,00					
Transfert crédits du CNRS	5 000,00					
Cotisation Lamy, prix thèse 2007	1 000,00					
Frais de gestion FDF : 4%	-1 052,20		***TOTAL GENERAL***	***19 247,00*** (2)	***3 370,00*** (3)	***22 617,00*** (4)
			Disponible sur factures à reporter en 2008 : (1)-(2)		***22 425,81***	
			Disponible sur engagement (1)-(4)		**19 055,81**	
Fondation de France, crédit total (1)		**41 672,81**	***Fondation de France, crédit total***		**41 672,81**	

Comptes du GRALE consolidés. Exercice 2007 (Euros Ht)

Organismes gestionnaires			Facturé		
Crédits	**CNRS Lille**	**FDF**	**Dépenses**	**Total factures**	**%**
Report 2006 sur 2007	158 715,04	17 747,81			
Subventions			***Activité scientifique :***	**60 859,73**	***84%***
DIACT 2007		20 000,00	Programme "Obs. Décentralisation" pour 2007	29 481,83	*41%*
CNRS SB 2007	10 000,00		Dont réseaux thématiques, colloques, publications		
			Programme "Politiques Locales" : H. Wollmann	2 575,38	*4%*
Autres opérations			Programme "Cités Unies" (début 2005)	85,70	*0%*
Prix Colbert Recemap, Pau		2 120,00	Annuaire des Collect. locales	10 187,00	*14%*
AFDCL		305,00			
Participation AAEENA/px de thèse		1 500,00	Autres réunions, séminaires	6 422,20	*9%*
			Abonnements, achat documents	857,62	*1%*
			Prix de thèse	8 250,00	*11%*
			Versement Prix RECEMAP 2006	3 000,00	*4%*
Crédits en attente de versement sur 2007 ***154 044,80***					
			Dépenses liées à la structure	***10 738,08***	***15%***
			Fonctionnement	5 596,38	*8%*
			Equipement	2 641,70	*4%*
			Vacations	2 500,00	*3%*
			Frais de gestion FDF	997,00	***1%***
Total crédits	**168 715,04** (1)	**41 672,81** (2)	**Total factures (4)** **Engagements supplémentaires (5)**	**72 594,81** **114 924,06**	
			Disponible sur engagements(3)-(4)-(5)	***22 868,98***	
			Disponible sur factures (report sur 2008) (3)-(4)	***137 793,04***	
Total Crédits (€) : (3)=(1) +(2)	**210 387,85**		***Total Débit (€)***	**210 387,85**	

Observatoire National de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Réforme de la Décentralisation

Consommation prévisionnelle des crédits pour l'année 2007

Nature	Coût en euros HT, hors frais
Contrat Ministère Intérieur : 75000 TTC par an, sur 4 ans	62 709 €
Assemblée Nationale 20000 euros	20 000 €
Participation GRALE (utilisation du reliquat 2006)	100 128 €
Participation GRALE au titre 2007	88 414 €
TOTAL	**271 251 €**

Dépenses prévisionnelles en 2007

Nature	Nombre	Coût unitaire	Coût total
Réseaux thématiques	11500	6	69000
Réseau thématique finances locales			3000
Pôles Régionaux			100 128 €
Financement réunions, colloques			36 000 €
Réunions Nationales			27 000 €
Publications et valorisation			10 475 €
Réserve pour dépenses imprévues (5%)			12 100 €
Frais de gestion CNRS			13 548 €
Total dépenses			**271 251 €**

Détail coût des Pôles régionaux (au prorata du nombre de départements et avec modulation)

Région	Nb départ.	coût/département	Total	Modulation	Total par région
Alsace	2	1 042 €	2 084 €		**2 084 €**
Antilles-Guyane	3	1 042 €	3 126 €	1 500 €	**4 626 €**
Aquitaine	5	1 042 €	5 210 €		**5 210 €**
Auvergne	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Bourgogne contacts	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Bretagne	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Centre	6	1 042 €	6 252 €		**6 252 €**
Champagne-Ardenne	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Corse	2	1 042 €	2 084 €	1 500 €	**3 584 €**
Franche-Comté	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Ile-de-France	8	1 042 €	8 336 €	-3 000 €	**5 336 €**
Languedoc-Roussillon	5	1 042 €	5 210 €		**5 210 €**
Limousin	3	1 042 €			**0 €**
Lorraine à diviser la moitie pour Metz et Nancy	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
Midi-Pyrenées a payer	8	1 042 €	8 336 €		**8 336 €**
Nord-Pas de Calais	2	1 042 €	2 084 €		**2 084 €**
Normandie (Basse)	3	1 042 €	3 126 €		**3 126 €**
Normandie (Haute)	2	1 042 €	2 180 €		**2 180 €**
Pays de la Loire	5	1 042 €	5 210 €		**5 210 €**
Picardie	3	1 042 €	3 126 €		**3 126 €**
Poitou-Charente	4	1 042 €	4 168 €		**4 168 €**
PACA 2006 6540 euros prevus moitie à Nice, moitié à Aix	6	1 042 €	6 252 €		**6 252 €**
Rhône-Alpes	8	1 042 €	8 336 €		**8 336 €**
TOTAL GENERAL	**99**		**100 128 €**		**100 128 €**

Comptes de l'exercice 2008

Comptes du GRALE gérés par le CNRS - DR 18 (Lille). Exercice 2008

CREDIT € HT

Libellé	Montant	Total
Compte 95 GRRP		
Report 2007 sur 2008	111 777,74	
Subvention Min. Int. 2007	20 000,00	
Ministère Interieur contrat décentralisation, part 2007	100 000,00	
Subvention DIV 2007	20 000,00	
Mvt interne : transfert à la FDF	-5 000,00	
Total compte 95 GRRP		**246 777,74**
Compte 95 GRSE		
Report 2007 sur 2008	3 129,04	
CNRS Soutien de base 2008	10 000,00	
Total compte 95 GRSE		**13 129,04**
Subventions et contrats 2008 installés en 2009 :	*148 416,07*	
Ministère Interieur 2008	20 000,00	
Min. Interieur contrat décentralisation 2008	100 000,00	
DIV 2008	20 000,00	
Rectifications pour doubles facturations	7475,37	
Virement univ. Paris-I, contrat Afrique du Sud	940,7	

DEBIT € HT

Libellés	Factures (a)	Reste engagé (b)	Total dépenses (a)+(b)
Equipement :	***3 952,20***	***500,00***	***4 452,20***
Achat de PC et *imprimante*	3 952,20	500,00	4 452,20
Fonctionnement :	***9 056,44***	***2 503,39***	***11 559,83***
Univ. Paris 1, Tél, fax 2007 *(report)*	60,11	0,00	60,11
Univ. Paris 1, Tél 2008	294,71	0,00	294,71
Univ. Paris-I, courrier 4eme trim. 2006 et 4eme trim 2007 *(solde)*	2 306,16	0,00	2 306,16
Univ. Paris 1, courrier 1, 2em 3e trim. 2008	2 075,48	1 200,00	3 275,48
Univ. Paris 1 reprographie 2008	0,00	150,00	150,00
Reprographie , trvx extérieurs	0,00	1 000,00	1 000,00
Fournitures informatiques	214,90	0,00	214,90
Papeterie et menues dépenses	4 105,08	153,39	4 258,47
Frais de Personnel :	***6 084,11***	***13 570,00***	***19 654,11***
Vacations et taxes	6 084,11	13 570,00	19 654,11
Réunions, séminaires	***5 828,03***	***2 394,35***	***8 222,38***
Réunions Conseil scientifique	5 328,55	2 146,34	7 474,89
Missions pour le Grale	499,48	248,01	747,49
Colloques	***3 561,37***	***653,78***	***4 215,15***
Colloque Grale-Centre M. Bloch	217,53	428,00	645,53
Colloque CL Corée	2 126,91	105,76	2 232,67
Reunion Afrique du Sud	940,68	0,02	940,70
Autres reunions	276,25	120,00	396,25
Publications	***4 230,62***	***932,23***	***5 162,85***
Publications GRALE, diffusion	4 230,62	932,23	5 162,85
Annuaire GRALE :	***26 393,76***	***0,00***	***26 393,76***
Achat de 230 exemplaires de l'Annuaire 2008	5 687,20	0,00	5 687,20
Achat Annuaire 2007, à solder	5 687,10	0,00	5 687,10
Annuaire, réunion des auteurs	1 407,54	0,00	1 407,54
Annuaire préparation	3 636,58	0,00	3 636,58
Annuaire, traductions	9 975,34	0,00	9 975,34

			Prix de thèse des collectivités territoriales	***1 107,10***	***0,01***	***1 107,11***
			Organisation, Reception	1 107,10	0,01	1 107,11
			Prog. de recherche 2008	***50 851,10***	***68 797,55***	***119 648,65***
			Prog. Obs. Décentralisation	**10 758,83**	**20 743,19**	**31 502,02**
			Réunion des pôles Paris avril 2008	4 655,15	652,37	5 307,52
			Dép. Pôle Lorraine	195,45	90,50	285,95
			Dép. Pôle Centre	499,41	0,26	499,67
			Pôle Champagne-Ardennes	416,40	0,06	416,46
			Dép. Pôle Antilles-Guyane *(transfert)*	4 992,42	0,00	4 992,42
			Complément dépenses pôles 2008	0,00	20 000,00	20 000,00
			Réseaux thématiques	**33 298,11**	**46 363,25**	**79 661,36**
			Intercommunalité, réforme territoriale	7 836,05	2 664,96	10 501,01
			Colloque LOLF et CT	1 212,36	0,05	1 212,41
			Colloque "intérêt local"	1 680,00	0,00	1 680,00
			Colloque "compétences locales" 2007 (solde)	120,00	196,25	316,25
			Interco : prog. LOLF	3 259,69	769,32	4 029,01
			Politiques locales de sécurité	662,40	346,76	1 009,16
			Pollitiques sociales locales	109,70	0,00	109,70
			Développement économique et infrastructure	7 514,94	1 352,77	8 867,71
			Colloque "pôles de compétitivité"	3 972,23	0,00	3 972,23
			Colloque PPP dec. 07	1 293,65	0,00	1 293,65
			Ouverture à la concurrence et SPL	3 246,17	15,54	3 261,71
			Politiques patrimoniales	2 390,92	1 017,60	3 408,52
			Complément réseaux thématiques	0,00	40 000,00	40 000,00
			Programme CGLU (solde)	**90,50**	**0,00**	**90,50**
			Programme Politiques locales- Villa Vigoni	**6 703,66**	**1 691,11**	**8 394,77**
			Total	**111 439,14** (2)	**89 351,31** (3)	**200 790,45** (4)
			Disponible sur factures (1)-(2), à reporter en 2009	*148 467,64*		
			Disponible sur engagements (1)-(4)	**59 116,33**		
CNRS, crédit total (1)		**259 906,78**	**CNRS, débit total**	**259 906,78**		

Comptes du GRALE gérés à la Fondation de France, euros HT

CREDIT			DEBIT			
Libellé	**Montant**	**Total**	**Versements : détails**	**Facturé**	**Reste engagé**	**Total dépenses**
Report 2007 sur 2008		***22 425,81***	Versement prix de thèse GRALE 2008 (Mergey, Menu)	0,00	2 000,00	2 000,00
Versements		***6 980,00***				
Transfert crédits du CNRS (mvt interne)	5 000,00		Frais de gestion FDF 4% sur versements	279,20	0,00	279,20
TVA collectée	980,00					
Cotisation Lamy pour prix thèse 2007	1 000,00					
Pour mémoire, financement ext. prix de thèse : 6500 euros						
Cotisation Lamy 2008	*1 000,00*					
Cotisation AAEENA 2008, remise au lauréat	*1 500,00*		***Total***	**279,20** (2)	**2 000,00** (3)	**2 279,20** 4 = (2)+(3)
Cotisation Ville Orléans, remise au lauréat	*1 000,00*					
Grale	*3 000,00*		*Disponible sur factures à reporter en 2009 : (1)-(2)*	*29 126,61*		
			Disponible sur engagements (1)-(4)	**27 126,61**		
Fondation de France, crédit total (1)		***29 405,81***	***Fondation de France, débit total***	***29 405,81***		

Comptes du GRALE gérés à l'université Paris-I

CREDIT			DEBIT			
Llibellé	**Montant**	**Total**	**Opérations : détails**	**Facturé**	**Reste engagé**	**Total dépenses**
Subv. DIACT 2008	20 000,00		*Virement à UMR droit comparé : remb. missions coll. Corée*	*327,00*	*0,00*	*327,00*
Total subventions		**20 000,00**				
En attente : virement au CNRS, contrat Afrique du Sud, mvt interne	*-940,70*		*Frais de gestion, 8 % sur versements*	*1 600,00*	*0,00*	*1 600,00*
			Total	**1 927,00** (2)	**0,00** (3)	**1 927,00** (4)
			Disponible sur factures à reporter en 2009 : (1)-(2)		*18 073,00*	
			Disponible sur engagement (1)-(4)		**18 073,00**	
Univ. Paris-I, crédit total (1)		**20 000,00**	**Univ. Paris-I, débit total**	**20 000,00**		

Comptes du GRALE consolidés. Exercice 2008 (Euros HT)

	Organismes gestionnaires			Dépenses facturées		
Libellés	**CNRS Lille**	**FDF**	**Univ. Paris-I**	**Facturé**	**Total facturé**	**%**
Report	114 906,78	22 425,81		***Activité scientifique***	**92 673,39**	***82%***
Subventions				Pôles régionaux	10 758,83	*9%*
DIV 2007	20 000,00			Réseaux thématiques	33 298,11	*29%*
DIACT 2008			20 000,00	Programme "Politiques Locales"	6 703,66	*6%*
CNRS SB 2008	10 000,00			Programme "Cités Unies"	90,50	*1%*
Ministère de l'Interieur 2007	20 000,00			Annuaire des Collect. locales	26 393,76	*23%*
Contrat				Réunions, séminaires, colloques	9 716,40	*9%*
Ministère de l'Interieur 2007, Obs. de la décentralisation	100 000,00			Abonnements, achat documents	4 605,03	*4%*
Autres opérations				Prix de thèse du Grale	1 107,10	*1%*
Participation Lamy 2007 au prix de thèse GRALE		1 000,00		***Dépenses liées à la structure***	***19 092,75***	***17%***
Transfert de crédits (mvt interne)	-5 000,00	5 980,00		Fonctionnement	9 056,44	*8%*
				Équipement	3 952,20	*4%*
				Vacations	6 084,11	*5%*
Crédits installés en 2009 :				***Frais de gestion***	1 879,20	***1%***
148 475,37				Frais de gestion FDF	279,20	
				frais de gestion CNRS	0,00	
				Frais de gestion P 1	1 600,00	
Total/organisme gestionnaire	**259 906,78** (1)	**29 405,81** (2)	**20 000,00** (3)	**Total factures (5)**	**113 645,34**	
				Disponible sur factures (report sur 2009) : (4)-(5)	*195 667,25*	
				Disponible sur engagements	**104 315,94**	
Crédit total : (4)=(1) +(2) +(3)	**309 312,59**			***Débit total***	**309 312,59**	

Observatoire de la décentralisation

Consommation prévisionnelle des crédits pour l'année 2008

Nature	Coût en euros HT, hors frais
Contrat Ministère Intérieur : 100000 TTC	100 000 €
DIV	20 000 €
DIACT	20 000 €
Participation GRALE au titre 2008	110 000 €
TOTAL	**250 000 €**

Dépenses prévisionnelles en 2008

Nature	Nombre	Coût unitaire	Coût total
Réseaux thématiques			125 000 €
Pôles Régionaux			72 000 €
Financement réunions, colloques			25 000 €
Réunions Nationales			20 000 €
Publications et valorisation			8 000 €
Total dépenses			**250 000 €**

Détail coût des Pôles régionaux (au prorata du nombre de départements et avec modulati

Région	Nb départ.	coût/département	Total	Modulation
Alsace	2	782,60 €	1 565 €	
Antilles-Guyane	3	782,60 €	2 348 €	
Aquitaine	5	782,60 €	3 913 €	
Auvergne	4	782,60 €	3 130 €	
Bourgogne contacts	4	782,60 €	3 130 €	
Bretagne	4	782,60 €	3 130 €	
Centre	6	782,60 €	4 696 €	
Champagne-Ardenne	4	782,60 €	3 130 €	
Corse	2	782,60 €	1 565 €	
Franche-Comté	4	782,60 €	3 130 €	
Ile-de-France	8	782,60 €	6 261 €	-614 €
Languedoc-Roussillon	5	782,60 €	3 913 €	
Limousin (3 dpts)				
Lorraine moitie pour Metz , moitié Nancy	4	782,60 €	3 130 €	
Midi-Pyrenées	8	782,60 €	6 261 €	
Nord-Pas de Calais	2	782,60 €	1 565 €	
Normandie (Basse)	3	782,60 €	2 348 €	
Normandie (Haute)	2	782,60 €	2 180 €	
Pays de la Loire	5	782,60 €	3 913 €	
Picardie	3	782,60 €	2 348 €	
Poitou-Charente		782,60 €		
PACA moitié à Nice, moitié à Aix	6	782,60 €	4 696 €	
Rhône-Alpes	8	782,60 €	6 261 €	
TOTAL GENERAL	**92**		**72 614 €**	

Comptes de l'exercice 2009

Comptes du GRALE gérés par le CNRS - DR 18 (Lille). Exercice 2009

CREDIT € HT			DEBIT € HT			
Libellé	**Montant**	**Total**	**Libellés**	**Factures (a)**	**Reste engagé (b)**	**Total dépenses (a)+(b)**
Compte 95 GRRP						
Report 2008 sur 2009	146 248,75		***Equipement***	***194,00***	***0,00***	***194,00***
Subvention Min. Int. 2008	20 000,00		Achat de PC et *imprimante*	194,00	0,00	194,00
Min. Int. contrat décentralisation 2008	100 000,00		***Fonctionnement***	***5 170,90***	***4 647,82***	***9 818,72***
Subvention DIV 2008	20 000,00		Univ. Paris 1, Tél 2009, 2e, 3e,4e trim.	0,00	1 174,01	1 174,01
			Univ. Paris 1 courrier 2, 3, 4e trim. 2009	0,00	2 536,24	2 536,24
Total compte 95 GRRP		**286 248,75**	Univ. Paris 1, affranch 3eme et 4eme trim. 08 (report 2008)	1 286,03	0,00	1 286,03
Compte 95 GRSE			Reprographie , trvx extérieurs	0,00	500,00	500,00
Report 2008 sur 2009	2 218,89		Fournitures informatiques	642,94	0,00	642,94
Reintegration crédits (doubles facturations 2008)	5 687,10		Papeterie et menues dépenses	2 882,44	437,57	3 320,01
Total compte 95 GRSE		**7 905,99**	Papeterie et menues dépenses (Report 2008)	359,49	0,00	359,49
			Frais de Personnel	***20 187,08***	***9 591,51***	***29 778,59***
Subventions et contrats 2009 installés en 2010 :			Vacations et taxes	13 687,08	1 255,00	14 942,08
Min. Interieur subv. 2009	20 000,00		Vacations *(Rep. 2008)*	6 500,00	8 336,51	14 836,51
décentralisation 2009	70 000,00		***Réunions, séminaires***	***10 173,22***	***3 060,91***	***13 234,13***
DIV 2009	20 000,00		Réunions Conseil scient.	9 058,27	2 498,82	11 557,09
CNRS SB 2009	10000		Missions pour le Grale	1 114,95	562,09	1 677,04
			Publications	***1 459,43***	***1 291,02***	***2 750,45***
			Publications GRALE, diffusion	1 459,43	1 291,02	2 750,45
			DGCT 2009	***18 071,90***	***120,02***	***18 191,92***
			Achat de 200 ex. du DGCT 2009	7 560,00	0,00	7 560,00
			Annuaire, réunion des auteurs	3 121,34	120,02	3 241,36
			DGCT, traductions	7 390,56	0,00	7 390,56
			Achat de document	***563,92***	***232,90***	***796,82***
			Prix de thèse des collectivités territoriales	***2 014,94***	***0,01***	***2 014,95***
			Organisation, Réception	2 014,94	0,01	2 014,95
			Prog. de recherche 2009	***53 719,34***	***50 620,26***	***104 339,60***
			Prog. Obs. Décentralisation	**49 051,45**	**47 022,10**	**96 073,55**
			Activité des pôles régionaux	***10 695,78***	***5 956,67***	**16 652,45**

			Réunion des pôles Paris avril 2008 (solde)	0,00	612,27	612,27
			Pôle Languedoc-Roussillon : Colloque Perpignan	5 116,74	300,04	5 416,78
			Pôle Champ. Ardennes : Colloque national sur la réforme territoriale	5 579,04	5 044,36	10 623,40
			Réseaux thématiques	**38 355,67**	**41 065,43**	**79 421,10**
			Intercommunalité, réforme territoriale	11 579,51	8 303,19	19 882,70
			– Colloques Nantes sur les contrôles	1 738,84	0,00	1 738,84
			– Colloque SDIS Lyon et rapport final	1 988,32	3 466,31	5 454,63
			Prog. LOLF	2 431,53	1 297,05	3 728,58
			Politiques locales de sécurité	0,00	5 000,01	5 000,01
			Politique européenne	541,60	3 080,02	3 621,62
			Pollitiques sociales locales	908,99	2 500,01	3 409,00
			Développement économique et infrastructure	241,49	5 091,63	5 333,12
			– Etude : Les usages de l'Internet	2 945,60	2 500,00	5 445,60
			– Etude : La décentralisation aéroportuaire	14 463,44	9 043,26	23 506,70
			Ouverture à la concurrence et SPL	0,00	0,03	0,03
			Politiques patrimoniales	195,00	105,26	300,26
			– Colloque Nantes sur le Patrimoine	1 321,35	678,66	2 000,01
			Rencontres internationales	**2 319,96**	**2 723,76**	**5 043,72**
			Colloque Allemagne	0,00	428,00	428,00
			Colloque Corée 2008, Paris	0,00	1 605,76	1 605,76
			Colloque Franco-Russe, Paris et Moscou	2 319,96	690,00	3 009,96
			Programme Politiques locales-Villa Vigoni	**2 347,93**	**874,40**	**3 222,33**
			Total	**111 554,73** (2)	**69 564,45** (3)	**181 119,18** (4)
			Disponible sur factures (1)-(2), à reporter en 2010	*182 600,01*		
			Disponible sur engagements (1)-(4)	**113 035,56**		
CNRS, crédit total (1)		**294 154,74**	**CNRS, débit total**	**294 154,74**		

Comptes du GRALE gérés à la Fondation de France, euros HT

CREDIT			DEBIT			
Libellé	**Montant**	**Total**	**Versements : détails**	**Facturé**	**Reste engagé**	**Total dépenses**
Report 2008 sur 2009		***29 126,61***	***Prix de thèse*** Prix de thèse GRALE *report* 2008	3 500,00	0,00	3 500,00
Versements			Versement prix de thèse GRALE 2008 (Queva), *report*	1 900,00	0,00	1 900,00
Cotisation Lamy pour prix thèse 2008	1 000,00		Prix de thèse 2009. Sylvain BARONE (900) Mme Juliette DUMASY (1500), M. Marcel GUENOUN (1500)	3 900,00	1 000,00	4 900,00
Cotisation Lamy pour prix thèse 2009	1 000,00		***Prog. Politiques locales d'offre de services publics***			
Total versements		***2 000,00***	Mission Thomas *(report 2007)*	170,00	0,00	170,00
			Vacations Grale secr. (*Report 2007*)	3 200,00	0,00	3 200,00
En attente			Autres frais (report)	504,80	0,00	504,80
Cotisation Ville d'Orléans pou	*1 000,00*		Frais de gestion FDF	80,00	0,00	80,00
Pour mémoire, financement ext. prix de thèse : 6500 euros						
Cotisation Lamy 2009	*1 000,00*					
Cotisation AAEENA 2009, remise au lauréat	*1 600,00*		***Total***	**13 254,80**	**1 000,00**	**14 254,80**
Cotisation Ville Orléans 2009 (virement)	*1 000,00*			(2)	(3)	(4) = (2)+(3)
Grale	*2 900,00*		*Disponible sur factures à reporter en 2010 : (1)-(2)*	*17 871,81*		
			Disponible sur engagements (1)-(4)	**16 871,81**		
Fondation de France, crédit total (1)	***31 126,61***		***Fondation de France, débit total***	***31 126,61***		

Comptes du GRALE consolidés. Exercice 2009 (Euros HT)

	Organismes gestionnaires			Dépenses facturées		
Libellés	**CNRS Lille**	**FDF**	**Univ. Paris-I**	**Facturé**	**Total facturé**	**%**
Report	148 457,64	29 126,61	18 073,00	***Activité scientifique***	101 381,73	78%
Réintégration factures antérieures	5 697,10			Obs. nat. Decent.	49 051,45	38%
				Programme "Politiques Locales"	3 022,73	2%
Subventions Subvention Min. Int. 2008	20 000,00			Rencontres internationales	2 319,96	
				DGCT	23 476,08	18%
Ministère Intérieur contrat décentralisation, part 2008	100 000,00			Réunions, séminaires	10 173,22	8%
Subvention DIV 2008	20 000,00			Abonnements, achat documents	2 023,35	2%
				Prix de thèse du Grale	11 314,94	9%
				Dépenses liées à la structure	28 831,98	22%
Autres opérations Participation Lamy 2008, 2009 au prix de thèse GRALE		2 000,00		Fonctionnement	5 250,90	4%
				Equipement	194,00	0%
				Vacations	23 387,08	18%
Crédits installés en 2009 :				***Frais de gestion***	0,00	
Total organisme gestionnaire	294 154,74 (1)	31 126,61 (2)	18 073,00 (3)	Total factures (5)	130 213,71	
				Disponible sur factures (report sur 2010) : (4)-(5)	213 140,64	
				Disponible sur engagements	142 576,13	
Crédit total : (4)=(1)+(2)+(3)	343 354,35			***Débit total***	343 354,35	

Prévisions pour l'exercice 2010 (Euros HT)

CREDITS €		DEBIT €	
Libellés	**Montant**	**Libellés**	**Montant**
Report sur engagements 2009 sur 2010	142 000	**Activités scientifiques (1)**	**179 000**
		DGCT *(dt traductions et vacations)*	27 000
Subventions et contrats 2009 installés en 2010		Prix de thèse	6 000
CNRS SB 2009	10 000	Obs. Nat. de la Décentralisation	
DIV 2009	20 000	*Réunions nationales des pôles régionaux*	8 000
Ministère Intérieur : cont. 70000 euros, subv. 20000	90 000	*Dotation des pôles régionaux**	0
Subventions et contrats 2010		*Réseaux thématiques**	0
CNRS : soutien de base 2010	10 000	"Intercommunalité et réforme territoriale"	20 000
Ministère de l'Interieur, subv. 2010		"Politique locale de sécurité"	20 000
Ministère de l'Intérieur, contrat Décentralisation 2010		dont colloque "Sécurité" sept. 2010 : 10 000 euros	
		"Politique sociale"	20 000
Participation au Prix de thèse du Grale ***(2000 €)***		"Développement économique"	20 000
LAMY Territorial	1 000	"Ouverture à la concurrence des services publics locaux"	10 000
Ville d'Orléans	1 000	"Politique patrimoniale"	10 000
Participation publication DGCT du Grale		" CT et politiques européennes	15 000
Achat direct : 7000 euros (pour			
Association Régions de France (5000)		Achat documents + Diffusion-Valorisation	9 000
Véolia (2000)		Frais de personnel	4 000
		Autres colloques, réunions, séminaires	10 000
		dont coopération internationale : 5000	
		Dép. liées à la structure (3)	**20 040**
		Dépenses pour la structure	20 000
		Dont prise en charge des frais de déplacement du Pdt du CS : 3000	
		Frais de gestion FDF : 4% des versements	40
		Fond de roulement (4)	**74 960**
Crédit total	**274 000**	**Crédit total**	**274 000**

*** Les équipes devront vivre par leurs propres moyens. Pour colloque, voir au cas par cas**

6. Comptes rendus des Conseils

Conseil d'Orientation du GRALE du 13 mars 2007

Présents : Mmes Baron Yelles (DIACT), Géraldine Chavrier (Université Lille 2), Sophie Coutor (Ministère de l'Intérieur), Isabelle De Lamberterie (Directrice adjointe du département SHS au CNRS), M. Pierre-Yves Hénin (Président de l'université Paris 1), M. Gérard Marcou (Directeur du GRALE), M. Arnaud Teyssier (directeur du CEP, ministère de l'Intérieur).

Excusés : MM. Christian Duval (IEP d'Aix-en-Provence), Luchaire (IEP d'Aix-en-Provence), Jean-Claude Nemery (université de Reims), Yvon Mogno (Compagnie Générale des Eaux).

Secrétaire de séance : M. Lesueur

Ordre du jour :
1) La signature de la convention;
2) Présentation des comptes pour 2006 et du budget pour 2007;
3) État d'avancement de la préparation des programmes des réseaux thématiques

Mme DE LAMBERTERIE préside le Conseil d'Orientation. Elle ouvre la séance en renouvelant au GRALE ses encouragements et ses félicitations pour l'excellence des travaux conduits et sa notoriété scientifique. Elle souligne également l'exemplarité du GRALE pour sa qualité scientifique et sa dynamique d'animation de réseau.

1) Signature de la convention

La convention est signée par M. Teyssier pour le ministère de l'Intérieur, puis par Mme BaronYelles qui a qualité pour signer pour la DIACT. Elle a déjà été signée par :

– Le président de l'université Paris 1 : à cette occasion, M. Henin se déclare heureux de participer au renouvellement du GRALE;
– Les présidents de l'université de Lille II et de l'université de Reims;
– Elle est en cours de signature au CNRS, à la Compagnie Générale des Eaux ainsi qu'à l'IEP d'Aix en Provence dont le directeur, M. Duval, a envoyé un fax de confirmation.

Une copie de la convention signée par toutes les parties sera diffusée à l'ensemble des partenaires.

Au titre de la signature, les mesures organisationnelles suivantes sont prises par le Conseil :

– Élection du président du Conseil d'Orientation :
Le CNRS, représenté par Mme De Lamberterie, est nommé Président, le directeur du CEP du Ministère de l'Intérieur est nommé Vice-président;

La composition du Conseil d'Orientation est susceptible d'évoluer selon le partenariat : en effet, l'Assemblée Nationale qui a félicité le GRALE pour l'excellente collaboration entretenue au cours du dernier mandat ne peut s'engager actuellement et nous suggère de prendre l'attache du prochain cabinet à l'issue des élections législatives de juin 2007. Il faut noter que l'Assemblée Nationale a d'ores et déjà acquitté sa contribution pour l'année 2007. D'autres contacts sont en cours : La DIV-Délégation Interministérielle à la Ville, La Poste, le Ministère de l'Outre-Mer, la Caisse des Dépôts et Consignations.

– Formation de la direction du GRALE :

Mme CHAVRIER et M. MARCOU sont nommés codirecteurs du GRALE, à titre égal.

– Formation du Conseil Scientifique du GRALE :

Le Conseil d'Orientation approuve les orientations scientifiques proposées dans la convention, et valide la liste proposée des 16 membres du Conseil scientifique qui reflète à la fois le réseau scientifique du GRALE et son ouverture internationale. De plus il y aura des membres correspondants, comme la convention le permet. Mme De Lamberterie suggère également quelques contacts à prendre, notamment auprès de la Fondation de Sciences Politiques et de l'ENS Cachan.

2) Présentation du budget pour 2007

M. Marcou commente les grandes masses financières des tableaux présentés (joints) et les thèmes retenus :

– À propos du prix de thèse, il souligne l'apport de l'Association des juristes des collectivités territoriales, concrétisé par le forum annuel de l'AJCT auquel le GRALE apporte son soutien. Mme Chavrier proposera à l'édition « LAMY Collectivité territoriale » de rentrer dans le partenariat du prix.

– À propos de l'avancement du contrat « Cités et Gouvernements locaux unis » : le 1er contrat de préfiguration est terminé, le 2e contrat qui doit aboutir à la rédaction d'un ouvrage présente quelques difficultés de mise en œuvre dues notamment au retard dans la mise en place des crédits, à la fiabilité de la production scientifique dans certains cas et à la difficulté de combattre certaines idées préconçues.

– M. Marcou présente les réseaux thématiques : les responsables réuniront les chercheurs avec une certaine representativité géographique, ceux-ci établiront un projet scientifique avec un calendrier et une estimation des coûts. Le projet sera ensuite soumis pour validation au Conseil scientifique. Mme De Lamberterie propose quelques contacts utiles pour le thème « Politiques patrimoniales ».

– M. Marcou signale que les crédits des équipes ne seront plus délégués mais resteront centralisés au CNRS de Lille, ce qui permettra d'obtenir des situations financières précises d'utilisation des crédits.

– Par ailleurs, M. Marcou suggère qu'en ce début de convention, les directeurs du GRALE, ainsi que M. Nemery se déplacent dans les laboratoires du réseau pour se rendre compte des difficultés rencontrées et recruter des collaborateurs, Mme De Lamberterie propose de les accompagner dans certaines de leurs visites, cette proposition est acceptée chaleureusement.

Pour finir, M. Marcou fait état du colloque national du GRALE, organisé par Mme Marie-Luce Pavia, professeur à l'université Montpellier 1 et responsable du pôle régional Languedoc-Roussillon : « Les transferts de compétences aux collectivités territoriales : aujourd'hui et demain ? ». Ce colloque se tiendra les 29 et 30 juin à Montpellier. M. Marcou présente également le programme « Villa Vigoni » dont la prochaine réunion se tiendra au mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

Mise en place du programme scientifique du GRALE 2007-2010

I. Les réseaux thématiques et leurs responsables

1. **Intercommunalité, réforme territoriale et évolution des relations entre les collectivités territoriales et l'État**

Responsables : Jean-Luc Albert, professeur à l'université Lyon 3, Jacques Fialaire, professeur à l'université de Nantes et Nicolas Kada, professeur à l'université de Clermont-Ferrand

2. **Déploiement et financement des politiques locales de sécurité**

Responsable : Géraldine Chavrier, professeur à l'université Lille 2

3. **Politiques sociales locales, notamment personnes âgées et personnes handicapées**

Responsables : Hervé Rihal et Martine Long, professeur et maître de conférences à l'université d'Angers

4. **Développement économique, innovation et développement durable**

Responsables : Jean-Luc Pissaloux, professeur à l'université de Bourgogne, Jacques Spindler, professeur à l'université de Nice, Nathalie Merley, maître de conférences à l'université de Saint-Etienne

5. **L'ouverture à la concurrence et les services publics locaux de nature industrielle et commerciale**

Responsables : Yves Luchaire, professeur à l'IEP d'Aix-en-Provence

6. **Les politiques patrimoniales**

Responsables : François Rangeon, professeur à l'université d'Amiens, Raphaël Romi, professeur à l'université de Nantes.

Pôles régionaux

Alsace : Robert Hertzog, professeur à l'IEP de Strasbourg

Antilles-Guyane : Justin Daniel, maître de conférences à

Aquitaine : Éric Kerrouche, directeur de recherche au CNRS, SPIRIT, IEP de Bordeaux

Auvergne : Claude Devès, professeur à l'université de Clermont-Ferrand

Bretagne : (Jaques Fialaire)

Bourgogne : Jean-Luc Pissaloux, professeur à l'université de Bourgogne, Dijon

Centre : François Priet, professeur à l'université d'Orléans et Nicole Lerousseau, professeur à l'université de Tours

Champagne-Ardenne : Jean-Claude Némery, professeur à l'université de Reims

Corse : François Martinetti, maître de conférences à l'université de Nice

Franche-Comté : Virginie Donier, maître de conférences à l'université de Besançon

Ile-de-France :

Languedoc-Roussillon : Marie-Luce Pavia, professeur à l'université de Montpellier 1

Limousin : Alain Ondoua, professeur à l'université de Limoges

Lorraine : Roselyne Allemand, maître de conférences à l'université de Metz

Midi-Pyrénées : Florence Crouzatier-Durand, maître de conférences à l'université Toulouse 1

Basse-Normandie : Stéphane Leclerc, maître de conférences à l'université de Caen

Haute Normandie : Gérald Orange, professeur à l'université de Rouen

Pays-de-Loire : Jacques Fialaire, professeur à l'université de Nantes

Picardie : François Rangeon, professeur à l'université d'Amiens

Poitou-Charentes :

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Christian Duval, professeur et directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence et Jacques Spindler, professeur à l'université de Nice – Sophia Antipolis

Rhône-Alpes : Sylvie Caudal et François Robbe, professeur et maître de conférences à l'université Lyon 3

Le compte 2006 est présenté.

Comptes du GRALE gérés par le CNRS - DR 18 (Lille). Exercice 2006

CREDIT € HT

	Montant	Total
Compte 95 GRRP		
Report 2005 sur 2006	81 792,91	
Assemblée Nationale 2006 et 200	40 000,00	
Ministère Interieur 2006 et 2004	40 000,00	
Prélèvement 16,38% sur ministère	-6 552,00	
Ministère Interieur contrat decent	100 000,00	
Prélèvement 16,38% sur cont. De	-16 380,00	
DIACT 2006	15 000,00	
Prelevement sur DIACT	-2 457,00	
ORC 87/06	1 256,34	
ORC 91/06	28,34	
ORC 98/06	48,13	
Total compte 95 GRRP		252 736,72
Compte 95 GRSE		
Report 2005 sur 2006	9 376,71	
CNRS Soutien de base 2006	6 000,00	
Remontée de crédits	-3 551,07	
Total compte 95 GRSE		11 825,64
Subventions et contrats en attente: euros		
CNRS 2006 cplt	4000	
CNRS reversement des crédits	3551,07	
total (HT) (1)		**264 562,36**

DEBIT € HT

Libellés	Factures (a)	Reste engagé (b)	Total dépenses (a)+(b)
Equipement :	***454,00***	***2 359,60***	***2 813,60***
Mise à niveau matériel informatique : achat de PC	0,00	2 359,60	2 359,60
Achat imprimante	454,00	0,00	454,00
Fonctionnement :	***7 170,17***	***1 593,07***	***8 763,24***
Univ. Paris 1, Tél, fax 2005 *(report)*	310,95	0,00	310,95
Univ. Paris 1, Tél	148,49	0,00	148,49
Univ. Paris 1, courrier 2005 2eme et 3eme trim	616,14	0,00	616,14
Univ. Paris 1, courrier 2006	3 395,41	551,67	3 947,08
Reprographie 2005 *(report)*	0,00	141,40	141,40
Univ. Paris 1 reprographie 2006	0,00	200,00	200,00
Fournitures informatiques	679,76	0,00	679,76
Papeterie et menues dépenses 2005 *(report)*	332,18	0,00	332,18
Papeterie et menues dépenses 2006	1 687,24	700,00	2 387,24
Frais de Personnel :	***11 543,64***	***0,00***	***11 543,64***
Vacations pour le GRALE	10 318,07	0,00	10 318,07
Frais liés	1 225,57	0,00	1 225,57
Réunions, séminaires	***5 902,45***	***249,20***	***6 151,65***
Réunions Cons scientifique	5 668,16	239,20	5 907,36
Reunion Conseil d'Orientation	76,59	0,00	76,59
Réunions ETS	0,00	0,00	0,00
Autres réunions	157,70	10,00	167,70
Colloques	***33 925,76***	***4 129,41***	***38 055,17***
Colloque Ass. Nat. Janv06 fonctionnement	15 825,14	380,39	16 205,53
Colloque "Securité" Paris Grale	4 350,62	973,97	5 324,59
Colloque "partenariat" Reims Nemery	10 000,00	0,00	10 000,00
Colloque AFDCL 06	1 500,00	0,00	1 500,00
Colloque "démocratie participative" Lyon 3. Robbe	750,00	0,00	750,00
Colloque "contrôle de l'Etat.." Metz Allemand	1 500,00	0,00	1 500,00
Colloque Guerard : SEM en 2004 (soutien 1000 eur	0,00	816,41	816,41
Colloque "institution du débat public" Lille Lefebvre	0,00	1 458,64	1 458,64
Colloques J. Fialaire 2005 : "Liberté de culte, laïcité..	0,00	500,00	500,00
Annuaire GRALE :	***5 213,27***	***0,00***	***5 213,27***
Achat de 230 exemplaires de l'annuaire 2006	5 213,27	0,00	5 213,27
Achat documents :	***796,26***	***262,60***	***1 058,86***
Achat documents : Botin des communes, abonnemer	796,26	262,60	1 058,86
LOCALDOC :	***1 620,00***	***0,00***	***1 620,00***
CERVL (transfert)	1 620,00	0,00	1 620,00
Prix de thèse des collectivités territoriales	***0,00***	***1 600,00***	***1 600,00***
Reception	0,00	1 600,00	1 600,00
Prog. de Recherche 03-06	***38 662,91***	***123 193,41***	***161 856,32***
Programme Obs. Décentralisation	**34 208,47**	**109 079,92**	**143 288,39**
Informaticien Delpas /b. données janv, fev 06	5 123,18	0,00	5 123,18
Réunions des pôles (2 réunions Paris)	22 267,53	3 262,82	25 530,35
Réunions des pôles : location salle	0,00	1 607,86	1 607,86
Transfert PACA 2004 CESPU	3 117,00	0,00	3 117,00
Transfert PACA 2005 CESPU	3 270,00	0,00	3 270,00
Transfert Basse-Normandie 2006	0,00	3 270,00	3 270,00
Solde prog. Decentralisation 2006	0,00	100 939,24	100 939,24
Décentral. Nord pas de Calais 2006	430,76	0,00	430,76
Programme Cités Unies	**213,21**	**8 401,79**	**8 615,00**
solde financement Cités Unies 2006	0,00	8 401,79	8 401,79
Programme Politiques Locales- Villa Vigoni	**2 761,97**	**2 518,03**	**5 280,00**
solde financement Pol locales 2006	0,00	2 518,03	2 518,03
Programme Interco, finances locales	**1 479,26**	**1 672,93**	**3 152,19**
Solde financements Finances locales 2006	0,00	1 520,74	1 520,74
Total	**105 288,46** (2)	**133 387,29** (3)	**238 675,75** (4)
Disponible sur factures (1)-(2) à reporter	**159 273,90**		
Disponible sur engagements (1)-(4)	**25 886,61**		
CNRS, crédit total (HT)	**264 562,36**		

Comptes du GRALE gérés à la Fondation de France, euros . Exercice 2006

CREDIT			DEBIT			
			Versements : détails	**Dépenses**	**Reste engagé**	**Total dépenses**
Report 2005 sur 2006		**14 592,81**	***Prog. Observ. De la Décentralisation***	***6 387,00***	***0,00***	***6 387,00***
			Prog Obsv. decent. : virement 05 Région PAC	3 270,00	0,00	3 270,00
Subventions 2006			Prog Obsv. decent. : virement 04 Région PAC	3 117,00	0,00	3 117,00
Subv. Cie Générale des Eaux 2006						
Total subventions		**20 000,00**	***Progr. Kerrouche : prefets***	***3 000,00***	***0,00***	***3 000,00***
			Participation 2005	1000	0	1000
Autres dotations			Participation 2006	2000	0	2000
AFDCL : location salle colloque AFDCL	305,00		***Autres opérations***	***11 098,00***	***4 750,00***	***15 848,00***
			Séminaire Franco-Allemand- Villain	1 000,00	0,00	1 000,00
Prix Colbert - versement Rouen 2006	1 320,00		Prix de thèse 2006 Desage	0,00	1 900,00	1 900,00
Prix Colbert - versements 2005	3 000,00		Prix de thèse 2006 Gindre David	0,00	850,00	850,00
Total autres dotations		**4 625,00**	Annuaire : traductions	4 546,00	0,00	4 546,00
			Versement Prix du RECEMAP 2005 Bruyère,	5 000,00	0,00	5 000,00
			Versement Prix du RECEMAP 2006	0,00	2 000,00	2 000,00
			Traduction projet ANR	552,00	0,00	552,00
			Fonctionnement GRALE			
			Vacations pour le GRALE	***0,00***	***2 500,00***	***2 500,00***
			Frais FDF	***985,00***	***0,00***	***985,00***
			Frais de gestion FDF 4% des versements 06	865,00	0,00	865,00
En attente :			Frais de gestion des versements 2005	120,00	0,00	120,00
cplt Orange prix Colbert 2006 : 2000 euros			***TOTAL GENERAL***	***21 470,00***	***7 250,00***	***28 720,00***
Colloque AFDCL participation AJCT et Gazette des Communes : 710 euros				(2)	(3)	(4)
			Disponible sur factures à reporter en 2007 : (1)-(2) :		***17 747,81***	
			Disponible sur engagement (1)-(4)		***10 497,81***	
Fondation de France, crédit total (1)		**39 217,81**	***Fondation de France, crédit total***		**39 217,81**	

Comptes du GRALE consolidés. Exercice 2006 (Euros Ht)

Organismes gestionnaires			Facturé		
Crédits	**CNRS Lille**	**FDF**	**Dépenses**	**Total factures**	**%**
Report 2005 sur 2006					
	91 169,62	14 592,81			
Subventions			***Activité scientifique :***	**106 605,65**	***84%***
DIACT 2006	12 543,00		Programme Obs. Décentralisation pour 2006	40 595,47	***32%***
Assemblée Nationale subv 04	40 000,00		Programme Politiques Locales (2004) : H. Wollmann	2 761,97	***2%***
Minist. Intérieur 2006	33 448,00				***0%***
CNRS SB 2006	2 448,93		Programme Finances Locales (début 2005) : J. L. Albert	1 479,26	***1%***
Cie Générale des Eaux 2006		20 000,00	Programme Cités Unies (début 2005)	213,21	***0%***
			Programme Préfets (Kerrouche)	3 000,00	***2%***
			LOCALDOC	1 620,00	***1%***
Contrats			Annuaire des Collect. locales	9 759,27	***8%***
Contrat Ministère Intérieur, 2006	83 620,00		Programme ANR	552,00	***0%***
			Colloques	34 925,76	***28%***
			autres réunions, séminaires	5 902,45	***5%***
Autres opérations			Achat de documents	796,26	***1%***
			Prix de thèse	0,00	***0%***
Subventions Prix Orange		4 320,00	Versement Prix RECEMAP	5 000,00	***4%***
reversements sur factures	1 332,81				
AFDCL		305,00	***Dépenses liées à la structure***	***20 152,81***	***16%***
			Fonctionnement	7 170,17	***6%***
			Equipement	454,00	***0%***
			Frais de personnel	11 543,64	***9%***
			Frais de gestion FDF	985,00	***2%***
Total crédits	**264562,36** (1)	**39 217,81** (2)	**Total factures (4)**	**126 758,46**	
			Engagements supplémentaires (5)	**140 637,29**	
			Disponible sur engagements(3)-(4)-(5)	***36 384,42***	
			Disponible sur factures (report sur 2007) (3)-(4)	***177 021,71***	
Total Crédits (€) : (3)=(1)+(2)	**303 780,17**		***Total Débit (€)***	**303 780,17**	

Conseil Scientifique du GRALE du 5 avril 2007

Présents : M. Ablard (ministère de l'Intérieur), Alistair Cole (université de Cardiff), Mmes Baron-Yelles (DIACT), Géraldine Chavrier (Université Lille-II, directrice du GRALE), MM. Y.-A. Durelle-Marc (université de Franche-Comté), Justin Daniel (université des Antilles et de la Guyane), Jean-Claude Douence (Professeur émérite), Nicolas Kada (université d'Auvergne), Éric Kerrouche (IEP de Bordeaux), Gérard Marcou (directeur du GRALE), Jean-Claude Némery (université de Reims), Gérald Orange (université de Rouen), J.-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), François Rangeon (université de Picardie).

Excusés : Mme Roselyne Allemand (Université de Nancy-II), Mme Sophie Coutor (Ministère de l'Intérieur), MM. Jean-Jacques Fialaire (université de Nantes), Guy Gilbert (ENS, Cachan), Robert Hertzog (université de Strasbourg-III), Jacques Spindler (Université de Nice Sophia-Antipolis), Helmutt Wollmann (université Humbold de Berlin).

Secrétaire de séance : M. Lesueur

M. Marcou remercie les membres du précédent Conseil Scientifique pour leur aide et leur participation et accueille les nouveaux arrivants.

1) Élection du Président et de vice-Présidents :

À l'unanimité, le professeur Jean-Claude Nemery est réélu Président du Conseil Scientifique, les professeurs Jean-Luc Pissaloux et Nicolas Kada sont élus vice-présidents.

2) Contenu et réalisation de l'Annuaire :

La réalisation de l'Annuaire 2007 est en retard : de nombreux auteurs n'ont pas remis leurs contributions dans les délais. Afin de réexaminer les conditions de production des travaux en termes scientifiques et techniques, il faudra prévoir une réunion du Conseil Scientifique élargie aux responsables des chroniques, et organiser en décembre un séminaire préparatoire avec les auteurs des articles. De plus, une rencontre avec le nouveau directeur de CNRS Éditions s'avère nécessaire afin de connaître sa position à la suite de la remise en cause de l'intervention du préparateur.

3) Rapport mondial sur la décentralisation :

Le projet arrive à sa fin : le rapport sera présenté les 30 et 31 mai 2007 à Nantes. Conformément à la procédure d'examen des travaux du GRALE, le Conseil scientifique est saisi afin de réaliser une expertise scientifique indépendante des contributions. Le rapport sera distribué aux membres du conseil scientifique, on pourra faire appel également à des collègues extérieurs. Un avis sera rédigé lors du prochain Conseil Scientifique.

4) Financement de colloques :

Demande du CRIFP pour un soutien de 5 000 euros au projet de colloque « les pôles de compétitivité se décrètent-ils ? Comparaisons européennes ». Il s'agit d'une proposition de colloque déjà aboutie. Le Conseil réserve son avis : il demande que soit associées à la problématique des

équipes des pôles régionaux intéressées par le projet. Selon G. Marcou, en effet, les colloques soutenus dans le cadre de l'Observatoire doivent se présenter comme l'aboutissement d'un projet de recherche et non comme des initiatives ponctuelles. Le programme du GRALE pour la période 2007-2010 comporte la mise en place de réseaux thématiques appuyés sur les pôles régionaux. Les colloques soutenus par le GRALE doivent en règle générale s'intégrer dans les projets de recherche que les réseaux thématiques doivent élaborer et mettre en œuvre avec les pôles régionaux, et vers lesquels sera dirigé l'essentiel de nos financements.

5) Questions diverses :

Mme Baron-Yelles annonce une réunion prévue à la Baule fin juin pendant 3 jours sur les pôles de compétitivité ; on pourrait favoriser des contacts entre les acteurs en charge de la manifestation et quelques membres du Conseil désireux d'y participer. De plus, la DIACT organise une université d'été sur la thématique des politiques climatiques et recherche des informations locales et régionales sur le sujet.

Conseil Scientifique du GRALE du 24 mai 2007

Présents : M. Thierry Ablard (ministère de l'Intérieur), Mmes Roselyne Allemand (Université de Nancy 2) Géraldine Chavrier (Université Lille 2, directrice du GRALE), MM., Gérard Marcou (Université de Paris 1, directeur du GRALE), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du Conseil Scientifique), J.-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), François Rangeon (Université de Picardie), Jacques Spindler (Université de Nice Sophia-Antipolis), Helmutt Wollmann (Université Humbold de Berlin).

Excusés : Mmes Baron-Yelles (DIACT), M. Alistair Cole (université de Cardiff), Mme Sophie Coutor (Ministère de l'Intérieur), MM. Bernard Dafflon (Université de Fribourg), Jean-Claude Douence (Professeur émérite), Jean-Jacques Fialaire (université de Nantes), Guy Gilbert (ENS Cachan), Robert Hertzog (université de Strasbourg 3), Gérald Orange (université de Rouen), Nicolas Kada (université d'Auvergne), Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Raphaël Romi (Université de Nantes).

Secrétaire de séance : M. Lesueur

Ordre du jour :

- Examen des rapports CGLU soumis à la réunion du comité éditorial des 30 et 31 mai 2007
- Prix de thèse 2007 : recevabilité des thèses soumises au concours, désignation des rapporteurs
- Annuaire 2008
- Questions diverses

1) Examen des rapports CGLU soumis à la réunion du comité éditorial des 30 et 31 mai 2007

Le Conseil Scientifique a été saisi, pour avis et évaluation, du rapport mondial sur la décentralisation devant être présenté à Nantes au Comité CGLU : selon certains experts qui ont répondu, il s'agit « d'une présentation scientifique, documentée, transversale et synthétique des différents systèmes d'administration locale dans le monde ». D'autres évaluations sont plus critiques : les expertises seront envoyées aux auteurs qui pourront y répondre s'ils le jugent nécessaire.

Le rapport est politiquement neutre malgré les demandes de CGLU qui souhaite voir afficher ses positions. Le Conseil scientifique remercie les rapporteurs pour les évaluations reçues, à savoir Mme Allemand, Mme de Montricher (chapitre Amérique du Nord), MM. Bricault, Nemery et Rangeon (chapitre Afrique), MM. Nemery, Spindler et Thuriot (chapitre Métropoles), M. Douence (Moyen-Orient), MM. Mandujano, Nemery (Amérique Latine), M. Ch. Lefèvre (chapitre Métropoles). Un exemplaire de la publication leur sera adressé. Manquent encore cependant deux rapports.

2) Prix de thèse 2007 : recevabilité des thèses soumises au concours, désignation des rapporteurs

14 thèses seulement sont soumises au concours cette année. Le concours serait-il moins attractif ? On demande aux laboratoires du réseau d'inciter les doctorants à y participer.

La thèse 1 est déclarée irrecevable car hors du champ du concours. Il s'agit de la thèse de Mme Delemarle Aurélie : « Les leviers de l'action de l'entrepreneur institutionnel : le cas des micro et nanotechnologies et du pôle de Grenoble ».

Des rapporteurs pour chaque thèse seront sollicités.

3)- Annuaire 2008

Le thème de l'Eau est évoqué. On devra encore en discuter.

Concernant l'Annuaire 2007 : on souligne les difficultés rencontrées pour obtenir les études commandées, certaines même n'ont pas été réalisées. Le Conseil félicite et remercie le professeur Wollmann pour le pilotage de la partie Internationale.

Questions diverses :

Demande de soutien à colloques

M. Marcou rappelle que les colloques soutenus doivent s'inscrire dans la programmation scientifique du GRALE, notamment s'inscrire dans le cadre des réseaux thématiques.

– Colloque de Mme Allemand à l'ID2 à Metz : « Non-discrimination dans l'accès aux services publics et les politiques publiques territoriales ». 8-9 octobre 2007. Le Conseil accorde 1 500 euros sur les 1 500 demandés et conseille une démarche plus ciblée, en particulier, en se rapprochant d'Angers.

– Colloque de Mme Délivré Gilg à la Guadeloupe : « les nouvelles collectivités d'outre-mer de St Martin et de St Barthélemy : défis et enjeux de la décentralisation » : 13 octobre 2007 : 1 500 euros sont demandés. Le Conseil s'interroge sur la problématique et la portée qui sont apparues limitées surtout au regard de l'investissement financier qui est demandé. On demandera l'avis du professeur Justin Daniel avant de se prononcer.

– Projet de Colloque présenté par Mme Caudal, IEA Lyon 3, 27-28 septembre 2007 « Droit et pratiques du patrimoine culturel. De la connaissance à la gestion locale ». Ce colloque doit s'inscrire dans le cadre du réseau thématique sur les politiques patrimoniales. Le Conseil accorde une subvention de 1 500 euros sur les 2000 demandés

– Projet de colloque de M. Saussier sur les Partenariats Publics Privés : Le Conseil accorde une subvention de 1 500 euros. De plus on signale les nombreux travaux des chercheurs du GRALE sur le sujet et suggère qu'ils soient invités à participer à ce colloque. M. Pissaloux fait état de la parution en mars 2007d'un numéro spécial de la revue du Trésor consacré à ce thème.

– Projet pluriannuel présenté par Mme M.-Ch. Steckel : « Enjeux et modalités d'application de la LOLF aux collectivités territoriales » qui s'inscrit dans la thématique : « Intercommunalité, réforme territoriale et évolution des relations entre les collectivités territoriales et l'État ». Montant demandé 18054.72 euros pour l'organisation d'une journée d'étude en juin 2007 et un colloque en 2008. Une contribution représentant les 2/3 de la tranche 2007 est accordée.

Programme à la Villa Vigoni : le 2e atelier s'est tenu début mai 2007, le prochain se tiendra en mai 2008. Un chapitre sur les communications électroniques a été rajouté. Le Conseil remercie le professeur Wollmann pour son travail d'animation du groupe d'auteurs originaires de cinq pays.

Réseaux thématiques : Tous les pôles doivent se réunir avant l'été afin de finaliser leur projet scientifique à savoir axes, problématiques, calendrier et budget prévisionnel afin de commencer le travail à la rentrée.

Article proposé par Mylène Leroux pour une publication à l'AJDA : « la mise en œuvre du transfert de propriété de monuments historiques aux collectivités territoriales ». Le Conseil demandera un avis au professeur Rangeon. On transmettra ses remarques à l'auteur.

Consultation de recherche du PUCA, Plan Urbanisme Construction Architecture « la citoyenneté urbaine : formes d'engagement et enjeux de solidarité ». Ce programme mérite d'être pris en considération par les équipes du GRALE. Il est inscrit sur le site de l'Observatoire.

Conseil Scientifique du GRALE du 5 septembre 2007

Relevé de conclusions

Présents : M. Thierry Ablard (ministère de l'Intérieur), Mmes Roselyne Allemand (Université de Nancy 2), Géraldine Chavrier (Université Lille 2, directrice du GRALE), MM. Stéphane Cordobes (DIACT), Jean-Claude Douence (Professeur émérite), Robert Hertzog (université de Strasbourg III), Gérard Marcou (Université de Paris 1, directeur du GRALE), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du Conseil Scientifique), Gérald Orange (université de Rouen), François Rangeon (Université de Picardie), Jacques Spindler (Université de Nice Sophia-Antipolis),

Excusés : M. Alistair Cole (université de Cardiff), Mme Sophie Coutor (Ministère de l'Intérieur), MM. Bernard Dafflon (Université de Fribourg), Jacques Fialaire (université de Nantes), Guy Gilbert (ENS Cachan), Nicolas Kada (université d'Auvergne), Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Raphaël Romi (Université de Nantes), Helmutt Wollmann (Université Humbold de Berlin).

Secrétaire de séance : M. Lesueur

Ordre du jour :

1. Programme éditorial de l'Annuaire 2008, et problèmes de publication de l'Annuaire
2. Le point sur la mise en place des réseaux thématiques et leurs projets scientifiques
3. Le point sur le Prix de thèse : attribution des rapports et fixation de la date du jury
4. Politique du GRALE en matière de colloques
5. Répartition mois par mois de la veille juridique pour le LAMY Collectivités territoriales
6. Divers

M. Nemery accueille M. Cordobès, chargé de mission à la DIACT, qui remplace Mme Baron-Yelles comme représentant de la DIACT au Conseil d'Orientation du GRALE.

1. Programme éditorial de l'Annuaire 2008, et problèmes de publication de l'Annuaire

M. Colossimo, directeur de CNRS Éditions, a informé les directeurs du GRALE qu'il n'assurerait plus la publication de l'Annuaire à partir de 2009 pour des raisons de rentabilité et parce qu'il ne correspond pas à la ligne éditoriale définie par CNRS Éditions.

Il est décidé de consacrer un prochain conseil scientifique à ce problème.

Plusieurs solutions sont évoquées au cours des discussions, parmi lesquelles :

- prendre contact à titre exploratoire avec les éditions LAMY territorial
- examiner le fonctionnement de l'Annuaire du GRIDAUH
- s'appuyer sur l'Annuaire 2007 pour mener une politique différente de démarchage et de communication : étudier les attentes des lecteurs et des acheteurs
- modifier la formule actuelle en dissociant la partie « Études » de l'Annuaire de la partie « Chroniques ».
- envisager l'alternative d'une publication annuelle sous forme électronique.

À ce propos, Mme Chavrier informe le Conseil du projet de mise en ligne des Annuaires du GRALE de 1980 à l'année actuelle moins3 ans (= « barrière mobile »), soit 2004 actuellement. Nous avons obtenu l'autorisation des différents éditeurs, il reste à recueillir l'accord de chacun des auteurs ou ayants droit.

Il s'agit du portail Persée qui est un programme de diffusion public et gratuit soutenu par le ministère de la recherche et qui accueille les revues les plus prestigieuses en sciences humaines. Nous recherchons les Annuaires 1984,1985,1986,1987 afin de reconstituer une série complète.

Contenu de l'Annuaire 2008

Le thème retenu est : « Y a-t-il une mutation dans la gestion territoriale ? » : il s'agit d'étudier les bonnes pratiques en matière de gestion territoriale dans une perspective critique.

M. Orange propose de mobiliser le réseau du RECEMAP et l'association AFIGES des contrôleurs de gestion territoriaux.

Le Conseil demande à MM. Hertzog et Orange d'élaborer une proposition de sommaire

Il sera organisé une journée d'étude des auteurs en décembre ou janvier afin d'harmoniser les contenus des articles.

2. Le point sur la mise en place des réseaux thématiques et leurs projets scientifiques

- Les réunions des réseaux se sont tenues selon le calendrier prévu. Le Conseil demande que les réseaux thématiques diffusent les comptes rendus de réunion.

- Nouvelle réunion du réseau sécurité en octobre : la restitution des travaux prendra la forme d'un ouvrage ou d'un colloque.

- La Commission sur le développement économique a retenu plusieurs sujets d'étude parmi lesquels « les pôles de compétitivité ». Il manque encore la réunion du réseau « ouverture à concurrence »

- Suivant la suggestion de Mme De Lamberterie, Directrice adjointe du département Sciences Humaines et Sociales du CNRS, des relations prometteuses se sont établies avec l'équipe PACT de Grenoble, sous la direction de M. Saez. On se propose d'approfondir ces contacts.

M. Cordobes propose d'inviter les chargés de mission de la DIACT aux prochaines réunions thématiques [***M. Cordobès a, depuis, fait circuler à la DIACT auprès des chargés de mission les noms des responsables des réseaux thématiques : il est important que ceux-ci invitent les chargés de mission à leurs réunions, et prennent l'initiative des contacts s'il y a lieu***].

Le Conseil est très favorable à cette proposition, des contacts seront pris. Il encourage également les équipes à poursuivre leurs études pour l'Observatoire national de la décentralisation.

3. Le point sur le Prix de thèse : attribution des rapports et fixation de la date du jury

La réunion du jury attribuant les prix est fixée au jeudi 22 novembre 2007 à 10 heures.

On envisage la remise du prix de thèse le jeudi 5 décembre à Strasbourg, à l'issue des Entretiens Territoriaux.

4) Politique du GRALE en matière de colloques

M. Marcou rappelle l'ambition scientifique du GRALE qui soutient

1) Les colloques nationaux organisés avec les partenaires institutionnels ;

2) les colloques prenant place dans l'activité des réseaux thématiques mais pour autant l'organisation d'un colloque ne saurait être l'objectif final du réseau thématique ;

3) soutien ponctuel aux colloques organisés par les équipes actives du réseau et dont les thématiques sont en rapport avec les priorités définies par le GRALE.

Annonces de Colloques :

– Colloque de Metz : 8 et 9 octobre 2007
– Colloque à Paris les 22 et 23 octobre sur le contrôle des marchés publics
– Colloque sur la mise en œuvre de la LOLF dans les services déconcentrés de l'État, fin octobre.

5) Répartition mois par mois de la veille juridique pour le LAMY Collectivités territoriales

- On demande aux équipes de se mobiliser pour participer à la veille juridique de LAMY Territorial afin d'établir un tour de garde et continuer cette collaboration qui dure depuis un an : Reims, Nancy et Metz donnent leur accord.

6. Divers

Elargissement du partenariat du GRALE

- Mme Chavrier a pris des contacts avec la Poste, la DIV, la SNCF : La DIV – Délégation Interministérielle à la Ville- a manifesté son intérêt, et sa signature est en cours.

Observatoire mondial de la décentralisation

- Le chapitre de synthèse du Rapport mondial de l'Observatoire de la Décentralisation sera diffusé aux Conseils pour information et commentaires. Toutefois, il convient de préciser que CGLU a demandé ensuite que ce texte soit remanié pour faire une introduction une conclusion. Par la suite, CGLU a décidé de restructurer la conclusion, pour qu'elle commence par une perspective historique positive de la décentralisation, puis en a retranché les enseignements conceptuels que l'auteur pensait pouvoir dégager du Rapport mondial, pour les reporter à une Postface. À ce stade, G. Marcou a décidé de refuser de signer cette conclusion remaniée et la postface, et demander qu'on indique seulement que ces textes ont été élaborés par CGLU sur la base du Rapport de synthèse remis par M. Marcou. Le Rapport mondial sera rendu public au Congrès de CGLU le 29 octobre. On ignore qui le présentera, M. Marcou n'étant pas invité au congrès de CGLU. Le GRALE sera cité, avec son logo sur la page de garde, mais à ce stade il n'a été obtenu que le logo du GRALE figure sur la couverture (voir en pièce jointe, l'introduction et la conclusion qui avaient été écrites pour le Rapport mondial).

Conseil d'Orientation du GRALE du 7 février 2008

Relevé de conclusions

Présents : Mme Géraldine Chavrier (Université Lille 2), Sophie Coutor (Centre d'Études et de Prévisions du ministère de l'Intérieur), MM. Gérard Marcou (Directeur du GRALE), Arnold Stassinet (Délégation Interministérielle à la Ville)

Excusés : Mme Isabelle De Lamberterie (Directrice adjointe du département SHS au CNRS), MM. Christian Duval (IEP d'Aix-en-Provence), Yves Luchaire (IEP d'Aix-en-Provence), Muzart (DIACT), Jean-Claude Nemery (université de Reims), Yvon Mogno (Compagnie Générale des Eaux), Arnaud Teyssier (Ministère de l'Intérieur)

Secrétaire de séance : M. Lesueur

Ordre du jour :

1 Rapport d'activité et décisions relatives à l'activité du GRALE
2. Comptes 2007 et budget 2008
3. Proposition de nomination du professeur Jean-Marie Pontier au Conseil scientifique
4. Questions relatives au partenariat du GRALE : entrée de la DIV, évolutions statutaires possibles.
5. Questions diverses

En l'absence de Mme de Lamberterie, la présidence est assurée par Mme Chavrier, par délégation de Mme Coutor.

1. Rapport d'activité et décisions relatives à l'activité du GRALE

- M. Marcou présente le rapport d'activité du GRALE pour l'année 2007 : il fait état des nombreuses publications du GRALE au cours du contrat 2003-2006, reflet de l'activité scientifique du GRALE. Cependant certaines institutions oublient de mentionner le soutien du GRALE au détriment de la visibilité de nos travaux.

Il est décidé de soumettre chaque financement accordé à l'exigence de la mention « avec le soutien du GRALE » sur les publications ; à défaut la restitution des fonds sera demandée.

– Activités programmées des réseaux thématiques :

- le Conseil scientifique a signalé des difficultés de mise en œuvre du réseau « ouverture à la concurrence»: M. Luchaire soumet dans ce cadre un programme sur l'eau dans l'Euro-Méditerranée. On propose aussi les noms de MM. Dupéron et Jean-David Dreyfus pour redynamiser le réseau.
- Réseau « politique locale de sécurité » : il est prévu un colloque en janvier 2008 de quatre demi-journées, avec une publication au mois de juin 2009.

– Autres opérations discutées lors du Conseil Scientifique et présentées au Conseil d'Orientation :

- Le projet de colloque du Ministère de l'Intérieur lié à la présidence française de l'Union Européenne, au mois de décembre.
- L'article de G. Marcou à paraître à la RFDA : « Le bilan en demi-teinte de l'Acte II: Décentraliser plus ou décentraliser mieux ? »

Projet de colloque au mois d'octobre au titre provisoire de : « Réforme territoriale, réforme de l'État ».
Ce colloque étudiera les aspects liés au renforcement des agglomérations avec l'évolution des compétences et la restructuration des services de l'État. On fera appel aux compétences des réseaux pour alimenter ce colloque. Il pourrait se tenir à l'Assemblée Nationale : en effet, l'Assemblée Nationale qui n'a pas pu reconduire sa participation au Groupement pour des problèmes liés à la réforme de la Réserve parlementaire, peut apporter un soutien ponctuel à nos colloques.

Conclusion : Le Conseil d'Orientation valide le contenu du colloque sur la réforme territoriale et accepte le rapport d'activité

<u>2. Comptes 2007 et budget 2008</u>

Il y a eu une fusion dans le nouveau logiciel de gestion du CNRS, des comptes du GRALE avec ceux du CERAPS, notre laboratoire de rattachement,, ce qui rend difficile l'identification de nos dépenses.

- <u>Au niveau des recettes</u> : un certain nombres de crédits virés en fin d'année 2007 ne seront inscrits en recettes qu'en début d'année 2008. C'est la raison du report moins important cette année et qui reflète mieux la réalité de notre activité.
- <u>Concernant les dépenses</u> :
- Elles reflètent notre nouveau mode de gestion à savoir la centralisation des dépenses des équipes au lieu de transferrer les sommes nécessaires à leur activité, ce qui permet une meilleure transparence des comptes.

  Mais les dépenses s'avèrent moins élevées que prévu : d'une part les nouvelles équipes ne sont opérationnelles que depuis octobre 2007, d'autre part, elles n'ont pas demandé le remboursement de certaines dépenses engagées sur leurs ressources propres.

Il est décidé de produire à leur intention un vade-mecum d'utilisation des lignes budgétaires ouvertes dans les comptes du GRALE.

- <u>Prévisions 2008</u> : Elles constituent l'expression financière de l'activité 2008. Il y a un feuillet spécifique consacré au financement du programme « Observatoire de la Décentralisation » dans lequel les réseaux représentent la plus grande dépense. Une réunion des pôles est prévue au mois d'avril.

Conclusion : Le Conseil d'Orientation approuve les comptes présentés.

3. Proposition de nomination du professeur Jean-Marie Pontier au Conseil scientifique

Il est décidé de rajouter un article à l'avenant à la convention du GRALE en cours de signature et qui permettra au Conseil d'Orientation de nommer à titre exceptionnel des membres supplémentaires au Conseil scientifique pour la mise en œuvre du programme scientifique.

Dans ce cadre et sur proposition du Conseil scientifique, le Conseil d'Orientation nomme le professeur J.-M. Pontier au Conseil scientifique du GRALE, sous réserve de la signature de l'avenant par les partenaires.

4. Questions relatives au partenariat du GRALE : entrée de la DIV, évolutions statutaires possibles.

- *Le principe de l'entrée de la Délégation Interministérielle dans le partenariat du GRALE est acquis.* On enverra à la DIV la convention constitutive du GRALE pour signature ainsi que le texte de l'avenant formalisant leur entrée.

- Afin de faciliter le fonctionnement du GIS GRALE, les Directeurs rencontreront Mme Delamberterie, directrice adjointe du département Sciences Humaines et Sociales au CNRS au cours des prochaines semaines pour discuter des possibilités d'évolution d'un groupement d'intérêt scientifique vers un Groupement d'intérêt public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Conseil scientifique du 5 juin 2008

Relevé des conclusions

Etaient présents : M. Thierry Ablard (Min Intérieur), Mmes Roselyne Allemand (université de Metz), Sophie Coutor (Min. Intérieur), MM. Jean-Claude Douence (université de Pau), Bernard Dafflon (université de Fribourg, Suisse), Jacques Fialaire (université de Nantes), Robert Hertzog (IEP de Strasbourg), Nicolas Kada (université de Clarmont-Ferrand), Gérard Marcou (Directeur du GRALE), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du CS), Jean-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), Jean-Marie Pontier (université Paris 1), François Rangeon (université d'Amiens), Jacques Spindler (université de Nice Sophia-Antipolis), A. Stassinet (DIV), H. Wollmann (université Humboldt, Berlin).

Ordre du jour :

– Prix de thèse ;
– Annuaire 2009
– Financements dans le cadre de l'Observatoire
– Colloque d'octobre à l'Assemblée Nationale
– État d'avancement des travaux
– Questions diverses

Prix de thèse

Le Conseil scientifique a examiné la recevabilité des thèses et désigné les rapporteurs, ou ceux de ses membres chargés de les trouver. Une seule thèse est jugée irrecevable car trop éloignée de l'objet du concours : celle de Laure Athias « Uncertainty, renegotiation and incentives in public private partnerships ».

Annuaire

Annuaire 2009 : Le thème de l'Annuaire 2009 sera « le social » dont les services à la personne. On demandera à M. Long et H. Rihal de coordonner ce numéro.

Des contributions des professeurs Pontier et Dafflon sont d'ores et déjà proposées.

Annuaire 2010 : Le thème de l'Annuaire 2010 sera « l'eau », en procédant par enquête. M. Dafflon propose de préparer un cadre, un calendrier de réunions, une équipe. M. Hertzog, Mme Allemand, M. Pissaloux, M. Wollman, M. Lucarelli, en feront partie. MM. Fialaire propose M. Hervé Lainé, Ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Pontier propose également un contact à l'université de Naples.

Financements des opérations : Examen des demandes et discussion

La discussion porte sur le principe du financement des demandes.

Rappel de M. Marcou : Le rôle des responsables thématiques est important car ils doivent définir les limites des propositions, renforçant l'effet réseau, sans pour cela diluer leur programme, sous réserve de l'avis du conseil scientifique si les estimations dépassent le montant de la ligne de crédit ouverte pour le réseau thématique ; toutefois la commission thématique peut statuer seule dans la limite de cette ligne de crédit. Il faut éviter les opérations isolées, les équipes doivent travailler ensemble et mutualiser leurs opérations.

M. Dafflon indique qu'il faut définir des règles claires de procédure : les auteurs du projet doivent participer au réseau ; le projet, notamment s'il s'agit d'un colloque, doit d'abord être examiné lors d'une réunion de la commission thématique dont il relève, et se rattacher aux grands axes de la programmation scientifique du GRALE ; la commission thématique transmet le projet au conseil scientifique s'il implique des engagements dépassant le plafond des crédits ouverts, ou si son avis est défavorable. Le conseil décide de faire une lettre à faire aux équipes pour clarifier ces points.

1) Demande de M. Albert de 1000 euros : pour la participation au financement du colloque « LOLF et collectivités locales ». Cette demande rentre dans le cadre de la thématique de la commission présidée par M. Kada. C'est accordé

2) *Demande de M. Carassus et Mme Steckel : 18200 euros* : il s'agit de participer au financement du colloque « Enjeux et modalités d'application de la LOLF aux collectivités territoriales » On leur demandera définir une problématique et de se rapprocher des autres initiatives en cours sur le même sujet (la faculté de droit de Grenoble organise une journée sur ce thème, voir J.-LAlbert). À ces conditions, le projet pourra être réexaminé par la commission Kada. Un message dont le texte sera proposé par MM. Kada et Hertzog, sera envoyé au nom du GRALE à M. Douence, qui fera suivre aux intéressés.

3) Demandes de M. Fialaire :

- Remboursement de la MSH Ange Guépin qui a fait une avance d'environ 5000 euros pour permettre des enquêtes sur la gestion des aéroports et des ports décentralisés en Pays de Loire et Bretagne, travaux publiés en 2005. Le Conseil soutient la demande.

- Demande de 2000 euros en soutien à un « colloque international gouvernance et participation », prévu à Vannes en novembre 2008. La demande se rattache à la commission réforme territoriale. Les équipes sont candidates pour un projet ANR

Le Conseil approuve et soutient cette demande.

Les autres demandes de M. Fialaire seront examinées dans le cadre des commissions thématiques compétentes.

<u>Colloque d'octobre à l'Assemblée Nationale</u>

En raison de nombreuses autres manifestations à cette période, le Conseil décide qu'il est préférable de reporter ce colloque vers la deuxième quinzaine du mois de janvier pour des raisons pratiques. Cependant il est urgent de préciser les thématiques afin de prendre attache avec l'Assemblée Nationale pour arrêter une date[1].

Il faut également retravailler le contenu.

<u>État d'avancement des travaux</u>

- La prochaine réunion de la commission « concurrence » aura lieu en septembre ou octobre, Un questionnaire est diffusé. Les collègues intéressés, dont Mme Allemand, seront intégrés[2].

- M. Wollmann présente la conclusion du programme réalisé à la Villa Vigoni : « L'offre de services publics des villes en France, Italie, Allemagne, Royaume-Uni ». La publication est en cours de discussion avec plusieurs éditeurs anglais. M. Wollmann souligne la difficulté qu'il a rencontrée à coordonner tous ces travaux. Il ne souhaite pas renouveler l'expérience.

- Par ailleurs il fait mention d'un projet de colloque en collaboration avec l'Institut Marc Bloch sur l'avenir du système local en Allemagne, le 8 décembre 2008, en profitant de la présidence française de l'Union Européenne. Il se tiendrait à Berlin, à l'université Humboldt, avec 4-5 participants français : MM. Marcou et Giraud sont sollicités. On se limiterait à l'aspect territorial avec un sous-thème, « le service public » et la question de son organisation.

Le Conseil est favorable à l'initiative. Sur le plan financier le GRALE peut s'engager à financer 3-4 billets d'avion, la prise en charge des frais de séjour devrait être assurée par l'Institut Marc Bloch. Le programme sera finalisé pour une décision en septembre.

La séance est levée à 13 heures.

1. Depuis lors un rendez-vous a été obtenu avec le nouveau directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale.
2. L'enquête par questionnaire a reçu un très rand nombre de réponses, qui ont été transmises à Olivier Dupéron (Reims) pour leur exploitation en vue de la réunion prévue en septembre ou octobre.

Conseil scientifique du 10 décembre 2008

Présents : M. Ablard (ministère de l'Intérieur), Mme Roselyne Allemand (M.C. à l'université de Metz), Géraldine Chavrier (codirectrice du GRALE), Mme Coutor (ministère de l'Intérieur), Jean-Claude Douence, Etienne Douziech (ministère de l'Intérieur), Jacques Fialaire (prof. univ. de Nantes), Robert Hertzog (prof. univ. de Strasbourg), Gérald Orange (prof. univ. de Rouen), Gérard Marcou (codirecteur du GRALE), Linda Mentfakh (ministère de l'Intérieur), Jean-Claude Nemery (prof. univ. de Reims), J.-M. Pontier (prof., université de Paris-I), Jean-Luc Pissaloux (prof., univ. de Bourgogne), François Rangeon (prof. univ. d'Amiens), M. Rey (expert CEAT), Arnold Stassinet (DIV), M. Wollmann (prof, univ. Humbold de Berlin).

Secrétaire de séance : Maud Lesueur

Prix de thèse :

Il a été demandé de souligner dans l'annonce du prix que les thèses doivent être rédigées en français (cette mention figure dans le règlement) et d'inscrire dans le prochain règlement que les thèses soumises au concours ne soit pas déjà publiées.

Palmarès

1er Prix, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales
– M. Christophe Queva
Pour sa thèse de Géographie soutenue le 5 décembre 2007 à l'université de Bordeaux-III, UFR de géographie, ED n° 480 « Montaigne-Humanités » :
« Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne ».
Directeur de recherche : M. Guy Di meo

2e Prix
– M. Anthony Mergey
Pour sa thèse d'Histoire du droit soutenue le 29 juin 2007 à l'université d'Orléans :
« L'État des physiocrates : autorité et décentralisation ».
Directeur de recherche : M. Éric Gojosso

Prix spécial du jury
– Mme Sabine Menu
Pour sa thèse de Science politique soutenue le 21 février 2008 à IEP de Paris, École doctorale de Sciences Po. CEVIPOF :
« La formation des mobilisations économiques et le rôle de l'identité régionale dans trois régions européennes — Nord-Est Angleterre, Bretagne et Bavière (1980-2006) ».
Directeur de recherche : Élisabeth Dupoirier

Composition du jury 2008

Président du jury : M. Jean-Claude Nemery

- Mme Roselyne Allemand (M.C. à l'université de Metz) ;
- Mme Géraldine Chavrier (Prof. univ. Paris-I) ;
- M. Robert Hertzog (expert au Conseil de l'Europe, au titre de professionnel) ;

- M. Jean-Claude Nemery (Prof. univ. de Reims) ;
- M. Gérald Orange (Prof. univ. de Rouen) ;
- M. Jean-Luc Pissaloux (Prof., univ. de Bourgogne) ;
- M. J.-M. Pontier, (Prof., université de Paris-I) ;
- M. François Rangeon (Prof. univ. d'Amiens) ;
- M. Michel Rey (expert CEAT, au titre de professionnel).

Liste des thèses admises sur la liste restreinte

Nom Prénom	Titre thèse	Discipline
Magalie Bourblanc	Les politiques de reconquête de la qualité de l'eau face aux pollutions agricoles : changement et stabilité dans les arrangements institutionnels en Côtes-d'Armor (France) et dans le Noord-Brabant (Pays-Bas).	Sciences politiques-Sciences du management
Xavier Desjardins	Gouverner la ville diffuse. La planification territoriale à l'épreuve.	Géographie
Christophe Quéva	Entre territoires et réseaux : la requalification des espaces locaux en France et en Allemagne.	Géographie
Sabine Menu	La formation des mobilisations économiques et le rôle de l'identité régionale dans trois régions européennes — Nord- Est Angleterre, Bretagne et Bavière (1980-2006).	Science politique
Anthony Mergey	L'État des physiocrates : autorité et décentralisation.	Histoire du droit
Olivier Renaudie	La préfecture de police.	Droit public
Sophie Sedillot	De la province de Picardie au département de la Somme. L'administration territoriale sous le règne de Louis XVI, 1787-1792. Ruptures et continuités.	Droit

II. Conseil scientifique

Colloque au Sénat

– Mme Coutor du ministère de l'Intérieur remercie le GRALE pour son implication et la qualité de son organisation. Le colloque a été une réussite : il s'est déroulé en trois langues (français, anglais, allemand), avec la participation de 24 pays sur les 27 États membres de l'Union européenne. La possibilité de continuer la discussion sur le forum s'avère compliquée pour les intervenants. On demandera à L. Delpas de simplifier la procédure ou de l'expliquer. On encourage les interventions sur le forum. Les interventions seront retranscrites et publiées en français et en anglais, la publication en allemand est en discussion : les auteurs envoient 8 pages manuscrites.

– Le ministère de l'Intérieur a amorcé un dialogue constructif avec le Sénat qui installe une commission des Collectivités territoriales. Également sera créée une commission de Réforme sur les collectivités territoriales qui pourrait intéresser le GRALE.

Partenariats du GRALE

Des évolutions récentes et préoccupantes nous font nous interroger sur l'avenir du GRALE car elles remettent en cause la manière dont le GRALE a fonctionné depuis 1998, c'est-à-dire une interface universitaire-institutions publiques ou privées grâce à laquelle beaucoup de travaux scientifiques ont été réalisés.

– Jusqu'à 13 institutions ont fait partie du GRALE parmi lesquelles EDF, La Caisse des dépôts, le CNFPT, le Sénat; l'Assemblée nationale pour des raisons de fonctionnement de l'Assemblée n'a pas renouvelé son partenariat (financement antérieur sur la réserve parlementaire jugée non conforme aux principes budgétaires).

– La DIACT et la Cie Générale des Eaux se retirent à partir de 2009 en raison de difficultés financières.

– Le ministère de l'Intérieur qui est un appui institutionnel et financier important risque de ne pas poursuivre au niveau antérieur sa participation : en effet, le Centre d'Études et de perspectives a été remplacé par la Direction de la Prospective et de la Stratégie dont les priorités sont les politiques de sécurité, même si l'administration locale demeure dans ses orientations.

– Le CNRS a une très bonne appréciation de la qualité de nos travaux. Cependant les instituts vont remplacer les départements. Le financement des opérations sera de plus en plus assuré par des appels d'offres ponctuels pilotés par l'Agence National de la Recherche. Néanmoins, le directeur adjoint par intérim du Département SHS, le professeur Laquièze, a confirmé l'engagement du CNRS dans le GRALE, notamment sous la forme d'une dotation de base et d'un poste d'ingénieur (le poste de Mme Lesueur). Il sera présent au prochain Conseil d'orientation, dont il assurera la présidence conformément à notre convention.

– La Délégation Interministérielle à la Ville a rejoint dernièrement le partenariat.

– Université de Lille II : il y a des difficultés pour assurer la rémunération de M. Haddadi.

– Université de Reims apporte le concours de Laurent Delpas, l'informaticien du GRALE.

– L'IEP d'Aix apporte un concours par un agent qui peut faire la mise en page de nos publications.

La discussion a permis de dégager des pistes afin de trouver des ressources pour financer les activités scientifiques :

– Les possibilités d'un élargissement du partenariat ont été envisagées : l'IEP de Lille serait intéressé; on pourrait constituer un collège de collectivités territoriales auquel on demanderait une participation financière plus faible mais plus pérenne : on prendra des contacts exploratoires avec les associations des collectivités territoriales;

– Monter des actions de formation continue, s'appuyant sur le développement des demandes liées à l'exercice du DIF (droit individuel à la formation), par une convention avec l'université de Paris 1 (CEP). Le GRALE devrait ici s'appuyer sur ses réalisations, par exemple en organisant des journées d'étude ou des petits-déjeuners, afin de ne pas s'engager dans une activité de formation dont les exigences logistiques ne seraient pas à sa portée ; une expérimentation sera proposée au prochain conseil scientifique ; différents niveaux d'intervention sont possibles ;

– Développer la capacité du GRALE à répondre à des appels d'offres scientifiques nationaux et internationaux pour les équipes qui le composent.

Conclusion : Ces différentes activités sont susceptibles d'apporter au GRALE les moyens qui lui feront défaut si l'on ne parvient pas à renforcer et élargir les partenariats. Mais le GRALE doit rester avant tout un réseau scientifique ; il doit entretenir et développer le capital scientifique et l'expertise qu'il a constitués au fil des années. On devra certainement combiner toutes les possibilités. Un programme sera proposé en ce sens au prochain conseil scientifique, et de premières actions seront engagées avant l'été 2009.

Questions diverses

– Demande de financement pour « Les petits-déjeuners » du Master des JCT : refusée.

– Lundi a été organisé un colloque avec le soutien du GRALE par le professeur Wollmann au. Centre Marc Bloch de Berlin. Celui-ci est menacé de fermeture pour des raisons financières. Le Conseil scientifique manifeste son soutien unanime au maintien du Centre Marc Bloch.

– On vérifiera si l'Annuaire est toujours publié chez Cnrseditions.

– Il convient d'organiser la cérémonie de remise du prix de thèse au début de 2009.

– Un Conseil d'orientation se tiendra début février, en tenant compte de l'agenda de M. Laquièze ; le prochain conseil scientifique se tiendra fin février ou début mars.

Conseil scientifique du 5 mai 2009

Relevé de conclusions

<u>Présents</u> : Mmes Roselyne Allemand (université de Nancy-II), M. Alistair Cole (université de Cardiff), Géraldine Chavrier (université Paris-I, directrice du GRALE), Jean-Claude Douence, Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Gérard Marcou (université de Paris-I, directeur du GRALE), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du Conseil Scientifique), M. Pimor (ministère de l'Intérieur), Jean-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), Jean-Marie Pontier (univ. Aix-Marseille-III), Arnold Stassinet (DIV), Michel Verpeaux (université Paris-I).
<u>Invité</u> : Emmanuel Négrier (CEPEL, Montpellier).
<u>Excusés</u> : MM. Bernard Dafflon (université de Fribourg), Jacques Fialaire (université de Nantes), Guy Gilbert (ENS Cachan), Nicolas Kada (université d'Auvergne), Gérald Orange (université de Rouen), Stéphane Guérard (université de Lille II), Helmutt Wollmann (université Humbold de Berlin).
Secrétaire de séance : M. Lesueur

Ordre du jour
1) Programmation des commissions thématiques de l'Observatoire national de la Décentralisation, prise en charge des priorités établies avec la DPS du ministère de l'Intérieur ;
2) Projets de colloque ;
3) Examen de recevabilité des thèses candidates au prix de thèse et désignation des rapporteurs ;
4) Questions diverses.

M. Nemery remercie les participants et présente l'ordre du jour.
Marcou présente la maquette de l'Annuaire repris par les Éditions du Moniteur sous le titre « Droit et Gestion des collectivités territoriales ». Le thème ainsi que l'année figureront en couverture. Les publications du Moniteur sont appréciées des milieux professionnels, on espère élargir l'audience, et augmenter la diffusion.
À partir de 2010, des droits d'auteur seront versés. Il y a un engagement de vente : les équipes seront priées d'en acheter, *on fera une information spéciale aux équipes*.
M. Nemery remercie les directeurs au nom du GRALE pour le succès de cette opération.

1. Programmation des commissions thématiques
Dans le compte rendu du dernier Conseil scientifique diffusé tardivement mais réactualisé, figurent les noms des chercheurs qui prennent en charge les thèmes : Des contacts ont été pris.
– Thème 1 : Colloque le 28 ou le 29 d'octobre ou avant sur la « Sécurité ». Mme Chavrier détaille le programme prévu. La commission thématique va faire un appel à contributions ; MM. Pontier et Kerrouche ont exprimé leur intérêt d'y participer.

– Thème 4 : « internet » dans le réseau thématique développement économique

M. Spindler : une équipe est constituée, la dominante disciplinaire est gestion et système d'information. M. Pissaloux va s'y rattacher. Le positionnement stratégique du projet est la performance publique. Un séminaire sera organisé à l'automne, puis un colloque et des publications. Feuille de route prévue pour le mois de juillet.

M. Pimor signale que des résultats intermédiaires seront utiles aussi pour le ministère de l'Intérieur. Les problématiques seront discutées avec les personnes intéressées du ministère de l'Intérieur (DPS) au cours de leur élaboration.

– Thème 2 « la place des collectivités territoriales dans les dispositifs d'urgence » (sécurité civile, pompiers) : colloque de Mmes Caudal (Lyon 3) et Chamart (Chambéry) prévu au mois d'octobre ; la constitution du groupe de travail est en cours.

– M. Marcou signale que le groupe de travail sur « services publics locaux et concurrence » va reprendre ses travaux ;

– Thème 5 « L'impact du droit communautaire sur les collectivités territoriales » : Mme Allemand Mme Solis-Potvin définissent la problématique du projet dans une double optique de droit communautaire et de droit comparé. Le groupe bénéficiera à la rentrée du renfort de Mme Anne Rigaux, MCF mutée à Paris 1.

M. Marcou indique que ce projet donnera lieu à une nouvelle commission thématique. L'aspect novateur du projet est la prise en compte des politiques qui ne visent pas directement les collectivités territoriales mais qui ont sur elles un impact réglementaire et budgétaire important.

À cet égard, M. Pontier souligne l'aspect important de la jurisprudence en matière de droit de la concurrence.

Sur l'aspect comparatif, M. Marcou, qu'il ne s'agit pas de faire un travail exhaustif, mais de se concentrer sur quelques pays et sur quelques politiques qui auront été identifiées comme significatives pour la comparaison. La recherche doit être menée avec l'objectif de parvenir à des résultats opérationnels.

M. Némery approuve : il faut choisir des politiques intéressantes à comparer. M. Stéphane Guérard serait en mesure d'apporter un concours précieux à la dimension comparative du projet.

Feuille de route prévue pour le mois de juillet.

2) Projets de colloque

– Document de M. Fialaire qui s'inscrit sûrement dans le thème de l'eau est retenu

– Présentation d'un séminaire Franco-Russe Animé par G. Marcou les 11 et 12 mai 2009, à la demande de l'Institut de Législation et de Droit comparé près le Gouvernement de la Fédération de Russie, qui va impliquer le GRALE. L'engagement financier du GRALE est d'environ 1 000 euros, auquel s'ajoutent une aide de l'UMR de droit comparé et une aide du Conseil scientifique sur le BQR.

Ce projet témoigne, comme le colloque Corée de juillet dernier, de la notoriété acquise par le GRALE sur le plan international. La publication des actes du colloque Corée est en cours, avec des textes en français et en anglais.

– Information par Mme Chavrier : la revue Lamy cherche des chroniqueurs niveau Maître de conférences sur la jurisprudence, rémunéré environ 50 euros. *Un message spécifique sera adressé aux équipes.*

3) Examen des thèses candidates au Prix de thèse des Collectivités locales

Deux thèses sont déclarées irrecevables au regard du domaine couvert par le prix de thèse : la 6, Mme Loubaresse et la 18 Mathieu Grossetête.
Des rapporteurs sont proposés pour les thèses qui continuent le concours.
On rappelle le calendrier du prix de thèse. :

– Date limite d'envoi des rapports : *jeudi 2 juillet*

– Délibération du jury : *prochain Conseil scientifique : 6 juillet à 10 heures du matin.*

4) Questions diverses

– Annuaire 2009 : Dans le dossier figure le sommaire de la partie Études 2009 sur les politiques sociales. On va présenter différemment l'article de M. Dafflon.
– Annuaire 2010 sur « l'eau » : on retient la date du *jeudi 10 septembre 2009* pour définir les sujets : Puis il faudra prévoir une réunion éditoriale pour les auteurs des articles en janvier.

On invitera les membres du Conseil scientifique, les contacts de M. Pissaloux (2 ou 3 personnes, de Limoges), MM. Massardier (Science politique, Lyon-II), Ghiotti, Mme Marie McLaine du Royaume-Uni.
Seront notamment sollicités nos pôles régionaux, M. Patrick Moquay, maire d'Oléron, ex-chercheur (M. Kerrouche), Éric Gintran (Mme Chavrier).
– Financement du GRALE
Des contacts restent à concrétiser pour élargir nos ressources pour le projet de convention : ARF et région Paca, Orléans et communauté d'agglomération d'Orléans.
Le financement du GRALE est assuré jusqu'en 2010 par la convention du ministère de l'Intérieur, l'engagement financier 2009 est en cours auprès du CNRS de Lille.

La séance est levée à 14 heures.

Conseil scientifique du 6 juillet 2009

Présents :

A. Cole, R. Hertzog, E. Kerrouche, J.-Cl. Nemery, G. Orange, J.-L. Pissaloux, J.-M; Pontier, R. J.-F. de Manheulle (min. de l'Intérieur), S. Le Bouler (min. Santé), R. Fasino (Conseil de l'Europe), F. Benchendikh (MC Val de Marne), D. Lamarque (cour des comptes), T. Ablard (Min. de l'Intérieur), A. Stassinet (SG du Comité interministériel des villes), G. Chavrier, S. Diemert (min. Outre-mer), E. Negrier, A. Rigaudière, Dupont Kerlan (ARF).

Excusés : S. Guérard, R. Allemand, H. Wollmann, G. Gilbert, B. Dafflon

Ordre du jour :

- 10 heures : Organisation de la réunion sur la thématique de l'édition 2010 de Droit et Gestion des collectivités territoriales;

- Questions diverses;

- Prix de thèse 2009 : Audition des rapporteurs des thèses candidates au prix de thèse et adoption de la liste restreinte par le Conseil scientifique; formation du jury et établissement du palmarès. Proclamation des résultats.

Annuaire 2010 : « Droit et Gestion des collectivités locales »

1) Changement d'éditeur, sortie en septembre du manuscrit

2) Organisation de la réunion « auteurs » : Personnes à contacter pour le jeudi 10 septembre 10 heures – 13 heures Donner les coordonnées avant la clôture du GRALE le 10 juillet. Thème « eau ».

(E. Negrier : stephane.ghiotti@univ-montp3.fr, Gilles. Massardier@univ-lyon2.fr)

Mme Elisabeth Dupont Kerlan : M. Barraqué : Tel : 0145498974, bernard.barraque@agroparis-tech.fr)

Parmi les autres noms cités : Lucarelli, Mac Laine, Wollman,

Il faudra inviter Veolia, et le ministère de l'Outre-Mer.

Questions diverses

- La Cour des comptes serait ouverte pour participer à un partenariat ;

- Proposition d'un projet de colloque au CRDT Reims avec le GRALE sur le thème : « Métropole, communautés, gouvernance multiniveaux, quel avenir ? ». Dernière semaine novembre

Prix de thèse

Le jury du Prix de thèse des collectivités territoriales du GRALE s'est réuni le lundi 6 juillet 2009 sous la présidence de M. Jean-Claude Nemery, professeur à l'université de Reims, Directeur du CRDT, Président du Conseil scientifique du GRALE.

À l'unanimité, le jury arrête le palmarès suivant :

1er Prix, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales

– M. Sylvain Barone
Pour sa thèse de Science politique soutenue le 8 décembre 2008 à l'université de Montpellier-I :
« Le Train des régions. Régionalisation des transports collectifs et recompositions de l'action publique ».
Directeur de recherche : M. Emmanuel Négrier
1er Prix ex aequo, Prix Georges Dupuis des collectivités territoriales

– Mme Juliette Dumasy
Pour sa thèse d'Histoire médiévale soutenue le 28 octobre 2008 à l'université de Paris-I - Panthéon-Sorbonne :
« Le feu et le lieu. La Baronnie de Severac-Le-Château à la fin du Moyen Âge ».
Directrice de recherche : Mme Monique Bourin
Prix spécial du jury

– M. Marcel Guenoun
Pour sa thèse de Science de gestion soutenue le 25 mars 2009 à l'université Paul Cezanne - Aix-Marseille-III.
« Le management de la performance publique locale. Étude de l'utilisation des outils de gestion dans deux organisations intercommunales ».
Directeurs de recherche : MM. Robert Fouchet & Laurent Bibard

Composition du jury 2009

Président du jury : M. Jean-Claude Nemery

– Mme G. Chavrier (Prof. univ. Paris-I, codirectrice du GRALE)
– M. A. Cole (Prof. université de Cardiff)
– M. S. Diemert (min. Outre-Mer)
– Mme E. Dupont-Kerlan (ARF)

– M. R. Hertzog (Expert au Conseil de l'Europe, au titre de professionnel)
– M. E. Kerrouche (Chercheur, IEP de Bordeaux)
– Mme D. Lamarque (Cour des comptes)
– M. S. Le Bouler (min. Santé)
– M.E. Negrier (Chercheur, univ. de Montpellier)
– M. J.-Cl. Nemery (Prof. univ. de Reims)
– M. G. Orange (Prof. univ. de Rouen)
– M. J.-L. Pissaloux (Prof. univ. de Bourgogne)
– M. J.-M. Pontier, (Prof. université de Paris-I)
– M. A. Stassinet (Secrétariat général du Comité interministériel des villes)
– M. A. Rigaudière (Prof. univ. Paris-II)

Liste des thèses admises sur la liste restreinte

Nom Prénom	Titre thèse	Discipline
M. Barone Sylvain	Le Train des régions. Régionalisation des transports collectifs et recompositions de l'action publique	Science politique
Mme Dumasy Juliette	Le feu et le lieu. La Baronnie de Severac-Le-Château à la fin du Moyen Âge	Histoire médiévale
M. Guenoun Marcel	Le management de la performance publique locale. Étude de l'utilisation des outils de gestion dans deux organisations intercommunales	Science de gestion
M. Houser Matthieu	La recentralisation de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI)	Droit public
Mme Levasseur Aurélie	Droit de l'urbanisme et domaine de la ville médiévale (XIIIe-XVe siècles)	Histoire du droit
M. Premat Christophe	La pratique du référendum local en France et en Allemagne	Science politique
M. Rananjason Ralaza	Étude des conditions de développement et d'adoption d'un système d'information simplifié	Sciences de gestion
M. Sanchez Perez John Alexander	La décentralisation territoriale en Colombie : une contribution juridique à l'approfondissement de l'autonomie locale	Droit public

Conseil scientifique du 25 novembre 2009

La réunion du Conseil scientifique aura lieu exceptionnellement à Reims :
le mercredi 25 novembre à 17h30
Amphithéâtre Recherche
Faculté de droit
57 bis rue Pierre Tainttinger

51096 Reims Cedex
Bat. Recherche E13

et se tiendra dans le cadre du colloque du Grale-CRDT des 25 et 26 novembre consacré à la réforme des collectivités territoriales françaises, auquel les équipes du GRALE seront invitées à participer. (Leurs déplacements seront à la charge du budget des équipes)

Le programme du colloque vous sera adressé sous peu.
Cette réunion du Conseil scientifique sera suivie par un dîner de travail pris en commun dans une cave de Champagne.

Ordre du jour :

- Bilan de l'avancement des travaux des priorités exprimées par la DPS ;
- Avancement de la préparation du manuscrit Droit et Gestion 2010 (nouveau titre de l'Annuaire) ;
- Colloques en préparation ;
- Orientations scientifiques du GRALE ;
- Fonctionnement de l'Observatoire.

Conseil scientifique du 31 mars 2010

Relevé de conclusions

Présents : Mme Roselyne Allemand (université de Metz), MM. Jacques Fialaire (université de Nantes), Robert Hertzog (université de Strasbourg-III), Nicolas Kada (université Grenoble-I), Gérard Marcou (université de Paris-I, directeur du GRALE), Jean-Claude Nemery (université de Reims, Président du Conseil Scientifique), M. Pimor (ministère de l'Intérieur), Jean-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), Jean-Marie Pontier (univ. Aix-Marseille-III), François Rangeon (université d'Amiens).
Excusés : MM. Bernard Dafflon (université de Fribourg), M. Alistair Cole (université de Cardiff), Guy Gilbert (ENS Cachan), Stéphane Guérard (université de Lille-II), Michel Verpeaux (université Paris-I), Hellmut Wollmann (université Humboldt de Berlin), Géraldine Chavrier (université Paris-I, directrice du GRALE), MM. Jean-Claude Douence (université de Pau), Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Gérald Orange (université de Rouen), Emmanuel Négrier (CEPEL, Montpellier), Secrétaire de séance : M. Lesueur
Invités : François Priet (université d'Orléans), Florence Lerique (université de Bordeaux-IV), Xavier Barella (université de Toulouse-I), Didier Guignard (université de Toulouse-I),

Ordre du jour

– Préparation du rapport d'activité du GRALE 2007-2010 ;
– Partenariat institutionnel ;
– Programmation des colloques nationaux du GRALE sur la réforme territoriale ;
– Questions diverses.

Préparation du rapport d'activité du GRALE 2007-2010 ;

Le rapport d'activité va reprendre les thèmes suivants :

– une partie sur le soutien aux activités scientifiques : chacun doit pour le rapport d'activité envoyer la liste de ses publications pour la période 1er janvier 2007 au 30 janvier 2010 et faire une petite synthèse de deux ou trois pages pour chaque commission thématique.

– une partie sur les activités internationales : rapport mondial pour CGLU, Berlin, Corée du Sud, Russie, l'achèvement du programme villa Vigoni (on reprendra l'introduction du livre), la partie internationale de l'Annuaire (DGCT désormais).

– une analyse des problèmes de fonctionnement.

Partenariat institutionnel

Il est nécessaire d'élargir notre partenariat : le ministère de l'Intérieur est actuellement notre seul partenaire, ce qui nous fragilise. Des contacts sont en cours pour la prochaine réunion du Conseil d'Orientation le 19 mai 2010, nous organiserons une réunion ouverte à tous les partenaires actuels et pressentis :

– Le ministère de l'Intérieur : possibilité, selon les sujets d'être invité, à des réunions de travail que l'administration pourrait être amenée à organiser ;

– Le Secrétariat général à la ville, DATAR (rendez-vous le 5 mai), Caisse des dépôts dont la démarche est soutenue par le député Jean-Pierre Balligant, président du conseil de surveillance (rendez-vous le 27 avril) ;

– Des contacts systématiques ont été pris avec les associations d'élus. La proposition est de rendre le nombre de voix proportionnel au niveau de participation financière de l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs associations (dont Association des Régions de France qui soutient déjà pour 5 000 euros le DGCT 2009, ils rajouteraient 1 000 euros pour faire partie du partenariat) ;

– La Ville d'Orléans et la région PACA, M. Acar avec lequel les contacts sont prometteurs.

– Les partenariats universitaires : le CNRS : appui institutionnel de l'Institut Sciences de l'Homme et de la Société, l'université Paris-I : il a été envisagé qu'au titre de la répartition de la dotation de recherche, les réseaux scientifiques puissent bénéficier d'une attribution de crédits ;

– Le CNFPT avec lequel des contacts ont été renoués ;

– L'Union Sociale pour l'Habitat, qui regroupe l'ensemble des organismes HLM, qui se tourne vers le GRALE pour alimenter sa réflexion sur l'évolution des compétences locales en matière de logement ;

– Veolia s'est retiré de la convention mais continue de soutenir le GRALE par l'intermédiaire du DGCT ; nous devrons poser à nouveau la question de leur participation, sans doute après la parution du DGCT sur l'eau ;

– EDF : ancien partenaire avec lequel nous reprenons contact.

Par l'intermédiaire des associations d'élus, nous essaierons de reprendre contact avec les assemblées parlementaires.

S'agissant des finances, des restrictions de dépenses sont nécessaires car la période budgétaire 2010 repose sur les crédits 2009 et en 2011 il y aura un déficit de crédits.

Il est déjà prévu de consacrer tous les efforts sur les commissions thématiques et supprimer, pour le moment, les financements des pôles régionaux.

Discussions

– Il est nécessaire de trouver un compromis entre deux aspects : réactivité devant les demandes et le temps long : c'est le message que nous devons adresser à nos partenaires.

– Entreprises privées : des approches sectorielles sont indispensables pour approfondir la problématique des compétences ; elles pourraient nous ouvrir la voie vers d'autres partenaires du secteur privé. Mais il convient de préserver notre vocation scientifique.

– Selon M. Hertzog, il est nécessaire de prendre du champ par rapport aux problématiques institutionnelles, et d'approfondir la réflexion sur les compétences.

Il est nécessaire que les questions prioritaires posées par les partenaires soient mieux prises en compte par les projets de recherche, ce qui suppose une réelle implication dans le conseil scientifique, comme l'a fait le ministère de l'Intérieur au cours des dernières années.

– M. Rangeon propose de faire venir les associations telles que AAENA. Il faut y réfléchir.

– Pour M. Kada : le fil rouge de la prochaine convention pourrait être la question des compétences.

– M. Marcou annonce que la *Revue Française d'Administration Publique* projette un numéro spécial en 2011 sur la réforme territoriale, et demande au GRALE de le préparer. *Futuribles* a fait part de son intérêt pour nos travaux : ils touchent un public économique et permettraient de prendre pied avec le secteur privé.

Programmation des colloques nationaux du GRALE sur la réforme territoriale

Quatre projets liés, à coordonner : Toulouse, Orléans, Bordeaux, Grenoble.

Ils seraient dans ce cas financés fortement, à hauteur de 5 000 euros et inscrits dans un cadre plus global qui leur donnerait une dimension nationale.

Colloque présenté parle Professeur Priet d'Orléans 21 octobre.

« Le nouveau pouvoir local »

Recomposition des territoires et refondation de la démocratie locale.

Il est prévu le 21 octobre, le même jour que celui de Toulouse. Il lui est proposé de modifier son calendrier (septembre). Le colloque serait plus axé sur les compétences. M. Priet doit consulter son comité d'organisation avant de se prononcer.

Toulouse : 21 et 22 octobre 2010.

« Réformes et mutation des collectivités territoriales et de l'action locale »

Présenté par MM. Barella et Guignard. Le colloque serait plus axé sur les institutions.

Appel à communication en cours.

Grenoble 18 et 19 novembre 2010.

« De la réforme territoriale à la réforme de l'État »,

Présenté par N. Kada, s'appuie sur une enquête en cours auprès des préfectures, avec l'appui de la DMAT du ministère de l'Intérieur.

Appel à contribution en cours.

Bordeaux 2 et 3 décembre 2010 :

« À l'heure de la métropolisation »

Présenté par Mme Lerique. C'est un colloque sur les structures et moyens de l'organisation des métropoles, avec une dimension internationale et comparative. L'appel à contribution est rouvert jusqu'au 31 mai en raison du nombre insuffisant de réponses.

Autres colloques

– *M. Carassus (Pau)* : « Le citoyen au cœur de l'innovation locale », Bordeaux 24 au 25 juin 2010. Projet d'envergure mais c'est une manifestation institutionnelle qui accueille peu d'universitaires et le projet n'est pas d'ordre scientifique. Le colloque n'est pas soutenu, compte tenu des finances du GRALE

– *M. Guérard (Lille 2)* : On réitère les précédentes réserves au programme proposé :

l'opération proposée ne s'inscrit pas dans les priorités du GRALE. Cependant au titre de la participation du CERAPS aux travaux du GRALE en général, on attribue 1 000 euros sur les 2 000 euros demandés.

– *M. Fialaire (Nantes)* : « Quelle gouvernance au service de la mobilité durable », 7 juin 2010. Ce projet entre partiellement dans la thématique de la commission Merley. Accordé 1 600 euros sur les 1 600 demandés

– *Mme Allemand (*Metz) : 18 au 20 novembre 2010, cinq demi-journées. Colloque sur la notion de chef-d'œuvre et la valorisation des œuvres par les collectivités territoriales, soutenu par la commission patrimoine.

Demande 1 000 euros, financement attribué : 1 000 euros

– *Colloque de l'IEP d'Aix* sur le personnel territorial, sans demande de financement. Les organisateurs ont oublié le GRALE, absent du programme, bien que l'IEP soit signataire de la convention…

Questions diverses

– Le livre sous la direction du professeur Wollmann est en cours de publication : à partir du programme « Production et prestation des services publics locaux en France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et France », réalisé avec l'appui de la Fondation de la Villa Vigoni.

Le professeur Wollmann propose de valoriser ce travail par l'organisation d'une conférence ou d'un colloque au printemps 2011. Il faut réfléchir à la formule pour réunir un public.

M. Marcou : il faut réfléchir à une initiative plus globale permettant de valoriser et faire connaître la dimension internationale du GRALE.

– La nouvelle plaquette du GRALE sera sur le site du GRALE, chacun pourra l'éditer.

– Le prochain conseil scientifique aura lieu le 5 mai.

Conseil scientifique du 5 mai 2010

Présents : Roselyne Allemand (université de Metz), MM. Jean-Marie Pontier, Jean-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), M. Alistair Cole (université de Cardiff), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du Conseil Scientifique), Gérard Marcou (université de Paris-I, directeur du GRALE), Jacques Fialaire (université de Pau), Gérald Orange (université de Rouen),

Excusés : Mme Géraldine Chavrier (université Paris-I, directrice du GRALE), MM. Dafflon Jacques Fialaire (université de Nantes), Robert Hertzog (université de Strasbourg-III), Nicolas Kada (université Grenoble I), Stéphane Guérard (université de Lille-II) Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Emmanuel Négrier (CEPEL, Montpellier)., Michel Verpeaux (université Paris-I), Hellmut Wollmann (université Humbold de Berlin).

Compte rendu : M. Lesueur

Ordre du jour

Recevabilité des thèses proposées au concours du Prix de thèse 2010;
Examen et discussion du projet de convention;
Questions diverses : organisation de la réunion du 19 mai., parution du livre Allemand.

1) Examen des thèses

Dix-sept thèses sont soumises au concours.

Cette année, les CDROM ont été demandés en vu de numériser les thèses, comme proposé par le CNFPT.

À l'issue de la discussion, toutes les thèses ont été déclarées recevables. Des rapporteurs ont été désignés

Calendrier : rapports à rendre fin juin.

2) Réunion du 19 mai. 15 heures – 19 heures

M. Marcou a rencontré un certain nombre de partenaires, les contacts ont été assez favorables, mais l'incertitude demeure concernant leurs contributions. Le ministère de l'Intérieur va diminuer sa participation.

La Ville d'Orléans, qui participe déjà au prix de thèse, a renoncé à sa participation au collège des collectivités. La Région PACA n'a pas encore donné de réponse.

Une réunion scientifique avec le conseil scientifique élargi aux responsables des commissions thématiques et largement représenté avec des présentations sur des thèmes à retenir pour des discussions de fond à engager avec les partenaires potentiels.

Organisation

- Ouverture institutionnelle (univ. P1, CNRS, univ. Reims).

- Présentation scientifique : la discussion s'engage sur les thématiques à retenir, chaque intervention devant durer 10 minutes.

Puis discussion.

3) Examen et discussion du projet de convention

M. Marcou détaille le projet :

- Il y a une mention concernant la participation financière de base de chaque partenaire.
- Article 4.2 : collège des collectivités locales
Les partenaires s'engagent pour quatre ans avec la précision de renouveler l'engagement financier chaque année.
Chaque participant doit pouvoir siéger en nom aux réunions du Conseil pour pouvoir être présent et discuter.
- Les pouvoirs du secrétaire général sont précisés
- Le nombre de personnalités du conseil scientifique est augmenté à 17;
Un chercheur norvégien pourrait être sollicité.
- article 2 : Adhésion de nouveaux membres facilitée
Quelques modifications sont proposées : notamment
Les membres du CO seraient invités aux réunions des commissions thématiques.
Article 7 sera modifié, 7e alinéa :
« l'organisation de ces moyens peut également être confiée à toute autre partie signataire
Article 2, al. 2 : sera modifié ».
– la décision du CO. Elle est suivie de la signature.
– décision d'adhésion d'un nouveau membre est prise par le CO institué par l'art 4.3. Elle est suivie par

Le projet de convention est adopté par le conseil scientifique.

4) Questions diverses

- La discussion s'engage sur la proposition de thématique pour le prochain DGCT 2011 *: La Péréquation* avec une approche élargie à la distribution des services publics de l'État dans une logique d'approche territoriale de l'État.

Finances de l'État, Finances des collectivités locales, et autonomie des collectivités locales. Recomposition des finances locales.

- Mme Allemand présente son ouvrage paru chez l'Harmattan : « *La gestion durable de ressources en eau en milieu agricole »*. Un exemplaire sera envoyé aux membres des conseils.

Réunion ouverte du Conseil d'orientation et du Conseil scientifique du GRALE le 19 mai 2010

14 heures : Conseil d'Orientation

- Présentation du budget et des comptes
- questions diverses

15 heures : Réunion ouverte du Conseil d'Orientation et du Conseil scientifique

- Accueil par le Président de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, le professeur *Jean-Claude Colliard*

Présidence de la réunion par M. *Jean-Pierre Demeulenaere*, directeur-adjoint de l'Institut national des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS, présentation et interventions des établissements universitaires représentés.

- Introduction par M. *Gérard Marcou*, directeur du GRALE, professeur à l'université Paris Panthéon-Sorbonne

15 heures 30

Débat sur les orientations scientifiques du GRALE 2011-2014

- Exposés introductifs :
  - Des compétences aux finances : par le professeur *Robert Hertzog*, IEP de Strasbourg
  - Questions sur la réforme territoriale, par le professeur *Jean-Marie-Pontier*, université Paris 1
  - Les réformes françaises de la décentralisation vues d'ailleurs, par le professeur *Alistair Cole*, université de Cardiff
  - Questions sur l'avenir de la fonction publique territoriale, par *Pierre Fressoz*, maître de conférence à l'université d'Avignon
  - La réforme de l'État dans les territoires, par le professeur *Nicolas Kada*, professeur à l'université de Grenoble
  - L'attractivité des territoires, par le professeur *Jacques Spindler*, université de Nice-Sophia-Antipolis
  - Développement durable et enjeux de l'habitat et du logement, par les professeurs *Gérald Orange*, université de Rouen, et *Jean-Luc Pissaloux*, université de Dijon

16 heures 30 : Discussion générale

17 heures 30 : Discussion du projet de convention

Présentation du projet de convention et des besoins de financement, par M. Gérard Marcou, directeur du GRALE.

Discussion générale et calendrier

Conseil scientifique du 5 juillet 2010

Présents : Mmes Roselyne Allemand (université de Metz), Mme Géraldine Chavrier (université Paris-I, directrice du GRALE), MM. Jean-Marie Pontier, Jean-Luc Pissaloux (université de Bourgogne), Jean-Claude Némery (université de Reims, Pdt du Conseil Scientifique), Gérard Marcou (université de Paris-I, directeur du GRALE).

Excusés : MM. Alistair Cole (université de Cardiff), Bernard Dafflon (université de Fribourg), Jacques Fialaire (université de Nantes), Robert Hertzog (université de Strasbourg-III), Nicolas Kada (université Grenoble I), Stéphane Guérard (université de Lille-II) Éric Kerrouche (IEP Bordeaux), Emmanuel Négrier (CEPEL, Montpellier)., Gérald Orange (université de Rouen), Michel Verpeaux (université Paris-I), Hellmut Wollmann (université Humbold de Berlin).

Compte rendu : M. Lesueur

P. J. : Palmarès du prix de thèse : les propositions de thématiques pour le DGCT 2010 du professeur Hertzog.

Ordre du jour

– Organisation de la réunion sur la thématique de l'édition 2010 de Droit et gestion des collectivités territoriales ;
– Questions diverses : organisation de la réunion du 19 mai.
– Prix de thèse

1) DGCT 2011

- La discussion s'engage sur la liste des thèmes proposés par M. Hertzog pour le prochain DGCT 2011. Le titre sera *Regards croisés sur la dépense locale.*

Parmi les 21 thèmes proposés 14 sont retenus : il est décidé de regrouper certaines thématiques et d'abandonner le thème 19. :

On regroupe les thèmes : — 1 et 2 ; — 4 et 13 ; — 9 et 10 ; — 11 et 12 ; — 15, 16 et 17.

Les auteurs seront sollicités à la rentrée.

On demandera aux auteurs des chroniques de développer la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle et les mesures de substitution.

Thèmes proposés par R. Hertzog : GRALE – ÉTUDES – Droit et GESTION 2011

On met l'accent sur la dépense, face mal connue des finances locales : nature, objet, structure, autonomie, centre de pouvoir

Les ressources sont très étudiées (impôts, emprunts, dotations) notamment dans la chronique Finances Locales du DGCT.

REGARDS CROISÉS SUR LA DÉPENSE LOCALE
(Tenter des collaborations praticiens- universitaires)

Introduction. : La souffrance des finances locales : cette fois la crise est là !
Facteurs et éléments de la crise
Les politiques de l'État
A-t-on pris la mesure du caractère durable ?

1. La dépense locale cible et instrument des politiques locales
2. La dépense locale, autre face de l'autonomie financière des collectivités territoriales.
3. Les stratégies d'économies et les arbitrages sur les dépenses dans les collectivités territoriales depuis 2007 (pourrait aussi avoir une approche science politique ; cf. départements et choix entremissions propres et arrosage des communes…)
4. En période de crise financière, de nouvelles relations entre collectivités ? (Subventions, cofinancements, transferts vers les EPCI, etc.)
5. Peut-on optimiser la relation entre compétences attribuées à une catégorie de collectivités et ressources de cette catégorie ? (Réflexions sur l'optimum territorial et la subsidiarité)
6. Éléments d'analyse des surcoûts dus à la stratification des administrations et à leur mauvaise organisation territoriale (recensement des facteurs ; méthodologie d'évaluation ; il y a des travaux et en tout cas des idées dans les CRC)
7. Y a-t-il dérive des dépenses de personnel du fait de la décentralisation ? (effets des améliorations de carrière et primes des personnels transférés ; abus des doublons dans les intercommunalités ; laxisme de la gestion des perso dans beaucoup de CT ; absentéisme mal maîtrisé….)
8. Définir des coûts standards de services locaux : projet nécessaire ou irréaliste ?
9. Où en est la consolidation des comptes ? (En réalité la mesure des principales données financières dans un groupe communal - commune, EPCI et satellites- : dépenses de personnel, dette, prélèvements fiscaux, coûts de certaines fonctions éclatées, …)
10. Les relations financières entre les communautés et les communes membres.
11. La structure des budgets départementaux (analyse fonctionnelle)
12. La structure des budgets régionaux (analyse fonctionnelle)
13. Les cofinancements impliquant des collectivités territoriales sont-ils effectivement nocifs ?
14. Les subventions versées par les collectivités territoriales.
15. La dépense sociale dans les budgets locaux
16 La dépense enseignement et formation
17. La dépense transports - environnement -culture -sport (étude macro-économique faite, etc. Selon disponibilité d'auteurs……..

Varia :
18. Le Comité des finances locales : missions et influence !
19. La commission des finances du Sénat et les finances locales ou Sénat et finances locales
20. État des lieux de la péréquation dans les finances locales (Chronique ?)
21. Que sont devenus les « emprunts toxiques » ? (Chronique ?)

2) La convention de renouvellement

À la rentrée la convention sera adressée avec l'annexe scientifique

De nouveaux contacts sont en cours avec le ministère de l'Intérieur à la suite de la réorganisation des services.

M. Portier fait part de l'intérêt de la Communauté des pays d'Aix pour participer au collège des élus proposé dans la nouvelle convention. Il propose également que des contacts soient pris avec le département des Bouches-du-Rhône.

3) Questions diverses

Le Conseil examine :

– La couverture du livre des professeurs Wollmann et Marcou : *The Provision of Public Services in Europe*.
– Le projet de colloque, avec la participation du GRALE, du professeur J. Daniel de l'université des Antilles et de la Guyane dans le cadre de l'année 2011, « année des Outre-mer » : « Les collectivités françaises situées outre-mer à l'épreuve des évolutions statutaires et de la réforme territoriale », Sénat, 7 février 2011.
– La demande d'adhésion au GRALE de l'université d'Auvergne, maison des territoires, présentée par le professeur Devès.

4) Prix de thèse

Huit thèses ont été retenues dans la liste restreinte sur laquelle le jury statue. Les résultats figurent dans le procès-verbal joint.

Palmarès 2010

À l'unanimité, le jury arrête le palmarès suivant :

1er prix, Prix Georges Dupuis des Collectivités territoriales : **Mme Anne-Sophie Gorge**
Pour sa thèse de droit public :
« Le principe d'égalité entre les collectivités territoriales »
Directeur de thèse : Jean-Marie Pontier, Université Aix-Marseille-III

2e prix : Mme Anne-France Taiclet
Pour sa thèse de science politique :
« Le crépuscule des lieux ? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise ».
Directeur de thèse : Daniel Gaxie, Université de Paris-I

3e prix : Mme Audrey Freyermuth
Pour sa thèse de Science politique :
« Les facteurs locaux de la question sécuritaire. Neutralisation et saillance d'un problème politique. Une étude comparée des villes de Lyon, Nice, Rennes et Strasbourg »
Directeur de thèse : Vincent Dubois
Université de Strasbourg, IEP.

Les thèses suivantes ont été sélectionnées sur la liste restreinte retenue pour la délibération du jury :

Nom Prénom	Titre thèse	Discipline
Magali Dreyfus	« L'impact du droit communautaire sur les services publics locaux en France et en Italie : le cas des transports publics de voyageurs ».	Droit
Audrey Freyermuth	« les facteurs locaux de la question sécuritaire. Neutralisation et saillance d'un problème politique. Une étude comparée des villes de Lyon, Nice, Rennes et Strasbourg ».	Science politique
Violaine Girard	« Un territoire périurbain, industriel et ouvrier. Promotions résidentielles de ménages des classes populaires et trajectoires d'élus salariés intermédiaires de l'industrie dans la Plaine de l'Ain ».	Sociologie
Anne-Sophie Gorge	« Le principe d'égalité entre les collectivités territoriales »	Droit public
Joël Idt	« Le pilotage des projets d'aménagement urbain : entre technique et politique ».	Aménagement et urbanisme
Anne-France Taiclet	« Le crépuscule des lieux ? Une gestion politique du déclin économique territorial. Reconversion et développement dans les bassins industriels en crise ».	Science politique
Gildas Tanguy	« Corps et âme de l'État ». Socio-histoire de l'institution préfectorale (1880-1940)	Science politique
Sebastien Vignon	« Des maires en campagne. Les logiques de reconstruction d'un rôle politique spécifique ».	Science politique

Composition du jury 2010

Mme Roselyne Allemand, Maître de conférences, université de Metz
M. Pascal Clément, Commissaire à la réindustrialisation, DATAR
M. Jean-Claude Douence, Professeur de droit, université de Pau
M. Bernard Fath, Délégué à la Recherche, CNFPT
M. Jean.-Claude Nemery, Professeur de droit, université de Reims-Champagne-Ardenne

M. Jean-Luc Pissaloux, Professeur de droit, université de Bourgogne
M. Jean-Marie Pontier, Professeur de droit, université de Paris-I
M. Nicolas Portier, Délégué général, ADCF
M. Thierry Reynaud, Directeur de projets, Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat
M. Arnaud Teyssier, Inspecteur général de l'administration, professeur associé à l'université Paris-I.

7. Sommaires de la partie « Études » et « Chroniques » des Annuaires et DGCT

Direction de la rédaction : MM. Gérard Marcou et Hellmut Wollmann

Partie « études »

Annuaire 2007 : « Les collectivités territoriales et l'énergie »

Chronique nationale
Sous la direction de Gérard Marcou
Présentation
Gérard Marcou
I. Le cadre juridique communautaire et national et l'ouverture à la concurrence : contraintes et opportunités pour les collectivités territoriales
Gérard Marcou
II. Les distributeurs non nationalisés d'électricité face à l'ouverture à la concurrence
Roselyne Allemand
III. Aménagement du territoire et sobriété énergétique
Jean-Philippe Brouant
IV. Développement urbain durable et politique énergétique locale : éléments juridiques d'un défi majeur
M. Bégué, M. Fialaire
V. La commande publique en matière d'énergie
Davy Miranda
VI. Fiscalité locale et énergie : des relations discrètes, réciproquement fructueuses
Robert Hertzog, Guy Siat

Chronique internationale
Sous la direction de Hellmut Wollmann
Présentation
Hellmut Wollmann
I. La fourniture d'énergie et l'administration locale : une étude de cas du Royaume-Uni
John McEldowney
II. Comment un marché de l'énergie a été créé sans que (presque) personne ne le remarque. La révolution de 1990 de l'approvisionnement en électricité en Norvège et l'évolution du rôle des collectivités locales
Harald Baldersheim et Dag Harald Claes
III. L'Administration communale du système de l'énergie en Suède – une perspective historique et les développements actuels
Jenny Palm

IV. La fourniture d'énergie, l'administration locale et le marché – le cas de l'Allemagne
Hellmut Wollmann
V. Les services locaux et nationaux de l'énergie en Hongrie
Pál Valentiny
VI. Énergie et administrations locales en Italie : dénationalisation, libéralisation et concurrence
Andrea Prontera and Giulio Citroni
VII. « La démocratie locale à la japonaise ». Le poids des institutions, les réalités à surmonter
Satoshi Uemura

Annuaire 2008 : « Où en est la gestion locale ? »

Chronique nationale
Sous la direction de Gérald Orange et Robert Hertzog
Présentation – La gestion locale aujourd'hui
Robert Hertzog et Gérald Orange
I. Le rôle et la place des élus dans la modernisation de la gestion et dans l'innovation
Thierry Boutoute
II. La GRH est-elle au service d'une gestion publique plus performante ?
Stéphane Guérard et Arnaud Scaillerez
III. Évolution de la gestion publique locale vers l'amélioration de la performance : le cas des départements
David Carassus, Sébastien Diaz, Damien Gardey, Serge Huteau et la DGA du CG 65
IV. Les défis liés à la gestion des personnels TOS
Stephane Guérard et Soumia Amrani
V. Les innovations dans la gestion financière locale : imposées, proposées et décidées
VI. La pratique relative aux débats d'orientations budgétaires
VII. Contribution des contrats de PPP à la modernisation du secteur public local : phénomène de mode, cosmétique ou révolution culturelle ?
Isabelle Guerrero et Jean-Luc Pissaloux
VIII. Un partenariat public prive pour la construction et le fonctionnement d'un collège à Villemandeur (Loiret)
Eric Lechevallier et Pascal Rethore
IX. L'évaluation de politique dans la gestion publique locale. Développement et professionnalisation des collectivités territoriales.
Farid Hadjab et Nicolas Matyjasik
X. Le droit, frein inutile ou coût excessif pour la gestion publique locale ?
Jean-Claude Douence avec la collaboration de François Collet

Chronique internationale
Sous la direction de Hellmut Wollmann
I. La réforme politique et institutionnelle des collectivités locales allemandes : entre transformation et continuité
Sabine Kuhlmann
II. La réforme des collectivités locales en Espagne

Carmen Navarro
III. Le cas de la modernisation administrative dans les collectivités locales hongroises
Tamás M. Horváth
IV. La modernisation de l'administration locale anglaise
John Stewart
V. La Modernisation de l'administration locale scandinave : du mode réformateur à une écologie de l'apprentissage
Harald Baldersheim et Morten Ørgård

DGCT 2009 : « L'action sociale des collectivités territoriales »

Chronique nationale
Sous la direction de Martine Long et Hervé Rihal
Introduction
Martine Long et Hervé Rihal
I. L'enfance
Christophe Bechu
II. Le revenu de solidarité active : nouvel enjeu pour les départements
Martine Long
III. Généralisation du RSA : continuer à faire du « sur-mesure »
Jean-Louis Destans
IV. Que reste-t-il de l'objet social dans les politiques locales du logement et de l'habitat ?
Jacques Fialaire
V. La territorialisation des politiques sanitaires
Isabelle Muller-Quoy
VI. Le cinquième risque
Jean-Marie Pontier
VII. Le département et le handicap
Robert Lafore
VIII. L'action départementale en faveur des personnes âgées à la lumière de l'examen de la gestion par les CRC
Anne-Claire Dufour
IX. La mesure d'accompagnement social personnalisé, création et gestion d'une nouvelle compétence par le département
Hervé Rihal

Chronique internationale
Sous la direction de Hellmut Wollmann
Introduction
Helmutt Wollmann
I. Les politiques sociales et les compétences des collectivités locales en Suède
Lars Karlsson

II. Décentralisation et « activation ». Les changements dans les tâches et responsabilités des communes néerlandaises en matière de politique sociale
Duco Bannink, Bert de Vroom, Marieke van Genugten, Ringo Ossewaarde
III. Le rôle des collectivités locales dans la politique sociale allemande : Contexte, orientations, perspectives
Frank Bönker
IV. Les responsabilités et tâches de l'administration locale anglaise en matière de politique sociale
Michael Hill
V. L'aide sociale en Italie : le rôle des collectivités locales
Anna Marzanati
VI. Les compétences des collectivités locales polonaises en matière de politiques sociales
Dr Tomasz Kaźmierczak

DGCT 2010 : Les enjeux de la gestion locale de l'eau

Chronique nationale
Sous la direction de Gérard Marcou
Introduction : l'eau, enjeu global et gestion locale
Gérard Marcou
I. L'économie politique de l'eau potable : de la source au robinet, les enjeux de la gestion publique locale
Bernard Dafflon
II. Les contraintes techniques dans la gestion globale de l'eau
Yvon Mogno
III. Le financement des services publics d'eau et d'assainissement entre consumérisme et citoyenneté
Bernard Barraqué
IV. La nature juridique de l'eau entre bien public et bien commun
Alberto Lucarelli
V. L'accès À l'eau et ses usages domestiques comme droit fondamental
Quelle part pour l'action publique locale ?
Jacques Fialaire
VI. La responsabilité des autorités locales dans la gestion des services publics d'eau et d'assainissement
Michel Raséra
VII. Le changement de mode de gestion des services d'eau
Marie-Agnès Bordonneau, Guillem Canneva, Gérald Orange, Dominique Gambier
VIII. La mise en concurrence dans l'organisation et la gestion des services publics locaux : l'exemple de l'eau
Yves Luchaire
IX. Intercommunalité et gestion de l'eau
Éric Gintrand

X. Les conflits d'usage de l'eau et leurs régulations l'exemple du bassin de Thau et de la basse vallée de l'Ain
Sylvain Barone
XI. Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en France. La sagesse s'est-elle imposée dans les politiques de l'eau ?
Stéphane Ghiotti
XII. Les agences de l'eau : un outil incitatif au service des usagers et du milieu aquatique
Jean-Luc Pissaloux, André Wulf
XIII. Les établissements publics territoriaux de bassin ou le bras séculier des rivières
Jean-Luc Pissaloux, André Wulf
XIV. La prévention des inondations
Jean-Marie Pontier

Chronique internationale
Sous la direction de Helmutt Wollmann
Introduction
Helmutt Wollmann
I. L'eau : réguler une ressource naturelle dans un climat économique changeant
John McEldowney, Sharron John McEldowney
II. Le cadre institutionnel et réglementaire de la distribution d'eau en Suède
Kenneth M. Persson, Anders Finnson
III. Une mise en œuvre sans normes : deux décennies de réformes dans les services de l'eau en Italie
Giulio Citroni
IV. La distribution d'eau potable et l'assainissement des eaux résiduaires urbaines en Espagne
José Luis Calvo Miranda
V. La Hongrie : une nouvelle étape dans la participation du secteur privé
József Hegedűs, Mária Papp, Gábor Péteri

Partie « Chroniques »

L'Annuaire, puis le DGCT poursuit, chaque année, la publication de chroniques régulières :

– Chronique législative et réglementaire
– Chronique de jurisprudence administrative
– Chronique de jurisprudence pénale
– Économie et finances locales
– Fonction publique territoriale
– Innovation et gestion des grands services publics locaux
– Collectivités territoriales et institutions européennes
– Rapports, études et avis des organismes consultatifs

Les Auteurs

Mme Birnbaum Juliette, Docteur en droit, IRCM, université Robert Schuman

M. Bricault Jean-Michel, Docteur en droit public, CRDT, faculté de droit et de science politique, Reims

M. Bon Pierre, Professeur à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Bourrel Antoine, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Bricault Jean-Michel, Docteur en droit public, ingénieur de recherche, CRDT, université de Reims-Champagne-Ardenne

M. Charpentier Bernard, Maître de conférences HDR de droit public à l'université de Reims-Champagne-Ardenne

M. Connétable Fabien, Docteur en droit, formateur au CNFPT, Directeur général des services

Mme Coudevylle Andrée, Maître de conférences, CECL, université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Dauteribes André, Maître de Conférences HDR à l'université de Bourgogne

M. Douence Jean-Claude, Professeur de droit public, université de Pau et des Pays de l'Adour, Directeur du CECL, Vice-président de l'Association française de droit des collectivités locales.

M. Derboulles Laurent, Maître de conférences HDR de droit public à l'université de Reims-Champagne-Ardenne, membre du CRDT

M. Dyssli Bernard, Chargé d'études à l'Institut Éco-Conseil, Strasbourg

Mme Favro Karine, Maître de conférences à l'université de Haute-Alsace, CERDACC

Mme Fitte-Duval Annie, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Fressoz Pierre-François, Maître de conférences en droit public, Doyen honoraire de la faculté de droit d'Avignon, Laboratoire BNC (EA 3788)

M. Georges Frank, Maître de conférences à l'université de Reims, CRDT

M. Gourdou Jean, Professeur de droit public à l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Directeur du Centre d'Études des Collectivités Locales

M. Groud Hervé, Professeur de droit public à l'université de Reims, CRDT

M. Guengant Alain, Directeur de Recherche au CNRS, CREM-université de Rennes-I

M. Guillemin Philippe, Maître de conférences à l'université de Reims, CRDT

M. Hertzog Robert, Professeur à l'IEP de Strasbourg, université Robert Schuman, Président de la Société française de Finances publiques.

Mme Hulné Anne, Docteur en droit, chargée de conférences, IEP de Strasbourg.

M. Juen Philippe, Maître de conférences à l'université de Bourgogne

M. Lafargue Frédéric, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Lagarde Michel, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

Mme Laval Mader Nathalie, Maître de Conférences en droit public à l'université des Sciences Sociales de Toulouse-I Capitole

M. Leprince Matthieu, Maître de conférences, CREM-université de Rennes-I

M. Leroy Nicolas, Docteur en histoire du droit, ATER à l'université de Rouen

Mme Long Martine, Maitre de conférences à l'université d'Angers

M. Nemery Jean-Claude, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne (CRDT). Président du Conseil scientifique du GIS-GRALE-CNRS

M. Pierucci Christophe, Maître de conférences à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne

M. Pissaloux Jean-Luc, Professeur à l'université de Bourgogne, membre et Vice-président du conseil scientifique du GRALE. Responsable du pôle Bourgogne

Mme Sempe Françoise, Maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Schneider Raphaël, Responsable du service juridique à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Mme Schoch Elisabeth, Administrateur territorial honoraire

M. Siat Guy, Maître de conférences à l'université Robert Schuman de Strasbourg, CERAFI

M. Thuriot Fabrice, Docteur en droit public, HDR. Chercheur au CRDT à l'université de Reims Champagne-Ardenne

M. Uhaldeborde Jean-Michel, Professeur à l'université de Pau-et-des Pays-de-l'Adour

M. Verpeaux Michel, Professeur à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne

M. Wizniak Jules, université Robert Schuman de Strasbourg

8. Les publications se rapportant à l'achèvement des programmes 2007-2010

I. Les Annuaires des collectivités locales parus de 2000 à 2008, chez CNRS Éditions

- *Annuaire 2000 des collectivités locales*, « La Réforme de l'intercommunalité »
- *Annuaire 2001 des collectivités locales*, « La Démocratie locale »
- *Annuaire 2002 des collectivités locales*, « L'Organisation territoriale de la France, demain »
- *Annuaire 2003 des collectivités locales* « Les Services publics locaux »
- *Annuaire 2004 des collectivités locales* « Réforme de la décentralisation, réforme de l'État. Régions et villes en Europe »
- *Annuaire 2005 des collectivités locales* « Le Financement des politiques locales »
- *Annuaire 2006 des collectivités locales* « La Gouvernance territoriale »
- *Annuaire 2007 des collectivités locales* « Les Collectivités territoriales et l'énergie »
- *Annuaire 2008 des collectivités locales* « Où en est la gestion locale ? »

II. Droit et Gestion des collectivités territoriales, Ed. du Moniteur

- *DGCT*, Édition 2009 « L'action sociale des collectivités territoriales »

III. Ouvrages publiés dans le cadre de l'Observatoire national de la décentralisation du GRALE

À la Documentation française

Collection « Les travaux du Centre d'Études et de Prospective du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire »

- *Les régions entre l'État et les collectivités locales. Étude comparative*, G. Marcou (dir), 2003
- *Les collectivités locales et l'expérimentation : perspectives nationales et européennes,* Y. Luchaire (dir), et rapport pour le ministère de l'Intérieur par G. Marcou
- *La décentralisation du revenu minimum d'insertion*, M. Long et H. Rihal (dir.), 2007
- *La décentralisation en mouvement, colloque des 10 et 11 janvier 2006, Assemblée nationale*, 2007

Aux Éditions L'Harmattan

Collection « GRALE », et collection « Logiques juridiques »

- Michèle Breuillard et Alistair Cole, *L'école entre État et collectivités locales en Angleterre et en France*, 2003
- Stéphane Guérard (dir.), *Crise et mutation de la démocratie locale, en Angleterre, en France et en Allemagne*, 2004
- S. Caudal, F. Robbe (dir), *Les relations entre collectivités territoriales*, 2005
- Stéphane Guérard (dir.), *Regards croisés sur l'économie mixte*, 2006
- Y. Luchaire (dir.), *Les contrats des collectivités locales*, 2006

– Jean-Philippe Bras et Gérald Orange (dir.), *Les ports dans l'acte II de la décentralisation, 2007*
– Nathalie Merley (dir.), *Où vont les routes ?*, 2007
– François Robbe (dir.), *La démocratie participative, 2007*
– Roselyne Allemand et Yves Gry (dir.), *Le transfert des personnels TOS de l'Éducation nationale, 2007*
– Justin Daniel (dir.), L*'Outre-mer à l'épreuve de la décentralisation : nouveaux cadres institutionnels et difficultés d'adaptation*, 2007
– Roselyne Allemand et Laurence Solis-Potvin (dir.), *Égalité et non-discrimination dans l'accès aux services publics et politiques publiques territoriales*, 2008
– Jean-Luc Albert, Vincent de Briant, Jacques Fialaire, *L'intercommunalité et son coût*, 2008
– Cités et Gouvernements Locaux Unis, *Premier rapport sur La décentralisation et la démocratie locale dans le monde*, ouvrage coordonné par le GRALE, sous la direction scientifique de Gérard Marcou, 2008
– Jacques Fialaire, *Les stratégies du développement durable*, 2008
– Vincent de Briant, *L'action commune en droit des collectivités territoriales. Contribution à l'étude des compétences exercées en commun par l'État et les collectivités territoriales*, 2009
– Thierry Michalon, *L'outre-mer français. Évolution institutionnelle et affirmations identitaires*, 2009
– Robert Savy, *Emergence d'une région*, le cas du Limousin, 1986-2004, 2010.
– Marie-Luce Pavia, *Les transferts de compétence aux collectivités territoriales : aujourd'hui et demain ?*, 2010
– Jean-Claude Nemery (dir), *Quelle nouvelle réforme pour les collectivités territoriales françaises ?*, 2010

Aux Éditions Lamy

– S*écurité, exclusion et collectivités territoriales*, Colloque du 6 avril 2006, Lamy collectivités territoriales, juin et juillet 2006

Autres éditeurs

– H. Wollmann and G.Marcou (dir), *The Provision of Public Services in Europe*, 2010
– M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, et al., *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, La Découverte, col ; « Recherches », 2007

Articles

– Divers articles publiés à l'Actualité juridique Droit administratif et au Lamy Collectivités Territoriale

Autres publications récentes

– *Politique et métropole. Une comparaison internationale*, V. Hoffmann-Martinot et J. Sellers (dir.), CNRSÉDITIONS, 2007

– *Rapport du Groupe de prospective opérationnelle sur l'avenir de la politique régionale de l'Union européenne*, septembre 2002 (rapporteur scientifique : G. Marcou), en ligne sur *http://grale.univ-paris1.fr*
– *Les Régions entre l'État et les collectivités locales. Étude comparative de cinq États européens à autonomie régionale ou Constitution fédérale (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni*, G. Marcou, A. COLE, S Kühlmann et al., coll. « Travaux du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Intérieur », 2003
– *Les Démocraties urbaines. L'état de la démocratie dans les grandes villes de douze pays industrialisés*, O. Gabriel et V. Hoffmann-Martinot (dir.), L'Harmattan, coll. « GRALE », 1999, 396 p.
– *Quel avenir pour l'autonomie des collectivités locales ?*, Caisse des Dépôts et Consignations/GRALE, La Tour-d'Aigues, éd. de l'Aube, 1999
– *L'administration locale en Grande-Bretagne entre centralisation et régionalisation*, M. Breuillard, Paris, L'Harmattan, coll. « GRALE », 2000
– *Comment améliorer la performance économique des territoires ?*, Caisse des Dépôts et Consignations/GRALE, Éd. Société des Acteurs Publics, 2001
– *Le Partenariat Public-privé et les collectivités territoriales*, Caisse des Dépôts et Consignations (avec le concours du GRALE), Paris, La Documentation française, 2002
– *L'École entre État et collectivités locales en Angleterre et en France*, M. Breuillard et A. Cole, Paris, L'Harmattan, coll. « GRALE », 2003

IV. Rappel des publications du GRALE 1981-1998

– *Un demi-siècle d'action municipale à Saint-Denis-La-Rouge*, J.-P. Brunet, Cujas, 1981
– *Les aides financières de l'État aux collectivités locales en France et à l'étranger*, D. Ashford, J.-Cl. Thœnig, LITEC, 1981
– *La question départementale Outre-Mer,* S. Jacquemart, PUF, 1983
– *Équité territoriale et inégalité. Le rôle de la DGF dans la réduction des inégalités financières entre communes*, A. Guengant, LITEC, 1983
– *La Région, an I. État des régions françaises un an après les élections de 1986*, A. Percheron, PUF, 1987
– *La Démocratie locale à l'américaine*, J. Becquart-Leclercq, « », PUF, 1988
– *Crise et réforme des finances locales*, A. Guengant, J.-M. Uhaldeborde, PUF, 1989
– *Droit et politique des réseaux câblés*, D. Truchet (dir.), PUF, 1994
– *Analyse financière des collectivités locales*, A. Guengant (dir.), PUF, 1995
– *La Péréquation financière entre les collectivités locales*, G. Gilbert (dir.), PUF, 1996
– *L'Europe aux frontières. La coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France*, J. Palard (dir.), PUF, 1997

Prix de thèse

Chaque année le GRALE décerne le prix de thèse des collectivités territoriales, en partenariat avec la ville d'Orléans, l'Association des Anciens Élèves de l'ENA, et les Éditions LAMY, revue Lamy Collectivités Territoriales.

La liste des ouvrages primés depuis 1980 se trouve sur le site web du GRALE : *http://grale.univ-paris1.fr.*

Table des matières

Rapport scientifique

Sommaire 7

1. Stratégie scientifique 9

1.1. Un réseau scientifique tourné vers l'action publique..9

1.2. Un fonctionnement thématique fondé sur un réseau national et international 10

1.3. Quelles évolutions pour la période 2011-2014 ?........ 11

2. L'Observatoire national de la Décentralisation ..15

2.1. Intercommunalité, réforme territoriale et évolution des relations entre les collectivités territoriales et l'État 15

2.1.1. Structuration de la recherche............................ 16

2.1.2. Principales publications 17

2.1.3. Valorisation des activités durant l'année 2010 . 21

2.2. Déploiement et financement des politiques locales de sécurité 22

2.2.1. Structuration de la recherche 22

2.2.2. Concrétisations 22

2.3. Politiques sociales locales, notamment personnes âgées et personnes handicapées.....................................24

2.3.1. Structuration de la recherche 24

2.3.2. Publications et valorisations 24

2.4. Développement économique, innovation et développement durable...27

2.4.1. Structuration de la recherche 27

2.4.2. Publications...32

2.4.3. Directions d'ouvrages 33

2.5. L'ouverture à la concurrence et les services publics locaux de nature industrielle et commerciale 34

Publications...35

2.6. Les politiques patrimoniales 35

Publications...36

2.7.1. La mise en œuvre du droit communautaire par les collectivités territoriales et son effet sur les

compétences locales (dir. : L. Solis-Potvin) 37
2.7.2. Étude comparée de l'impact des politiques communautaires sur les collectivités locales en Europe (dir. Roselyne Allemand)...38

3. Programme « Offre de services publics des villes en Europe »..43
3.1. Liste des chapitres et des auteurs.............................43
3.2. Résumé (extrait de l'introduction de l'ouvrage).......44

4. La dimension internationale du GRALE............49
4.1. Premier Rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale 50
4.2. Forum Européen sur l'Avenir de l'Administration et des Collectivités Territoriales (FEACT)....................50
4.3. Organisation et accueil du voyage d'étude sur la Taxe professionnelle de SALGA (South African Local Government Association) [3-7 novembre 2008] ..52
4.4. Séminaire du 8 décembre 2008, avec le Centre Marc Bloch de Berlin sur l'échelon communal.......................52
4.5. Asie 53
4.6. Afrique du Nord 53
4.7. Étude comparative « Statuts, compétences et responsabilités des dirigeants des administrations locales et régionales en Europe » (2009-2010)...............54
4.8. Coopération avec l'Association européenne des Représentants territoriaux de l'État (AERTE) 54
4.9. Russie..55

5. Activités récurrentes du GRALE 57
5.1. L'Annuaire des Collectivités locales........................57
5.1.1. La sélection de l'Annuaire du GRALE pour intégrer le portail Persée 57
5.1.2. Changement d'éditeur......................................58
5.2. Le Prix de thèse des Collectivités territoriales 58
5.2.1. Palmarès 2007 58
5.2.2. Palmarès 2008...59
5.2.3. Palmarès 2009...59
5.2.4. Palmarès 2010..59
5.3. Activités de valorisation 60

6. L'évolution du partenariat et la gouvernance du GRALE 63
6.1. Élargir le partenariat 63
6.1.1. Les collectivités territoriales 63
6.1.2. Les organismes nationaux liés aux collectivités territoriales 63
6.1.3. Administrations publiques et établissements publics de l'État 64
6.1.4. Les entreprises de service public 64
6.1.5. Établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur 64
6.1.6. Les assemblées parlementaires, Assemblée nationale et Sénat 65
6.2. Renforcer l'implication des institutions partenaires dans la définition et le suivi des projets de recherche 65
6.3. Capitaliser la notoriété internationale du GRALE au soutien de ses actions de recherche 66
6.4. Évaluation 66
7. Les programmes proposés pour la période 2011-2014 67
7.1. L'étude des compétences des collectivités territoriales 67
7.2. La dépense publique et l'exercice des compétences dans des finances locales en forte tension 69
7.3. Question d'avenir pour la FPT.................................71
7.3.1. Les chantiers ouverts 71
7.3.2. Les scénarii ouverts de la fonction publique territoriale..72
7.4. La place des usagers et des citoyens dans les dispositifs d'administration locale 72
7.5. Collectivités territoriales et Développement Durable et Solidaire (DDS) 73
7.6. L'attractivité des territoires......................................75
7.7. Énergie..76

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

1. Organigramme du GRALE....................................81
2. Composition du Conseil d'Orientation....................83
3. Composition du Conseil scientifique 85
4. Composition du réseau scientifique........................87
5. Les finances du GRALE 91
6. Comptes rendus des Conseils 107
7. Sommaires de la partie « Études » et « Chroniques » des Annuaires et DGCT 147
8. Les publications se rapportant à l'achèvement des programmes 2007-2010...................................... 155